

Chiffres clés de l'Europe

Édition 2017





# Chiffres clés de l'Europe | Édition 2017

*Printed by Imprimerie Centrale in Luxembourg*

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

© Union européenne, 2017

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Copyright des photos : couverture et annexes : © Suratwadee Karkkainen/Shutterstock.com; introduction : © TaiChesco/Shutterstock.com; chapitre 1 : © IR Stone/Shutterstock.com; chapitre 2 : © Sergei Aleshin/Shutterstock.com; chapitre 3 : © DenisProduction.com/Shutterstock.com; chapitre 4 : © Solis Images/Shutterstock.com; chapitre 5 : © Belish/Shutterstock.com; chapitre 6 : © g-stockstudio/Shutterstock.com; chapitre 7 : © Yavuz Sariyildiz/Shutterstock.com; chapitre 8 : © Ad Oculos/Shutterstock.com; chapitre 9 : © hxdyl/Shutterstock.com; chapitre 10 : © science photo/Shutterstock.com; chapitre 11 : © vovan/Shutterstock.com; chapitre 12 : © Philip Lange/Shutterstock.com; chapitre 13 : © S-F/Shutterstock.com.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Pour de plus amples informations au sujet des droits d'auteur, veuillez consulter la page: <http://ec.europa.eu/eurostat/about/policies/copyright>

PDF: ISBN 978-92-79-72276-9

ISSN 2315-2028

doi:10.2785/9506

Cat. No: KS-EI-17-001-FR-N

Print: ISBN 978-92-79-72273-8

ISSN 1831-323X

doi:10.2785/206609

Cat. No: KS-EI-17-001-FR-C

## Préface

Notre publication *Chiffres clés de l'Europe* vous présente une sélection des statistiques les plus importantes et les plus intéressantes sur l'Europe. Tirant parti de l'énorme volume de données dont nous disposons à Eurostat, nous voudrions vous aider à mieux comprendre l'économie, la société et l'environnement européens — et vous montrer, par exemple, comment la population de l'Union européenne évolue, comment les conditions de vie varient d'un État membre à l'autre, ou quelles sont les performances de notre économie comparée à de grands pays tels que la Chine, les États-Unis ou le Japon. J'espère que vous trouverez dans ces pages des informations intéressantes pour votre travail mais aussi pour votre vie quotidienne.

Vous pouvez retrouver, avec bien d'autres informations encore, le contenu de cet ouvrage en ligne dans la publication virtuelle *L'Europe en chiffres — L'annuaire d'Eurostat* qui est actualisée en continu. Les versions les plus récentes et les plus complètes de toutes les données peuvent être téléchargées sur le [site web d'Eurostat](#).

Eurostat est l'office statistique de l'Union européenne. Sa mission est de fournir des statistiques de haute qualité pour l'Europe. En collaboration avec les autorités statistiques nationales du système statistique européen, nous produisons des statistiques officielles qui satisfont aux normes de qualité les plus élevées.

Je vous souhaite une agréable lecture!

### **Mariana Kotzeva**

Directeur général par intérim, Eurostat



## Résumé

*Chiffres clés de l'Europe* présente une sélection de données statistiques sur l'Europe. La plupart des données couvrent l'Union européenne et ses États membres, mais certains indicateurs sont fournis pour d'autres pays, notamment les pays de l'Association européenne de libre-échange, les pays visés par l'élargissement, la Chine, le Japon ou les États-Unis. Cette publication, qui présente un sous-ensemble des principales données figurant dans *L'Europe en chiffres — L'annuaire d'Eurostat* (disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained>) peut être considérée comme une introduction aux statistiques européennes et constitue un point de départ pour ceux qui souhaitent explorer la large palette de données accessibles gratuitement sur le site web d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat>.

## Rédaction

Helene Strandell et Pascal Wolff  
Eurostat, Unité B4 — Diffusion numérique

## Contacts

Eurostat  
Bâtiment Joseph Bech  
5, rue Alphonse Weicker  
2721 Luxembourg  
E-mail: [estat-user-support@ec.europa.eu](mailto:estat-user-support@ec.europa.eu)

## Production

La présente publication a été réalisée par Giovanni Albertone, Simon Allen et Andrew Redpath — INFORMA s.à r.l.

## Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

Site web d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat>  
Statistics Explained : <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained>

## Remerciements

L'équipe éditoriale de cette publication adresse ses remerciements à tous les collègues d'Eurostat qui ont contribué à sa réalisation.

# Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>3</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
<b>1. Population</b> .....	<b>13</b>
Introduction.....	14
1.1 Population et évolution de la population.....	14
1.2 Structure et vieillissement de la population.....	16
1.3 Mariages et divorces.....	18
1.4 Fécondité.....	20
1.5 Mortalité et espérance de vie.....	22
1.6 Migration et population migrante.....	24
1.7 Asile.....	26
<b>2. Conditions de vie</b> .....	<b>29</b>
Introduction.....	30
2.1 Inclusion sociale.....	30
2.2 Répartition des revenus.....	32
2.3 Logement.....	34
2.4 Protection sociale.....	36
2.5 Criminalité et justice pénale.....	38
<b>3. Santé</b> .....	<b>41</b>
Introduction.....	42
3.1 Années de vie en bonne santé.....	42
3.2 Causes de décès.....	44
3.3 Fourniture des soins de santé.....	46
3.4 Dépenses de santé.....	48
3.5 Accidents du travail.....	50

<b>4. Éducation et formation</b> .....	<b>53</b>
Introduction.....	54
4.1 Éducation de la petite enfance et enseignement primaire.....	54
4.2 Enseignement secondaire.....	56
4.3 Enseignement supérieur.....	58
4.4 Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation.....	60
4.5 Dépenses d'éducation.....	62
<b>5. Marché du travail</b> .....	<b>65</b>
Introduction.....	66
5.1 Emploi.....	66
5.2 Chômage.....	68
5.3 Salaires et coût de la main-d'œuvre.....	70
5.4 Salaire minimum.....	72
5.5 Vacances d'emploi.....	74
<b>6. Économie et finance</b> .....	<b>77</b>
Introduction.....	78
6.1 Comptes nationaux et PIB.....	78
6.2 Comptes de secteurs.....	80
6.3 Finances publiques.....	82
6.4 Taux de change et taux d'intérêt.....	84
6.5 Prix à la consommation.....	86
6.6 Balance des paiements.....	88
6.7 Investissements directs étrangers.....	90
<b>7. Commerce international</b> .....	<b>93</b>
Introduction.....	94
7.1 Commerce international de biens.....	94
7.2 Commerce international de services.....	96

<b>8. Agriculture, sylviculture et pêche</b> .....	<b>99</b>
Introduction.....	100
8.1 Production agricole.....	100
8.2 Produits agricoles.....	102
8.3 Sylviculture.....	104
8.4 Pêche.....	106
<b>9. Industrie et services</b> .....	<b>109</b>
Introduction.....	110
9.1 Entreprises.....	111
9.2 Industrie et construction.....	114
9.3 Services.....	116
9.4 Tourisme.....	118
<b>10. Science, technologies et société numérique</b> .....	<b>121</b>
Introduction.....	122
10.1 Dépenses de R & D.....	123
10.2 Personnel de R & D.....	125
10.3 Innovation.....	128
10.4 Économie et société numériques — ménages et particuliers.....	130
10.5 Économie et société numériques — entreprises.....	132
<b>11. Environnement</b> .....	<b>135</b>
Introduction.....	136
11.1 Émissions de gaz à effet de serre par les industries et les ménages.....	136
11.2 Émissions de dioxyde de carbone induites par la consommation finale de produits.....	138
11.3 Comptes de flux de matières et productivité des ressources.....	140
11.4 Déchets.....	142
11.5 Eau.....	144
11.6 Économie de l'environnement — emploi et croissance.....	146
11.7 Comptes des dépenses de protection de l'environnement.....	148
11.8 Ecotaxes.....	150

<b>12. Énergie</b> .....	<b>153</b>
Introduction.....	154
12.1 Production et importations d'énergie.....	155
12.2 Consommation d'énergie.....	158
12.3 Production d'électricité et vue d'ensemble du marché.....	160
12.4 Énergies renouvelables.....	162
12.5 Prix de l'électricité.....	164
12.6 Prix du gaz naturel.....	166
<b>13. Transports</b> .....	<b>169</b>
Introduction.....	170
13.1 Transport de passagers.....	170
13.2 Transport de marchandises.....	172
<b>Annexes</b> .....	<b>175</b>
Abréviations et acronymes.....	176
Symboles et unités de mesure.....	177

# Introduction





## Structure de la publication

*Chiffres clés de l'Europe* présente un sous-ensemble des principales données figurant dans la publication virtuelle en ligne *L'Europe en chiffres* — *L'annuaire d'Eurostat* disponible à l'adresse : [http://ec.eurostat.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/Europe\\_in\\_figures\\_-\\_Eurostat\\_yearbook/fr](http://ec.eurostat.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/Europe_in_figures_-_Eurostat_yearbook/fr).

Cette publication fournit aux utilisateurs de statistiques officielles une vue d'ensemble des innombrables informations disponibles sur le site web d'Eurostat et dans ses bases de données en ligne. Elle a été conçue pour présenter un ensemble équilibré d'indicateurs, accompagné de nombreuses informations transversales.

*Chiffres clés de l'Europe* comprend une introduction et 13 grands chapitres. L'introduction présente des informations sur l'extraction et la couverture des données et plus

généralement comment accéder aux statistiques européennes.

Les chapitres de cette publication traitent des domaines suivants : la population, les conditions de vie, la santé, l'éducation et la formation, le marché du travail, l'économie et la finance, le commerce international, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'industrie, le commerce et les services, la science, les technologies et la société numérique, l'environnement, l'énergie et les transports.

Chacun des chapitres contient des données et/ou des informations de fond relatives à tout l'éventail des statistiques européennes. De nombreuses informations complémentaires peuvent être trouvées en consultant le site web d'Eurostat qui propose des publications thématiques plus détaillées et des bases de données en ligne.

## Extraction des données et couverture

### Extraction des données

Les données statistiques présentées dans cette publication sont celles analysées dans la publication virtuelle *L'Europe en chiffres* — *L'annuaire d'Eurostat* qui est actualisée en continu. Le texte accompagnant ces données a été rédigé entre mai et août 2017.

### Couverture géographique des données

Cette publication présente généralement des informations pour l'UE-28 (un agrégat/une moyenne couvrant les 28 États membres de l'UE), la zone euro (ZE-19, sur la base d'une composition

fixe de ses 19 membres), ainsi que pour chaque État membre de l'UE. L'ordre des États membres suit généralement l'ordre protocolaire, c'est-à-dire l'ordre alphabétique des noms de pays dans leurs langues originales respectives. Dans les graphiques, les données sont classées selon la valeur des indicateurs illustrés (ou de l'un de ces indicateurs).

Dans cette publication les descriptions géographiques et l'utilisation des termes Europe «du nord», «de l'est», «du sud» ou «de l'ouest» n'indiquent pas des catégories politiques. Ces références dans le texte sont purement liées à la localisation géographique des États membres de l'UE en [Europe](#).



Les agrégats de l'UE et de la zone euro sont normalement fournis uniquement lorsque les informations relatives à l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles ou si une estimation remplace les informations manquantes. En cas de total incomplet, une note de bas de page est systématiquement créée. Les séries chronologiques pour les agrégats géographiques reposent elles aussi sur un ensemble cohérent de pays, pour la totalité de la période illustrée (sauf mention contraire). En d'autres termes, les séries chronologiques pour l'UE-28 font référence à une somme ou à une moyenne de l'ensemble des 28 États membres pour la totalité de la période considérée comme si tous les 28 États membres avaient fait précédemment partie de l'UE.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations relatives aux pays de l'AELE et à ceux visés par l'élargissement sont également présentées. Les pays de l'AELE sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les pays candidats sont le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Serbie et la Turquie. Les candidats potentiels sont la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo. La désignation du Kosovo est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (199) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Lorsque les données relatives à ces pays tiers ne sont pas disponibles, ceux-ci ont été exclus des tableaux et graphiques. La totalité des 28 États membres de l'UE figure en revanche dans les tableaux, des notes de bas de page étant ajoutées dans les graphiques pour indiquer les États membres pour lesquels des informations font défaut.

Les données pour la Chine, le Japon et les États-Unis sont également incluses dans quelques graphiques des chapitres 6 et 10.

## Couverture temporelle des données

Si les données pour une **année de référence** (ou une **période de référence**) ne sont pas disponibles pour un pays spécifique, des données pour les années précédentes ont été intégrées, dans la mesure du possible, dans les tableaux et les graphiques (ces exceptions font également l'objet de notes de bas de page). En général, cet effort pour combler les données manquantes portent sur les deux années de référence précédentes au moins : par exemple, des données de 2014 ou 2015 sont présentées pour les pays (ou agrégats géographiques) pour lesquels les données de 2016 ne sont pas encore disponibles.

## Présentation des données

Les bases de données en ligne d'Eurostat contiennent de nombreuses métadonnées qui fournissent des informations sur la situation au regard de certaines valeurs ou séries de données. Pour faciliter la lecture, seules les informations les plus importantes ont été incluses dans les tableaux et graphiques. Les symboles suivants sont utilisés dans les tableaux, si nécessaire :

- Italique* la valeur est une prévision, une donnée provisoire ou une estimation et est donc susceptible de changer;
  - :
  -
- valeur non disponible, confidentielle ou peu fiable;
- sans objet.

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et graphique.



## Accès aux statistiques européennes

Le moyen le plus simple pour accéder au large éventail d'informations statistiques proposées par Eurostat est de consulter son site web (<http://ec.europa.eu/eurostat>). Eurostat offre aux utilisateurs un accès gratuit et en ligne à ses bases de données et toutes ses [publications](#) au format PDF. Le site web est mis à jour quotidiennement et présente les informations statistiques les plus récentes et complètes disponibles sur l'UE, ses États membres, les pays de l'AELE ainsi que les pays visés par l'élargissement.

Les codes de données Eurostat, tels que [tps00001](#) et [nama\\_10\\_gdp](#), permettent d'accéder aisément aux données les plus récentes sur le site web d'Eurostat. Dans la présente publication, ces codes ont été insérés dans la mention de la source sous chaque tableau et graphique. Dans la version PDF de cette publication, le lecteur peut accéder directement aux données les plus récentes en cliquant sur les hyperliens qui sont intégrés

dans chaque code de données en ligne. Les codes de données en ligne mènent soit à un tableau bi- ou tridimensionnel dans l'interface TGM (tableaux, graphiques, cartes), soit à un ensemble de données ouvert qui contient généralement davantage de dimensions et des séries chronologiques plus longues en utilisant l'Explorateur de données.

Les codes de données en ligne peuvent être également introduits dans l'outil «Recherche» du site web d'Eurostat, qui se trouve dans le coin supérieur droit de la plupart des pages web d'Eurostat. Les résultats d'une recherche présentent [l'ensemble ou les ensembles de données](#) correspondants, les [publications](#), les [communiqués de presse](#), [articles d'actualité](#) et des sections spécifiques ainsi que d'autres informations. En cliquant sur ces hyperliens, les utilisateurs accèdent à la section spécifique appropriée ou à la page ou aux pages des produits.

# 1

## Population



## Introduction

Depuis 2008, le nombre total d'habitants au sein de l'UE-28 dépasse les 500 millions ; les seuls pays au monde plus peuplés que l'Union européenne (UE) sont la Chine et l'Inde. Les récentes évolutions démographiques indiquent un accroissement continu de la population de l'UE, même si celui-ci est lent, tandis que la *structure de la population* est de plus en plus dominée par un pourcentage croissant de personnes âgées dans la mesure où les générations du baby-boom nées après-guerre arrivent à l'âge de la retraite.

Ces dernières années, l'évolution de la population a été au cœur des programmes politiques, économiques et sociaux et les décideurs politiques observent de près les tendances démographiques en lien avec la croissance de la population, la *fécondité*, la *mortalité* et la *migration*.

L'amélioration des *soins de santé* et des médicaments, des modes de vie plus sains et une plus grande prise de conscience en matière de santé ont contribué à longévité des personnes ; en effet, l'*espérance de vie* au sein de l'UE a atteint des niveaux historiques.

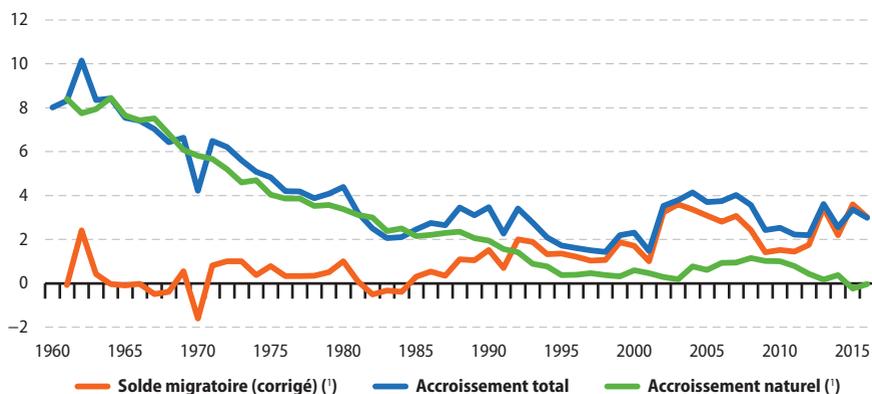
## 1.1 Population et évolution de la population

La situation démographique actuelle de l'UE-28 est caractérisée par une croissance continue de sa population (voir le graphique 1.1). Mais si la population a globalement augmenté dans l'UE-28 en 2016, elle a diminué dans 10 de ses

États membres. Les dernières données disponibles sont également intéressantes, puisque 2016 était la seconde année (depuis le début des séries en 1961) durant laquelle une légère *diminution naturelle* de la population a été observée dans

### Graphique 1.1: Accroissement de la population par composante (taux bruts annuels), UE-28, 1960-2016

(pour mille habitants)



Remarque: avant 1998, à l'exclusion des départements français d'outre-mer. Ruptures de série: 1991, 2000, 2001, 2008, 2010-12 et 2014-16.

(<sup>1</sup>) 1960: non disponibles.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_gind](#))



l'UE-28. L'évolution de la population (positive, avec 1,5 million d'habitants supplémentaires) était donc due au **solde migratoire**.

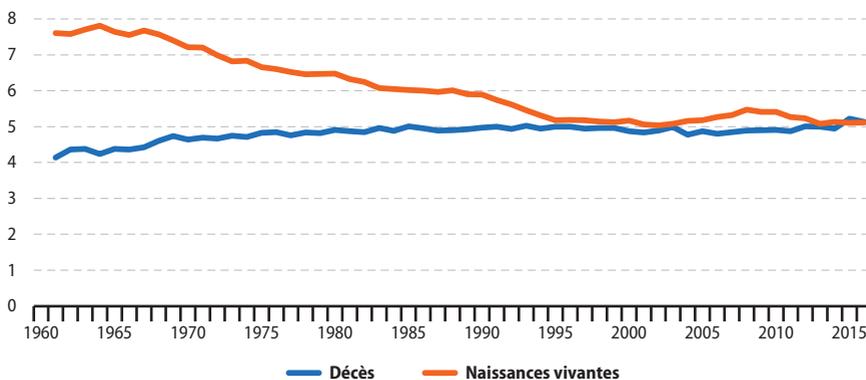
Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population de l'UE-28 était estimée à 511,8 millions d'habitants, soit 1,5 million de personnes de plus que l'année précédente. Le taux de croissance démographique a progressivement ralenti au cours des dernières décennies. Par exemple, au cours de la période 2005-2017, la population de l'UE-28 a augmenté, en moyenne, de quelque 1,5 million d'habitants par an, par rapport à une hausse moyenne annuelle d'environ 3,3 millions dans les années 1960.

L'écart entre les **naissances vivantes** et les **décès** dans l'UE-28 s'est nettement resserré depuis 1961

(voir le graphique 1.2). Ces dernières années, l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès (l'accroissement naturel de la population) a été très réduit et — comme expliqué plus haut — une diminution naturelle de la population a été enregistrée depuis 2015, année au cours de laquelle le nombre de décès a dépassé le nombre de naissances. Étant donné que le nombre de décès devrait augmenter à mesure que la génération du baby-boom vieillit, et en supposant que le taux de fécondité reste à un niveau relativement bas, un accroissement naturel négatif de la population (plus de décès que de naissances) pourrait bien se maintenir. Dans ce cas, l'ampleur de la contraction ou de l'expansion de la population de l'UE-28 pourrait alors dépendre largement de la migration.

### Graphique 1.2: Naissances et décès, UE-28, 1961-2016

(en millions)



Remarque: 1960: non disponibles. Avant 1998, à l'exclusion des départements français d'outre-mer.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_gind](#))

## 1.2 Structure et vieillissement de la population

Au 1er janvier 2016, l'âge médian de la population de l'UE-28 était de 42,6 ans (voir le graphique 1.3), ce qui signifie que la moitié de la population de l'UE-28 avait dépassé cet âge et que l'autre moitié ne l'avait pas encore atteint. Dans les États membres de l'UE, l'âge médian oscillait entre 36,6 ans en Irlande et 45,8 ans en Allemagne, confirmant ainsi la structure démographique relativement jeune et relativement âgée observée respectivement dans chacun de ces deux États membres. Avec respectivement 31,1 ans et 36,1 ans, la Turquie et l'Islande affichaient en 2016 un âge médian inférieur à celui de tous les États membres de l'UE.

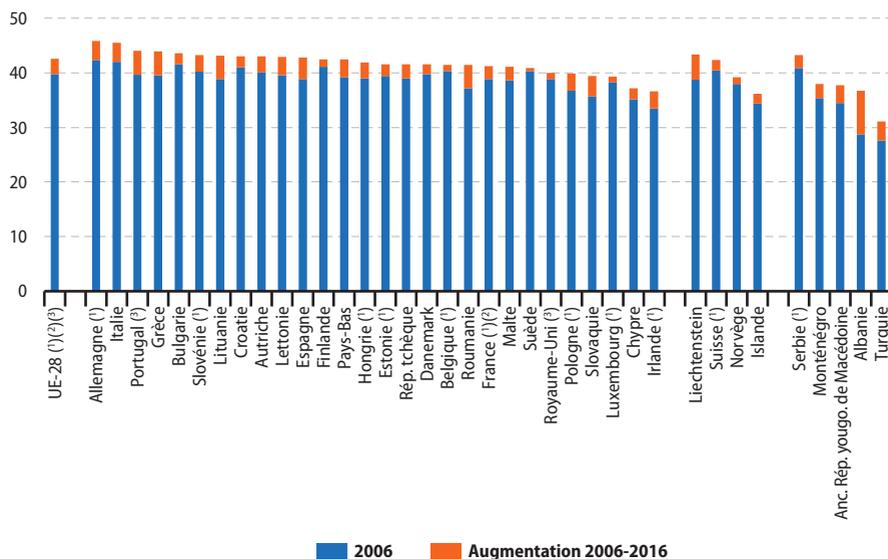
Entre 2006 et 2016, l'âge médian a augmenté de 2,8 ans dans l'UE-28, passant de 39,8 ans à 42,6 ans. Entre 2006 et 2016, l'âge médian a connu une hausse dans tous les États membres de

l'UE, augmentant de 4 ans ou plus en Grèce, en Espagne, en Lituanie, au Portugal et en Roumanie.

Le vieillissement démographique constitue une tendance à long terme qui s'est amorcée en Europe il y a plusieurs décennies. Cette tendance se manifeste dans les transformations de la structure des âges de la population et se traduit par une part croissante de personnes âgées et une part décroissante de personnes en âge de travailler dans la population totale.

La part de la population âgée de 65 ans et plus augmente dans tous les États membres de l'UE, dans les pays de l'AELE et dans les **pays candidats**. L'accroissement de la part relative des personnes âgées peut s'expliquer par une plus grande longévité, une tendance observée

**Graphique 1.3: Âge médian de la population, 2006-2016**  
(en années)



(1) Rupture de série.

(2) 2016: données provisoires.

(3) 2016: estimation.

Source: Eurostat (code des données en ligne: demo\_pjanind)

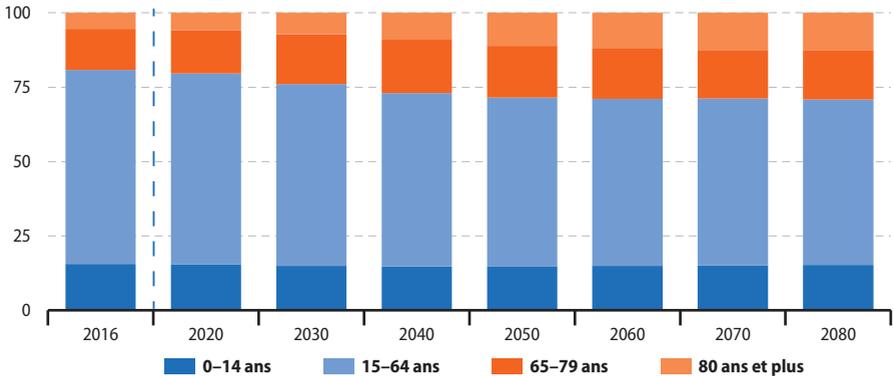
depuis plusieurs décennies à mesure que l'espérance de vie progresse.

Afin d'examiner les futures tendances concernant le vieillissement de la population, la dernière série de **projections démographiques d'Eurostat** (EUROPOP2015) a été conçue pour couvrir la période 2015-2080. Au cours des prochaines décennies, le nombre élevé de «baby-boomers» fera gonfler le nombre de personnes âgées. Un autre aspect du vieillissement démographique réside dans le vieillissement progressif de la population âgée elle-même, l'importance relative des personnes très âgées progressant à un rythme plus rapide que n'importe quel autre

segment de la population de l'UE. On s'attend ainsi à ce que la part des personnes âgées de 80 ans et plus dans la population de l'UE-28 soit multipliée par deux ou plus entre 2015 et 2080, de 5,4 % à 12,7 % (voir le graphique 1.4).

Au cours de la période 2016-2080, la part de la population en âge de travailler devrait diminuer régulièrement jusqu'en 2050, avant de se stabiliser quelque peu, tandis que les personnes âgées constitueront sans doute une part grandissante de la population totale, les personnes de 65 ans et plus représentant 29,1 % de la population de l'UE-28 en 2080, contre 19,2 % en 2016.

**Graphique 1.4: Structure de la population, par grande tranche d'âge, UE-28, 2016-2080** (en % de la population totale)



Remarque: 2016, données provisoires et estimation. 2020-2080: projections (EUROPOP2015).

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [demo\\_pjangroup](#) et [proj\\_15nmps](#))

## 1.3 Mariages et divorces

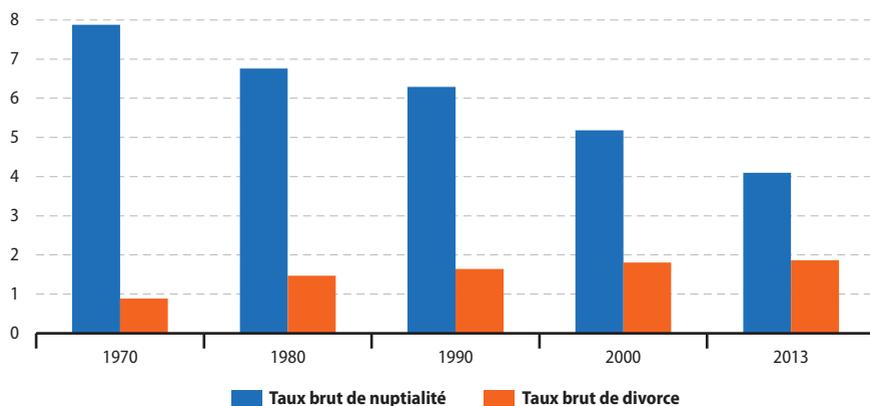
Il a longtemps été considéré que le **mariage**, tel qu'il est reconnu dans la législation de chaque pays, marquait la formation d'une unité familiale. Toutefois, il se pourrait que l'analyse des tendances concernant la formation et la dissolution des familles fondée uniquement sur des données liées aux mariages et aux **divorces** ne permette pas d'obtenir une vue d'ensemble de la situation. Les alternatives légales au mariage, comme le partenariat enregistré, sont de plus en plus répandues et les législations nationales ont évolué pour accorder davantage de droits aux couples non mariés. Les données démographiques récentes montrent que le nombre de mariages pour 1 000 personnes a

diminué dans l'UE-28 ces dernières décennies, alors que le nombre de divorces a augmenté. Cette hausse peut s'expliquer en partie par la légalisation du divorce dans plusieurs États membres de l'Union au cours de cette période (par exemple en Italie, en Espagne, en Irlande et à Malte).

D'après les dernières données disponibles pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne, en 2013, 2,1 millions de mariages ont été célébrés et 943 000 divorces ont été prononcés dans l'UE-28, ce qui équivaut à 4,1 mariages pour 1 000 personnes (**taux brut de nuptialité**) et à 1,9 divorce pour 1 000 personnes (**taux brut de divorce**) — voir le graphique 1.5.

**Graphique 1.5:** Taux bruts de nuptialité et de divorce, UE-28, années sélectionnées de 1970 à 2013

(pour 1 000 habitants)



Remarque: veuillez noter la modification de la période sur l'axe des abscisses. À l'exclusion des départements français d'outre-mer entre 1970 et 1990.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [demo\\_nind](#) et [demo\\_ndivind](#))



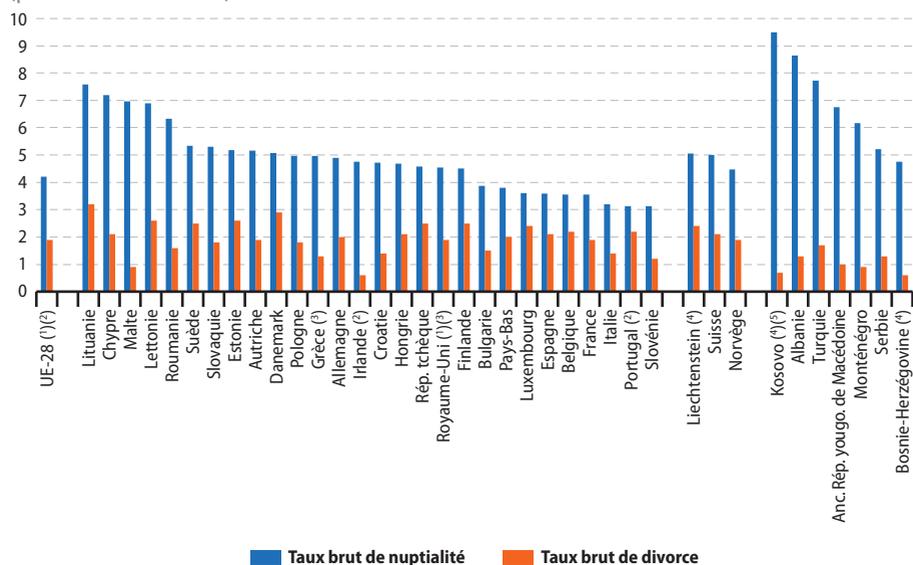
Le graphique 1.6 montre qu'en 2015, parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, le taux brut de nuptialité était le plus élevé dans les **pays candidats** que sont l'Albanie (8,7 mariages pour 1 000 personnes) et la Turquie (7,7). Parmi les États membres de l'Union, les taux les plus élevés ont été constatés en Lituanie (7,6), à Chypre (7,2) et à Malte (7,0). Les taux bruts de nuptialité les plus faibles ont été observés au Portugal et en Slovaquie (3,1 mariages pour 1 000 personnes dans les deux cas).

Pour ce qui est des divorces, en 2015, les pays candidats que sont le Monténégro (0,9 pour

1 000 personnes) et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (1,0) ont enregistré les taux bruts de divorce les plus bas. Parmi les États membres de l'Union, les taux les plus faibles ont été observés en Irlande (0,6, données de 2013) et à Malte (0,9). En général, les États membres du Sud et de l'Est — la Slovaquie (1,2), la Grèce (1,3, données de 2014), l'Italie et la Croatie (toutes deux à 1,4), la Bulgarie (1,5) — ont affiché des taux bruts peu élevés. En revanche, les taux de divorce étaient plus élevés dans plusieurs États membres du Nord, notamment en Lituanie (3,2 divorces pour 1 000 personnes) et au Danemark (2,9).

### Graphique 1.6: Taux brut de nuptialité et taux brut de divorce, 2015

(pour 1 000 habitants)



(1) Taux brut de nuptialité: 2014.

(2) Taux brut de divorce: 2013.

(3) Taux brut de divorce: 2014.

(4) 2012.

(5) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [demo\\_nind](#) et [demo\\_ndvind](#))

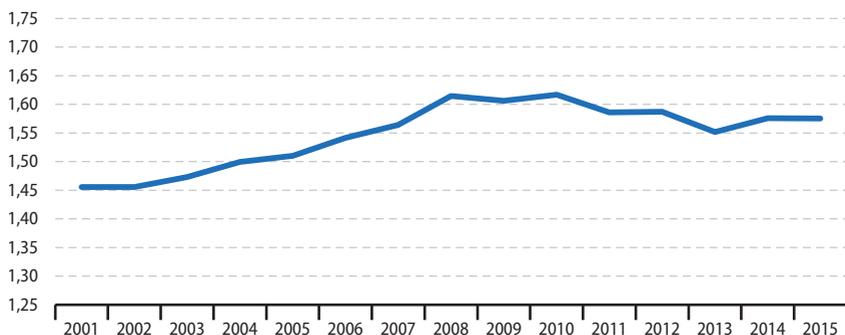
## 1.4 Fécondité

L'indicateur de fécondité le plus largement utilisé est le **taux de fécondité total**, soit le nombre moyen d'enfants qu'aurait mis au monde une femme durant sa vie si, au cours de sa période de reproduction, elle avait eu un taux de fécondité conforme aux taux de fécondité par âge pour cette période. Il est considéré qu'un taux de fécondité total d'environ 2,1 naissances vivantes par femme correspond au niveau de renouvellement de la population dans les pays développés, à savoir le nombre moyen de naissances vivantes par femme nécessaire pour maintenir constante la taille de la population en l'absence de toute migration. Un taux de fécondité total inférieur à 1,3 naissance vivante par femme est souvent considéré

comme le «plus faible taux de fécondité». Le taux de fécondité total est comparable entre les pays puisqu'il prend en considération les changements de la taille et de la structure de la population.

Les taux de fécondité ont régulièrement décliné depuis le milieu des années 1960 jusqu'en l'an 2000 dans les États membres de l'Union. Toutefois, au début des années 2000, le taux de fécondité total dans l'UE-28 a présenté des signes de redressement. Cette tendance s'est interrompue en 2010 et une baisse importante a été observée pour atteindre un taux relativement faible en 2013. Ce taux a légèrement augmenté en 2014 et est resté stable en 2015 (voir le graphique 1.7).

**Graphique 1.7: Taux de fécondité total, UE-28, 2001-2015**  
(naissances vivantes par femme)



Remarque: 2010-2012, 2014 et 2015: ruptures de séries. 2013-2015: données provisoires.

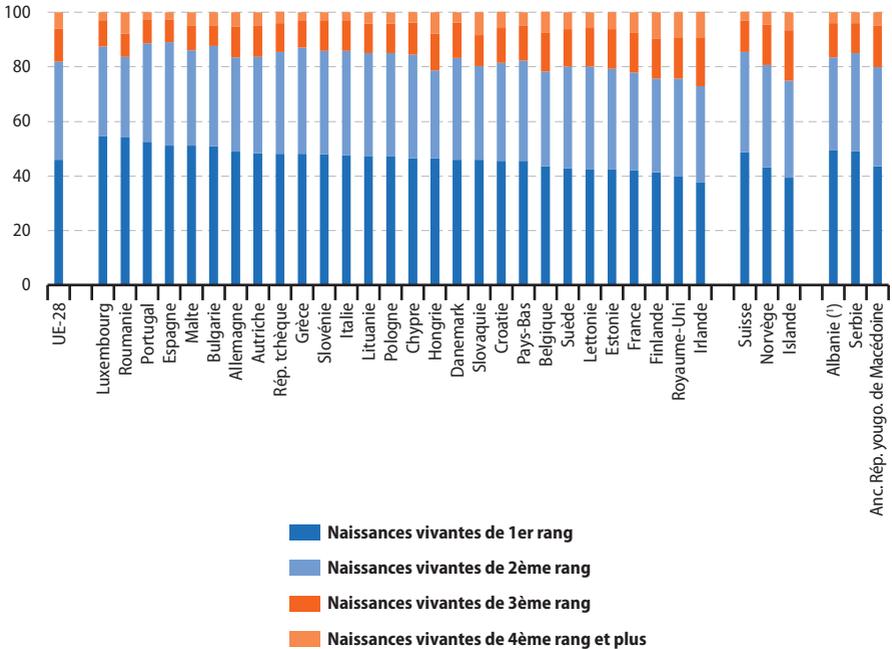
Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_find](#))



En 2015, 5,1 millions d'enfants sont nés dans l'UE-28. Près de la moitié (45,9 %) étaient des premiers-nés, cette part dépassant la moitié au Luxembourg, en Roumanie, au Portugal, en Espagne, à Malte et en Bulgarie (voir le graphique 1.8). En revanche, les proportions de premiers-nés les plus faibles ont été enregistrées en Irlande (37,8 %), au Royaume-Uni (39,8 %) et en Finlande (41,3 %).

En 2015, dans l'UE-28, plus d'un tiers (36,0 %) des naissances étaient deuxièmes naissances, juste un peu plus d'un dixième (12,2 %) étaient des troisièmes naissances et les 5,9 % restants étaient des quatrièmes naissances ou des naissances ultérieures. Dans les États membres de l'Union, la part la plus élevée du nombre total de quatrièmes naissances ou de naissances ultérieures a été observée en Finlande (9,7 %), en Irlande (9,3 %) et au Royaume-Uni (9,2 %).

**Graphique 1.8: Part de naissances vivantes par ordre de naissance, 2015**  
(en %)



(1) 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_find](#))

## 1.5 Mortalité et espérance de vie

L'indicateur le plus couramment utilisé pour analyser la mortalité est l'espérance de vie à la naissance : le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre, dans l'hypothèse d'un maintien des mêmes conditions de mortalité durant tout le reste de sa vie. C'est un outil simple mais efficace pour illustrer l'évolution de la mortalité.

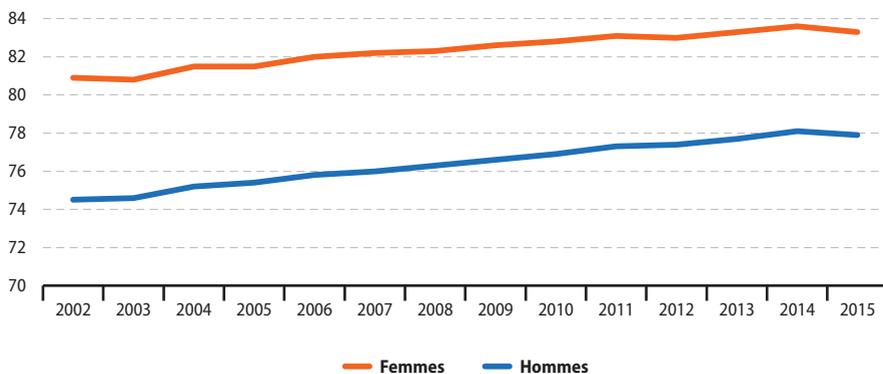
L'espérance de vie à la naissance a augmenté rapidement au cours du siècle dernier grâce à un certain nombre de facteurs, notamment la réduction de la **mortalité infantile**, la hausse du niveau de vie, de meilleurs modes de vie, une meilleure éducation ainsi que les avancées des **soins de santé** et de la médecine.

L'espérance de vie à la naissance dans l'UE-28 a connu un léger recul en 2015 (voir le graphique 1.9). Elle a été estimée à 80,6 ans (soit 0,3 an de moins qu'en 2014), atteignant 83,3 ans pour les femmes (0,3 an de moins qu'en 2014) et 77,9 ans (0,2 an de moins qu'en 2014) pour les hommes (voir le tableau 1).

Il s'agit du premier recul de l'espérance de vie dans l'UE-28 à être enregistré depuis 2002, année pour laquelle les données relatives à l'espérance de vie étaient disponibles pour l'ensemble des États membres de l'UE, un recul observable dans la plupart des États membres.

**Graphique 1.9:** Espérance de vie à la naissance, UE-28, 2002-2015

(en années)



Remarque: 2010, 2011, 2012, 2014 et 2015, ruptures des séries. 2013, 2014 et 2015: estimations et données provisoires.

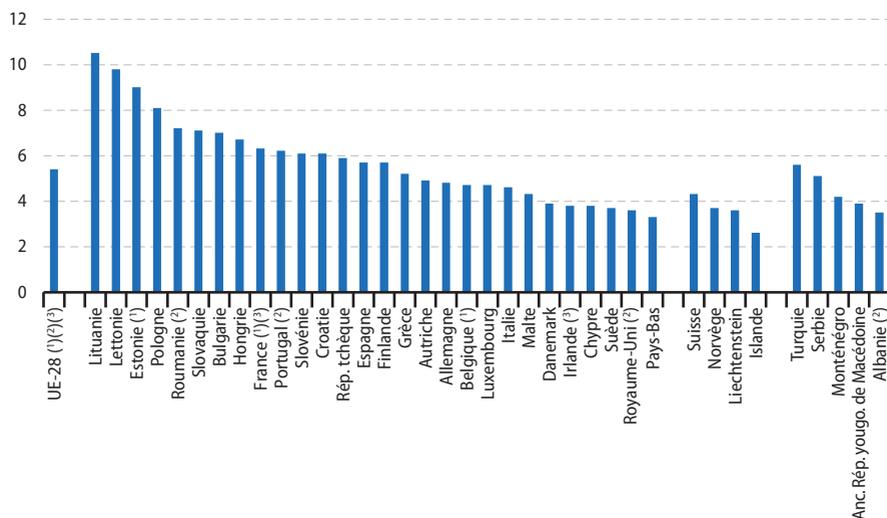
Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_mlexpec](#))



En 2015, l'écart entre l'espérance de vie la plus élevée et la plus faible parmi les États membres de l'UE était de 11,2 ans pour les hommes et de 7,6 ans pour les femmes. Pour les hommes, l'espérance de vie la plus faible a été enregistrée en Lituanie (69,2 ans) et la plus élevée en Suède (80,4 ans). Pour les femmes, l'espérance de vie la plus faible était de 78,2 ans en Bulgarie et la plus élevée de 85,8 ans en Espagne.

Avec un écart de vie de 5,4 ans en 2015 entre les sexes, les femmes nées récemment dans l'UE-28 doivent s'attendre généralement à vivre plus longtemps que les hommes. En outre, cet écart variait sensiblement d'un État membre de l'UE à l'autre. En 2015, l'écart le plus large entre les sexes était observé en Lituanie (10,5 ans) et le plus faible aux Pays-Bas (3,3 ans) — voir le graphique 1.10.

**Graphique 1.10: Espérance de vie à la naissance, écart entre les sexes, 2015**  
(en années, espérance de vie féminine - espérance de vie masculine)



(1) Rupture des séries.

(2) Estimations.

(3) Données provisoires.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [demo\\_mlexpec](#))

## 1.6 Migration et population migrante

La migration est influencée par une combinaison de facteurs économiques, politiques et sociaux, dans le pays d'origine du migrant (causes de départ) ou dans le pays de destination (effets d'attraction). Historiquement, la relative prospérité économique et la stabilité politique de l'Union européenne semblent avoir eu un effet d'attraction considérable sur les immigrants.

Dans les pays de destination, la migration internationale peut constituer un instrument pour remédier à certaines pénuries sur le **marché du travail**. Toutefois, la migration à elle seule ne pourra certainement pas inverser l'actuelle tendance au vieillissement de la population observée dans de nombreuses régions de l'Union.

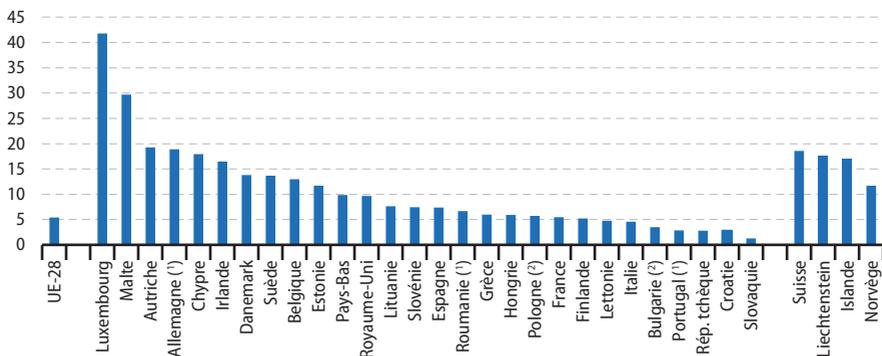
Au total, 4,7 millions de personnes ont **immigré** dans l'un des États membres de l'UE-28 en 2015, et au moins 2,8 millions d'**émigrants** auraient quitté le territoire de ces États. Ces chiffres totaux ne représentent pas les flux migratoires

vers/depuis l'Union européenne prise dans son ensemble, puisqu'ils incluent également les mouvements entre les différents États membres de l'Union.

Parmi ces 4,7 millions d'immigrants en 2015, on estime qu'il y avait 2,4 millions de citoyens de pays tiers, 1,4 million de personnes ayant la nationalité d'un État membre de l'Union autre que celui dans lequel elles ont immigré, quelque 860 000 personnes qui ont migré vers un État membre de l'Union dont elles avaient la nationalité (par exemple, des ressortissants nationaux rentrant au pays ou nés à l'étranger), et environ 19 000 apatrides.

Au total, 17 des États membres de l'Union ont connu en 2015 une immigration supérieure à l'émigration, la tendance étant toutefois inverse en Bulgarie, en Irlande, en Grèce, en Espagne, en Croatie, à Chypre, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Lettonie et en Lituanie.

**Graphique 1.11: Immigrants, 2015**  
(par 1 000 habitants)



(¹) Estimation.

(²) Données provisoires.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [migr\\_imm1ctz](#) et [migr\\_pop1ctz](#))



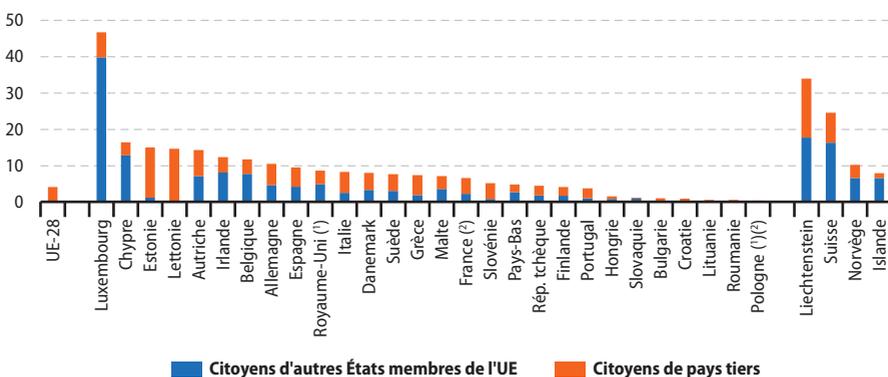
En proportion de la taille de la population résidente, le pays qui a enregistré le taux le plus élevé d'immigration en 2015 est le Luxembourg (42 immigrants pour 1 000 personnes), suivi par Malte (30 immigrants pour 1 000 personnes), l'Autriche et l'Allemagne (toutes deux 19 immigrants pour 1 000 personnes) — voir le graphique 1.11. Les taux d'émigration les plus élevés en 2015 ont été signalés pour le Luxembourg (22 émigrants pour 1 000 personnes), Chypre (20 émigrants pour 1 000 personnes) et Malte (20 émigrants pour 1 000 personnes).

Le nombre de personnes résidant dans un État membre de l'Union et ayant la nationalité d'un pays tiers au 1er janvier 2016 s'élevait à 20,7 millions, soit 4,1 % de la population de l'UE-28. Par ailleurs, on comptait au 1er janvier 2016 16,0 millions de personnes vivant dans un des États membres de l'Union et ayant la nationalité d'un autre État membre.

En termes relatifs, l'État membre de l'Union présentant la proportion la plus élevée de **non-nationaux** était le Luxembourg, où ceux-ci constituaient 47 % de la population totale. De fortes proportions de non-nationaux (10 % de la population résidente ou plus) étaient également enregistrées à Chypre, en Estonie, en Lettonie, en Autriche, en Irlande, en Belgique et en Allemagne.

Dans la plupart des États membres de l'Union européenne, la majorité des non-nationaux étaient citoyens d'un pays tiers (voir le graphique 1.12), l'inverse n'étant vrai que pour la Belgique, l'Irlande, Chypre, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni. Dans le cas de la Lettonie et de l'Estonie, la proportion de citoyens venant de pays tiers est particulièrement élevée en raison du nombre important de **non-citoyens reconnus** (qui sont principalement des citoyens de l'ancienne Union soviétique qui résident de façon permanente dans ces pays, mais n'ont pas acquis une autre nationalité).

**Graphique 1.12: Part des non-nationaux dans la population résidente, 1<sup>er</sup> janvier 2016**  
(en %)



(1) Estimation.

(2) Données provisoires.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [migr\\_pop1ctz](#))

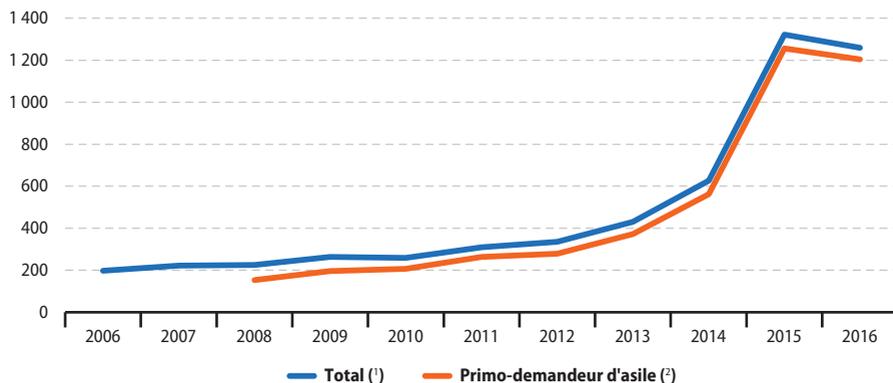
## 1.7 Asile

L'asile est une forme de protection internationale garantie par un État sur son territoire. Il est accordé à une personne qui ne peut demander une protection dans son pays de nationalité et/ou de

résidence, notamment parce qu'elle craint d'y être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

### Graphique 1.13: Demandes d'asile (de ressortissants de pays tiers) dans les États membres de l'UE-28, 2006-2016

(en milliers)



(¹) 2006 et 2007: UE-27 et extra-UE-27.

(²) 2006 et 2007: non disponible.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [migr\\_asyctz](#) et [migr\\_asyappctza](#))

Sur la base uniquement des **demandes** provenant de ressortissants de pays tiers (voir le graphique 1.13), le nombre de demandes d'asile a progressé de façon régulière au sein de l'UE-27 et ensuite au sein de l'UE-28 jusqu'en 2012, avant d'évoluer à un rythme plus rapide pour atteindre 431 000 demandes en 2013, 627 000 en 2014, et quelque 1,3 million en 2015 et 2016.

L'UE-28 (¹) comptait 53 000 **primo-demandeurs d'asile** (environ 4 %) de moins que le nombre total de **demandeurs d'asile** en 2016. Un primo-

demandeur de protection internationale est une personne qui a déposé une demande d'asile pour la première fois dans un État membre de l'Union donné. Cette notion exclut donc les personnes qui réitèrent leur demande d'asile (dans cet État membre) et, par conséquent, reflète mieux le nombre de personnes récemment arrivées qui soumettent une demande de protection internationale dans l'État membre concerné.

(¹) Le total de l'Union est calculé comme une agrégation des données des États membres. Ces dernières portent sur le nombre de personnes qui demandent l'asile pour la première fois dans l'État membre concerné.

Certaines personnes peuvent toutefois présenter une demande de protection internationale dans plus d'un État membre au cours d'une année de référence donnée. Par conséquent, le total de l'Union peut inclure de telles demandes multiples. Sur la base d'une estimation utilisant les dernières statistiques «Dublin» disponibles, environ 6 % des demandeurs d'asile dans l'Union ont demandé l'asile dans plus d'un État membre au cours de la même année.



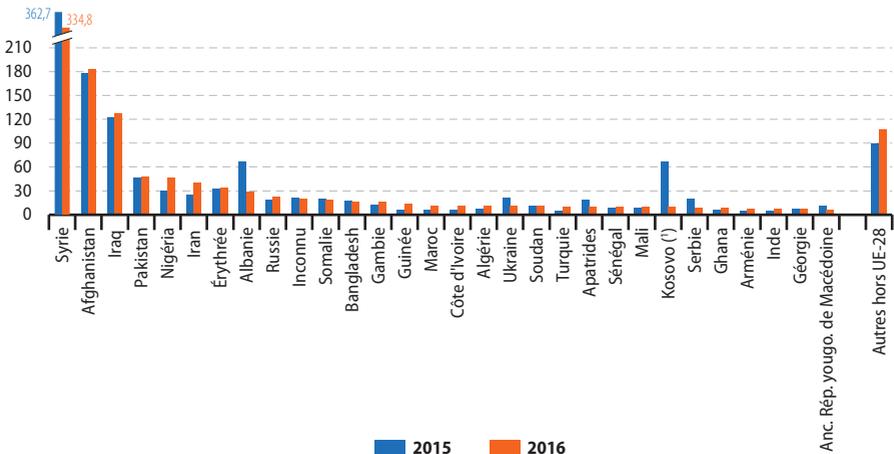
Le chiffre pour 2016 a marqué une diminution de 53 000 primo-demandeurs d'asile dans l'ensemble de l'UE-28 par rapport à l'année précédente, étant donné que le nombre de primo-demandeurs d'asile a chuté de près d'1,26 million en 2015 à 1,2 million en 2016. Cette diminution a fait suite à une augmentation de 694 000 primo-demandeurs d'asile entre 2014 et 2015.

En 2016, le nombre de primo-demandeurs d'asile originaires de Syrie a reculé légèrement dans l'UE-28, passant à 335 000 contre 363 000 en 2015 (voir le graphique 1.14). La part des citoyens syriens dans le total a reculé de 28,9 % à 27,8 %. Les ressortissants afghans représentaient 15 % du nombre total de primo-demandeurs d'asile et les Iraquiens 11 %, contre 4 % pour les ressortissants pakistanais et nigériens. Parmi les groupes de nationalités les plus nombreux représentés dans l'UE-28 en 2016, l'augmentation

relative la plus sensible par rapport à 2015 a été enregistrée pour les ressortissants du Nigeria (hausse de 1,4 point de pourcentage (pp)) et d'Iran (hausse de 1,3 pp). Des hausses considérables ont été également relevées en termes relatifs dans le nombre de demandeurs originaires d'Afghanistan et d'Iraq (en Asie), de Guinée, du Maroc et de Côte d'Ivoire (en Afrique), ainsi que de Turquie. Parmi les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2016, le recul relatif le plus important a été enregistré pour l'Albanie et le Kosovo (\*) dans les Balkans occidentaux. Entre 2015 et 2016, la Turquie, le Maroc, l'Arménie et l'Inde sont entrés dans le classement des 30 pays tiers desquels les États membres de l'UE-28 ont reçu (pour la première fois) le plus de demandes d'asile, tandis que la Bosnie-Herzégovine, la République démocratique du Congo, la Chine et l'Éthiopie en sont sortis.

(\*) Conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

**Graphique 1.14: Pays d'origine des demandeurs d'asile (ressortissants de pays tiers) dans les États membres de l'UE-28, 2015 et 2016**  
(en milliers de primo-demandeurs d'asile)



(\*) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [migr\\_asyappctza](#))



# 2

## Conditions de vie



## Introduction

La **stratégie Europe 2020** pour une croissance intelligente, durable et inclusive proposée par la **Commission européenne** prévoit une stratégie de croissance pour la décennie en cours. La **plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale** constitue l'une des sept initiatives phares de cette stratégie. Ses objectifs sont les suivants :

- veiller à la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- garantir le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en leur permettant de vivre dignement et de participer activement à la société ;

- mobiliser les soutiens en vue d'aider les personnes à s'intégrer dans les communautés dans lesquelles elles vivent, à obtenir une formation et une aide pour trouver un emploi et à accéder aux prestations sociales.

Afin de mesurer les progrès accomplis, un des cinq **grands objectifs** de la stratégie Europe 2020 prévoit de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou menacées de l'être dans l'ensemble de l'**Union européenne (UE)** d'ici 2020 ; cet objectif a ensuite été traduit en **objectifs nationaux** dans chaque État membre de l'UE, rendant compte de situations et de circonstances différentes.

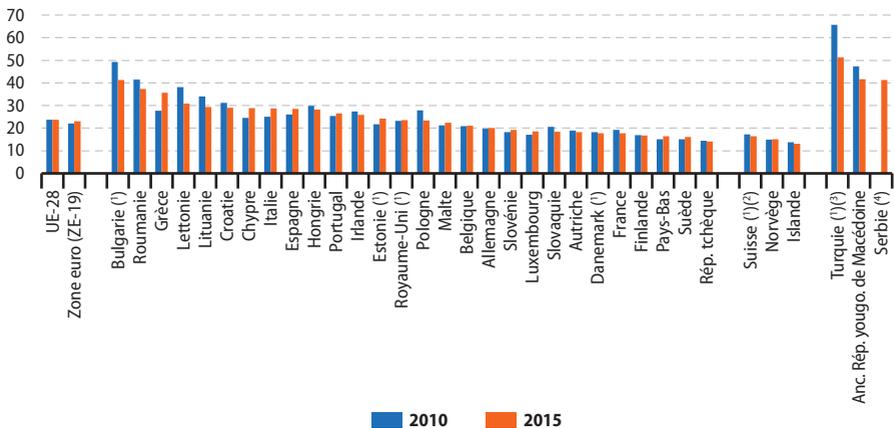
## 2.1 Inclusion sociale

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des concepts multidimensionnels, difficiles à mesurer statistiquement. Il a donc fallu élaborer des

indicateurs **monétaires** et non monétaires, tels que le **taux de risque de pauvreté**, le **seuil de risque de pauvreté**, le **taux de privation matérielle grave**

**Graphique 2.1:** Pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 2010 et 2015

(en %)



(\*) Rupture de série.

(\*) 2014 au lieu de 2015.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [ilc\\_peps01](#))

(\*) 2013 au lieu de 2015.

(\*) 2010: non disponible.



et le pourcentage de **personnes vivant dans un ménage à très faible niveau d'intensité de travail**.

En 2015, dans l'UE-28, 118,8 millions de personnes, soit 23,7 % de la population totale, vivaient dans des ménages en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir le graphique 2.1). La proportion de la population de l'UE-28 menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale a d'abord augmenté de 23,7 % en 2010 à 24,7 % en 2012, puis a chuté progressivement entre 2013 et 2015 et enregistré une baisse plus rapide (- 0,7 **point de pourcentage** (pp)) en 2015 pour se rétablir à son niveau de 2010.

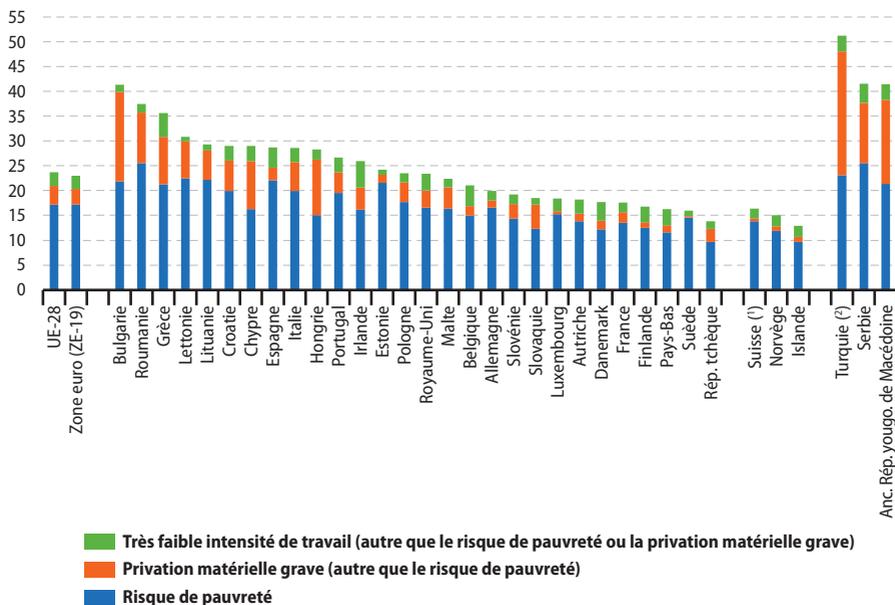
En Bulgarie, près de deux cinquièmes (41,3 %) de la population étaient considérés comme étant exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion

sociale en 2015, tandis qu'en Roumanie (37,4 %) et en Grèce (35,7 %), cette proportion dépassait le tiers de la population (voir le graphique 2.2). Les dernières données disponibles montrent que plus d'un quart de la population était également considérée comme exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans neuf autres États membres de l'Union, à savoir la Lettonie, la Lituanie, la Croatie, Chypre, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, le Portugal et l'Irlande.

Les États membres de l'Union qui affichaient en 2015 les pourcentages les plus faibles de personnes considérées comme exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale étaient la République tchèque (14,0 %), la Suède (16,0 %), les Pays-Bas (16,4 %) et la Finlande (16,8 %).

## Graphique 2.2: Proportion de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 2015

(en %)



Remarque: la somme des données pour les trois groupes exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale peut varier légèrement par rapport au total (publié ailleurs) en raison des arrondis.

(¹) 2014.

(²) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ilc\_pees01)

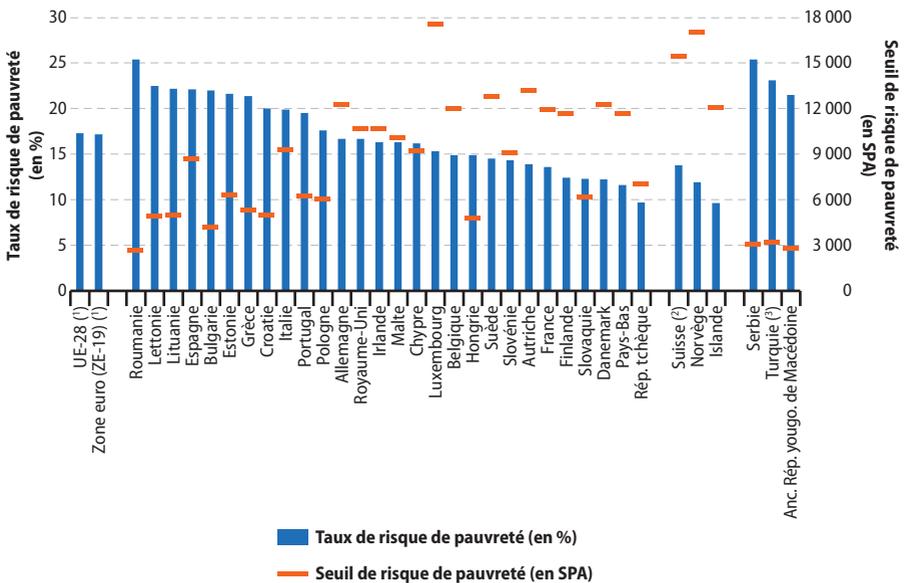
## 2.2 Répartition des revenus

D'une part, les inégalités dans la répartition des revenus peuvent inciter les personnes à améliorer leur situation par le travail, l'innovation ou l'acquisition de nouvelles compétences. D'autre part, elles sont souvent associées à la criminalité, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le taux de risque de pauvreté (après transferts sociaux) au sein de l'UE-28 est resté relativement stable entre 2010 et 2013, passant de 16,5 % à 16,7 %. Entre 2013 et 2014, le taux de risque de pauvreté a augmenté de 0,5 pp puis a légèrement augmenté en 2015 (0,1 pp) pour atteindre 17,3 %.

Le taux de l'UE-28, qui est une moyenne pondérée des résultats nationaux, dissimule des variations considérables d'un État membre de l'UE à l'autre (voir le graphique 2.3). Dans huit d'entre eux, à savoir la Roumanie (25,4 %), la Lettonie (22,5 %), la Lituanie (22,2 %), l'Espagne (22,1 %), la Bulgarie (22 %), l'Estonie (21,6 %), la Grèce (21,4 %) et la Croatie (20 %), un cinquième de la population ou plus était considérée comme étant menacée de pauvreté. Les pourcentages les plus faibles ont été observés en République tchèque (9,7 %) et aux Pays-Bas (11,6 %).

Graphique 2.3: Taux et seuil de risque de pauvreté, 2015



(1) Seuil de risque de pauvreté (en SPA): non disponible.

(2) 2014.

(3) 2014.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: ilc\_li01 et ilc\_li02)

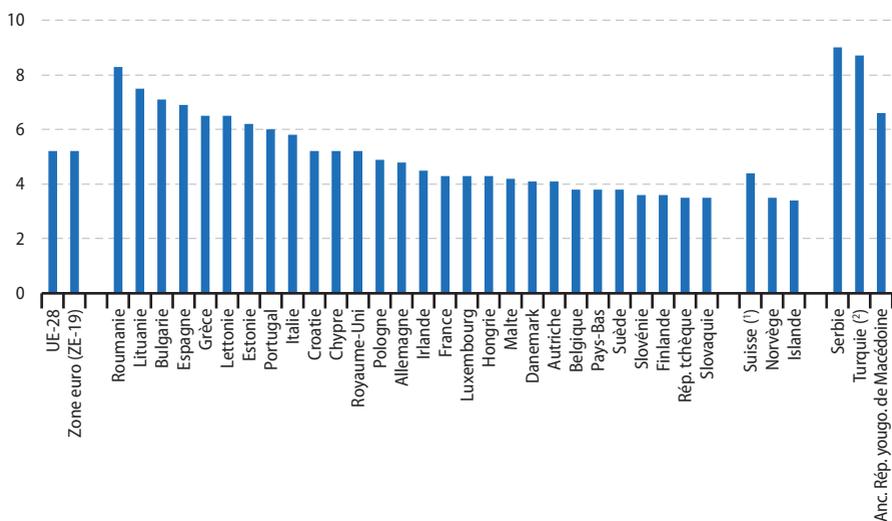


Le seuil de risque de pauvreté (également présenté dans le graphique 2.3) est fixé à 60 % du **revenu disponible équivalent médian**. Il est souvent exprimé en **standards de pouvoir d'achat (SPA)** afin de tenir compte des différences du coût de la vie entre les pays. En 2015, ce seuil a considérablement varié d'un État membre à l'autre : de 2 600 SPA en Roumanie à 13 200 SPA en Autriche, le seuil enregistré au Luxembourg (17 600 SPA) étant au-delà de cette fourchette.

Il existait en 2015 de fortes **inégalités en matière de répartition des revenus** : selon la moyenne des données nationales de chaque État membre de l'UE pondérée en fonction de la population, les 20 % de la population ayant les plus hauts

revenus disponibles équivalents ont perçu 5,2 fois plus que les 20 % ayant les plus bas revenus. Ce ratio variait sensiblement d'un État membre à l'autre : de 3,5 en Slovaquie et en République tchèque à au moins 6,0 au Portugal, en Estonie, en Lettonie, en Grèce, en Espagne, en Bulgarie et en Lituanie, et jusqu'à 8,3 en Roumanie. Parmi les pays non membres figurant dans le graphique 2.4, l'Islande (3,4) et la Norvège (3,5) ont également fait état de ratios particulièrement faibles concernant l'inégalité de répartition des revenus, tandis qu'en Turquie (8,7, données de 2013) et en Serbie (9,0), le ratio était plus élevé que dans tous les États membres de l'UE.

**Graphique 2.4: Inégalité de répartition des revenus, 2015**  
(rapport interquintile de revenu)



(1) 2014.

(2) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ilc\_di11)

## 2.3 Logement

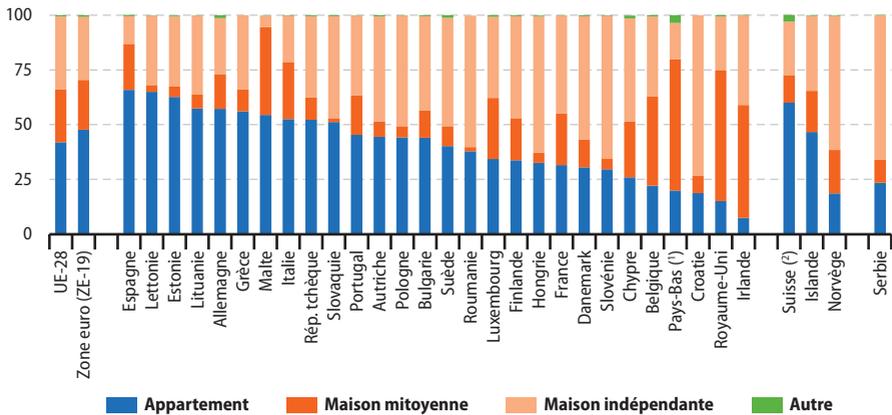
Un logement décent, à un prix abordable et dans un environnement sûr, est un besoin essentiel et un droit fondamental. Répondre à ce besoin est de nature à atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale, mais représente toujours un défi majeur pour un certain nombre de pays européens.

En 2015, dans l'UE-28, 4 personnes sur 10 (42 %) vivaient dans des appartements, près d'un quart (24,1 %) dans des maisons mitoyennes et un tiers (33,3 %) dans des maisons indépendantes (voir le graphique 2.5). Parmi les États membres de l'UE, c'est en Espagne (65,9 %), en Lettonie (65 %) et en Estonie (65 %) que la proportion de personnes vivant en appartement était la plus élevée, tandis que les proportions les plus élevées de personnes vivant dans des maisons mitoyennes ont été enregistrées aux Pays-Bas,

au Royaume-Uni (tous deux 59,9 %) et en Irlande (51,6 %). Ces États membres étaient les seuls où plus de la moitié de la population vivait dans une maison mitoyenne. Le pourcentage de personnes vivant dans des maisons indépendantes était le plus élevé en Croatie (73,4 %), en Slovénie (65,1 %), en Hongrie (62,1 %) et en Roumanie (60,1 %).

La disponibilité d'espace suffisant dans une habitation est l'une des dimensions essentielles dans l'évaluation de la qualité d'un logement. Le [taux de surpeuplement](#) décrit la proportion de personnes vivant dans une habitation considérée comme surpeuplée. Cet indicateur dépend du nombre de pièces à la disposition du ménage, de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres.

**Graphique 2.5: Répartition de la population par type de logement, 2015**  
(en % de la population)



(¹) Données provisoires.

(²) 2014.

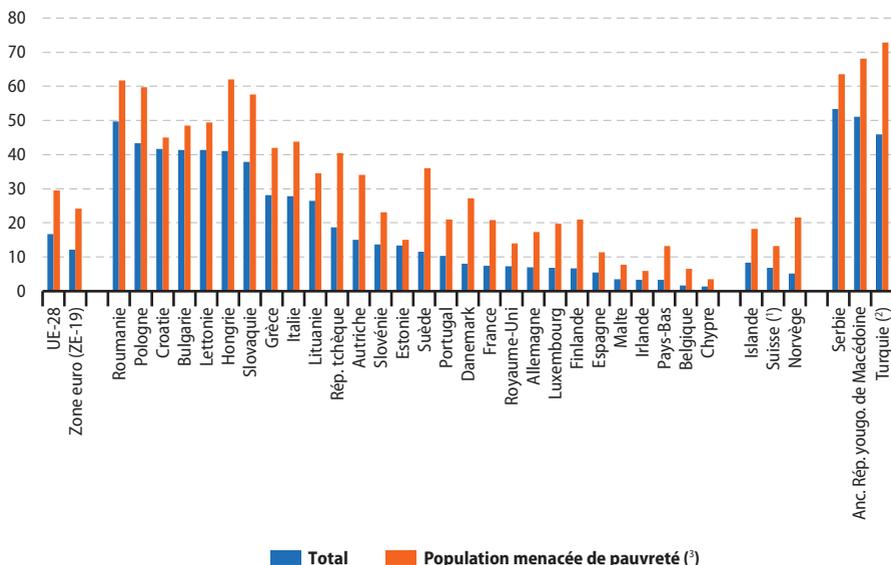
Source: Eurostat (code des données en ligne: [ilc\\_lvho01](#))



En 2015, 16,7 % de la population de l'UE-28 vivaient dans des logements surpeuplés (voir le graphique 2.6). Les taux de surpeuplement les plus élevés parmi les États membres de l'UE ont été enregistrés en Roumanie (49,7 %) et en Pologne (43,4 %), tandis que des taux supérieurs à 50 % ont été observés en Serbie (53,4 %) et dans l'ancienne République yougoslave de

Macédoine (51,1 %), la Turquie (45,9 %, données de 2013) enregistrant également un taux de surpeuplement relativement élevé. À l'inverse, Chypre (1,4 %), la Belgique (1,6 %), les Pays-Bas (3,3 %), l'Irlande (3,4 %) et Malte (3,5 %) affichaient les taux de surpeuplement les plus bas tandis que dans sept autres États membres de l'UE, ces taux étaient tous inférieurs à 10,0 %.

**Graphique 2.6: Taux de surpeuplement, 2015**  
(en % de la population spécifiée)



(1) 2014.

(2) 2013.

(3) Population dont le revenu équivalent médian est inférieur à 60 %.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ilc\_lvh005a)

## 2.4 Protection sociale

La **protection sociale** couvre toute intervention d'organismes publics et privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles.

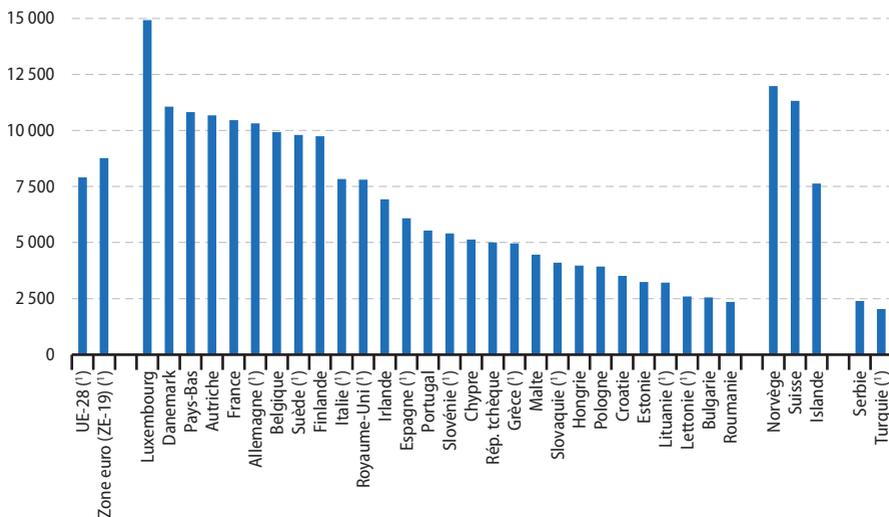
Les informations les plus récentes concernent l'année 2014, au cours de laquelle une augmentation globale de 2,6 % des **dépenses de protection sociale** a été observée dans l'UE. Cette tendance a toutefois été compensée par un rythme quelque peu plus rapide de la croissance économique de sorte que le rapport entre les dépenses de protection sociale et le

**produit intérieur brut (PIB)** a chuté de 0,2 pp pour retomber à 28,7 %. Ce rapport était en 2014 plus élevé de 2,8 pp par rapport au niveau de 2008, tandis que les dépenses de protection sociale dans l'UE-28 ont augmenté globalement de 18,5 % pendant la période considérée (ce qui équivalait à une moyenne de 2,9 % par an).

L'utilisation des standards de pouvoir d'achat (SPA) facilite la comparaison du niveau des dépenses de protection sociale **par habitant** entre les pays en tenant compte des différences de **niveaux de prix** (voir le graphique 2.7). Le plus haut niveau de dépenses par habitant pour la protection sociale a été enregistré en 2014 par le Luxembourg (!) (14 900 SPA par habitant), suivi

(!) Les dépenses de protection sociale par habitant sont calculées sur la base de la population résidente ; c'est pourquoi la valeur obtenue pour le Luxembourg est particulièrement surestimée (en raison de la présence d'une grande proportion de travailleurs transfrontières), une partie considérable des prestations étant versées à des personnes vivant en dehors du pays (essentiellement des dépenses consacrées aux soins de santé, aux pensions et aux prestations familiales).

**Graphique 2.7: Dépenses de protection sociale par habitant, 2014**  
(en SPA)



(!) Données provisoires.

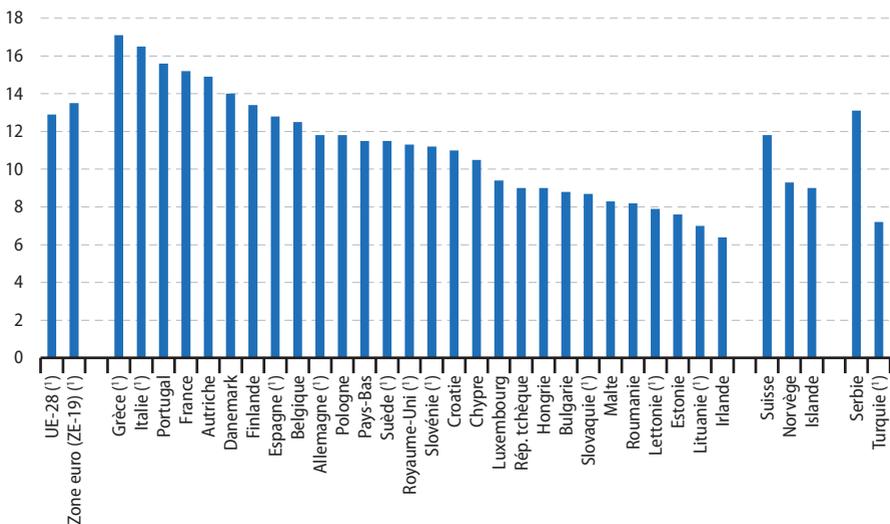
Source: Eurostat (code des données en ligne: [spr\\_exp\\_sum](#))



à bonne distance du Danemark, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suède et de la Finlande, où les dépenses de protection sociale étaient supérieures à 9 000 SPA par habitant. À l'opposé, ces dépenses étaient inférieures ou égales à 2 500 SPA par habitant en Bulgarie, en Lettonie et en Roumanie. Ces écarts entre les États membres de l'UE sont en partie liés à des degrés de richesse différents, mais ils témoignent aussi des différences dans les systèmes de protection sociale, de l'évolution démographique, des [taux de chômage](#) et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

En 2014, les [dépenses consacrées aux pensions](#) représentaient 12,9 % du PIB dans l'UE-28. Parmi les États membres de l'UE, la proportion de ces dépenses était particulièrement élevée dans plusieurs États membres du sud de l'UE, dont le Portugal (15,6 %) et l'Italie (16,5 %), tandis que la valeur la plus élevée a été enregistrée en Grèce (17,1 %). À l'autre extrémité, des rapports de 7 %-8 % ont été enregistrés dans les trois États membres baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), alors que le rapport était encore plus faible en Irlande (6,4 %) — voir le graphique 2.8.

**Graphique 2.8: Dépenses de pensions, 2014**  
(en % du PIB)



(\*) Donnée provisoire.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [spr\\_exp\\_pens](#))

## 2.5 Criminalité et justice pénale

Ce sous-chapitre présente des statistiques sur la criminalité dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), sur la base des chiffres officiels relatifs aux infractions enregistrées par la police. Il introduit également les résultats concernant le système de justice pénale. Il convient de noter que, pour chaque agrégat de l'UE-28 <sup>(2)</sup>, seuls les pays disposant de données complètes pour la période 2008-2015 sont inclus dans le calcul.

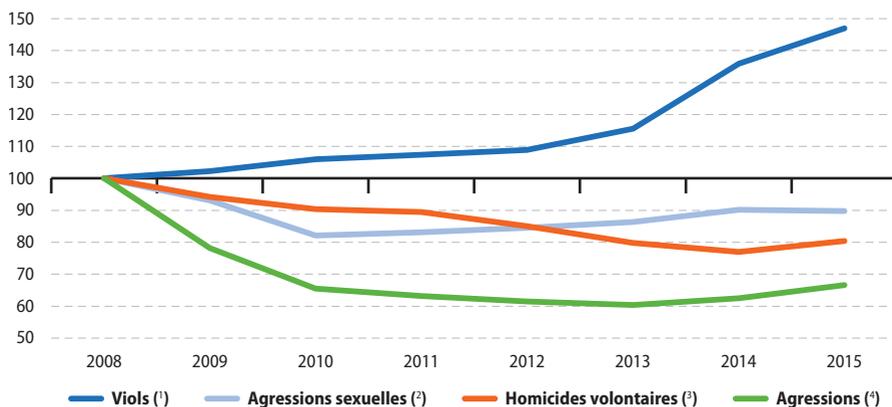
Les chiffres relatifs aux **homicides volontaires** révèlent une diminution constante à compter de la période 2008-2014 avant une nouvelle augmentation en 2015 (voir le graphique 2.9). En 2015, le nombre total d'homicides volontaires

dans l'UE-28 (à l'exclusion des Pays-Bas, de l'Angleterre/pays de Galles (Royaume-Uni) et de l'Écosse (Royaume-Uni)) s'élevait à 4 528, soit une baisse de 19,6 % par rapport à 2008 (5 634) mais une hausse de 4,3 % par rapport à 2014 (4 340).

Le nombre global de délits d'agression enregistrés par la police a chuté de près de 40 % dans l'ensemble de l'UE (à l'exclusion de la Pologne et de l'Écosse (Royaume-Uni)) au cours de la période 2008-2013 alors qu'en 2014 et 2015, ce nombre a augmenté respectivement de 3,6 % et de 6,6 %. Les modifications d'ordre technique limitent la comparaison sur l'ensemble de la période.

<sup>(2)</sup> Les chiffres sont indiqués par juridiction. Le Royaume-Uni est ainsi constitué de trois juridictions : l'Angleterre et pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. C'est pourquoi, dans le cas des statistiques sur la criminalité, un indicateur de l'UE-28 couvre 30 «pays» (expression abrégée utilisée en lieu et place de «territoire juridictionnel»).

**Graphique 2.9: Viols, agressions sexuelles, homicides volontaires et agressions enregistrés par la police, UE-28, 2008-2015**  
(2008 = 100)



<sup>(1)</sup> Hors Italie et Écosse (Royaume-Uni).

<sup>(2)</sup> Hors Lettonie, Luxembourg, Pologne, Slovaquie, et Angleterre et Pays de Galles (Royaume-Uni).

<sup>(3)</sup> Hors Pays-Bas, Angleterre et Pays de Galles (Royaume-Uni), et Écosse (Royaume-Uni).

<sup>(4)</sup> Hors Pologne et Écosse (Royaume-Uni).

Source: Eurostat (code des données en ligne: [crim\\_off\\_cat](#))



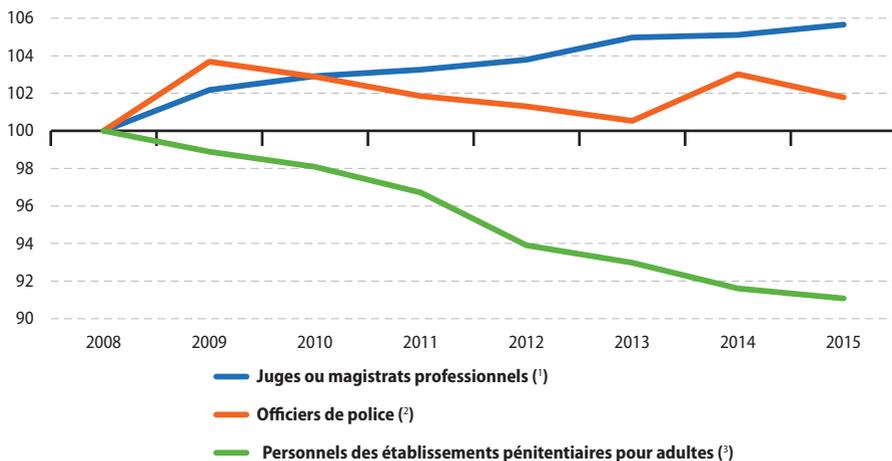
Les violences sexuelles comprennent le viol et les autres agressions sexuelles. Les chiffres concernant le viol indiquent une augmentation de 47 % entre 2008 et 2015 (à l'exclusion de l'Italie et de l'Écosse). La hausse observée dans les chiffres de l'UE relatifs au viol est particulièrement influencée par les chiffres applicables pour l'Angleterre et le pays de Galles (Royaume-Uni ; +173 % entre 2008 et 2015). La diminution du nombre d'agressions sexuelles a été largement influencée par les chiffres de l'Allemagne, lesquels ne sont pas comparables entre 2009 et 2010.

Le nombre total d'**officiers de police** dans l'UE-28 (à l'exclusion de l'Irlande, de l'Italie et de la Lettonie) a diminué entre 2010 et 2013, une perte compensée par une augmentation en 2014 (voir le graphique 2.10). Au cours de l'année 2015, le nombre d'officiers de police a

de nouveau diminué de 1,2 %. Dans l'UE-28 (à l'exclusion de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de l'Angleterre/pays de Galles (Royaume-Uni), et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni)), le nombre de juges ou magistrats professionnels a augmenté régulièrement au cours de la période 2008-2015, avec une hausse globale de 5,6 %. Contrairement à l'augmentation progressive du nombre de juges ou magistrats professionnels, une réduction globale des personnels travaillant dans des établissements pénitentiaires pour adultes a été observée, avec une chute de 8,9 % entre 2008 et 2015 dans l'UE-28 (à l'exclusion de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Grèce, de la France, de la Lettonie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suède).

### Graphique 2.10: Personnels employés dans le système de justice pénale, UE-28, 2008-2015

(2008 = 100)



(¹) Hors Belgique, Bulgarie, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, PaysBas, Angleterre et Pays de Galles (RoyaumeUni), et Irlande du Nord (RoyaumeUni).

(²) Hors Allemagne, Italie, Irlande et Lettonie.

(³) Hors Belgique, Allemagne, Estonie, Grèce, France, Lettonie, Luxembourg, PaysBas et Suède.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [crim\\_just\\_job](#))



# 3

## Santé





## Introduction

La santé est une priorité importante pour les Européens, qui veulent vivre longtemps et en bonne santé, être protégés des maladies et des accidents et bénéficier de **soins de santé** adaptés. Les questions relatives à la santé concernent de nombreux thèmes, notamment la protection des consommateurs (questions de sécurité alimentaire), la sécurité au travail, ou encore les politiques environnementales ou sociales.

Le vieillissement de la population restera un défi pour le secteur de la santé de l'**Union européenne (UE)** au cours des prochaines décennies. La demande de soins de santé devrait augmenter de manière spectaculaire en raison du vieillissement de la population et, dans le même temps, la part de la population active stagnera souvent ou déclinera, du moins dans certains

États membres. En conséquence, des pénuries de personnel pourraient survenir dans certaines spécialisations médicales ou dans certaines zones géographiques. En 2014, plus d'un tiers de tous les médecins de l'Union étaient âgés d'au moins 55 ans.

L'Union collecte des informations statistiques pour évaluer les questions de santé, concevoir efficacement des politiques et cibler les actions futures. Ces informations statistiques doivent s'appuyer sur un ensemble commun d'indicateurs de santé de l'Union dont la définition, les méthodes de collecte et l'utilisation sont convenues à l'échelle européenne; on peut notamment citer les **indicateurs de santé européens de base (ISEB)** et les **indicateurs de développement durable**.

## 3.1 Années de vie en bonne santé

La question de savoir si les années supplémentaires gagnées grâce à l'allongement de la durée de vie sont vécues en bonne ou en mauvaise santé revêt une importance cruciale. Étant donné que l'**espérance de vie à la naissance** ne peut entièrement répondre à cette question, des indicateurs sur l'espérance de santé, tels que les **années de vie en bonne santé** (indicateur aussi appelé «**espérance de vie sans incapacité**»), ont été mis au point. Ces indicateurs portent sur la qualité de vie (vie en bonne santé), plutôt que sur la longévité telle qu'elle est mesurée par l'**espérance de vie**. Les années de vie en bonne santé sont un indicateur important de la santé relative des populations de l'Union.

En 2015, le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance dans l'**UE-28** était estimé à 63,3 ans pour les femmes et 62,6 ans pour les hommes (voir le graphique 3.1), ce qui représentait respectivement environ 76 % et 80 % de l'espérance de vie totale.

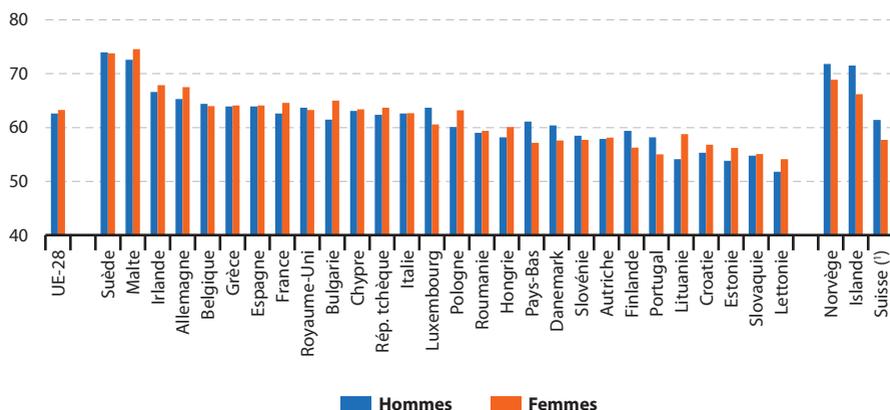
En 2015, l'espérance de vie des femmes dans l'UE-28 était, en moyenne, supérieure de 5,4 ans à celle des hommes. Toutefois, la majeure partie de ces années supplémentaires est généralement marquée par des limitations d'activité. L'**écart hommes-femmes** était en effet nettement plus réduit pour les années de vie en bonne santé que pour l'espérance de vie totale, avec une différence en faveur des femmes d'à peine 0,7 an. Les hommes passent donc généralement une plus grande partie de leur vie, qui est un peu plus courte, sans connaître de limitation d'activité.

Le nombre attendu d'années de vie en bonne santé à la naissance était plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans 19 des États membres, la différence entre les sexes étant généralement relativement faible, étant donné que l'écart est passé à plus de 3,0 ans dans seulement trois États membres (la Lituanie, la Bulgarie et la Pologne).



### Graphique 3.1: Années de vie en bonne santé à la naissance, 2015

(en années)



(¹) 2014.

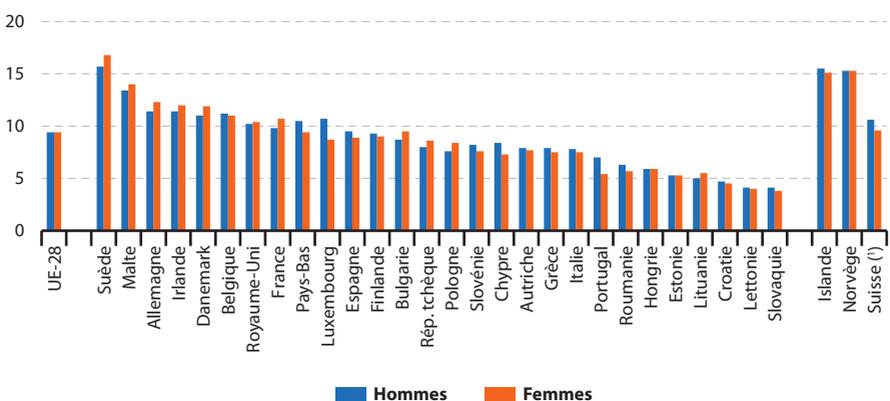
Source: Eurostat (code des données en ligne: [hlth\\_hlye](#))

Une analyse comparant les années de vie en bonne santé des hommes et des femmes âgés de 65 ans indique qu'en 2015, il y avait 11 États membres de l'Union dans lesquels les femmes pouvaient espérer vivre en bonne santé plus longtemps que les hommes (voir le graphique 3.2). Tel était notamment le cas de la

Suède (où les femmes âgées de 65 ans pouvaient espérer vivre 1,1 an de plus que les hommes sans incapacité). À l'inverse, les hommes pouvaient espérer vivre 1,1 an de plus que les femmes sans incapacité à Chypre et aux Pays-Bas, 1,6 an de plus au Portugal et 2,0 ans de plus au Luxembourg.

### Graphique 3.2: Années de vie en bonne santé à 65 ans, 2015

(en années)



(¹) 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [hlth\\_hlye](#))



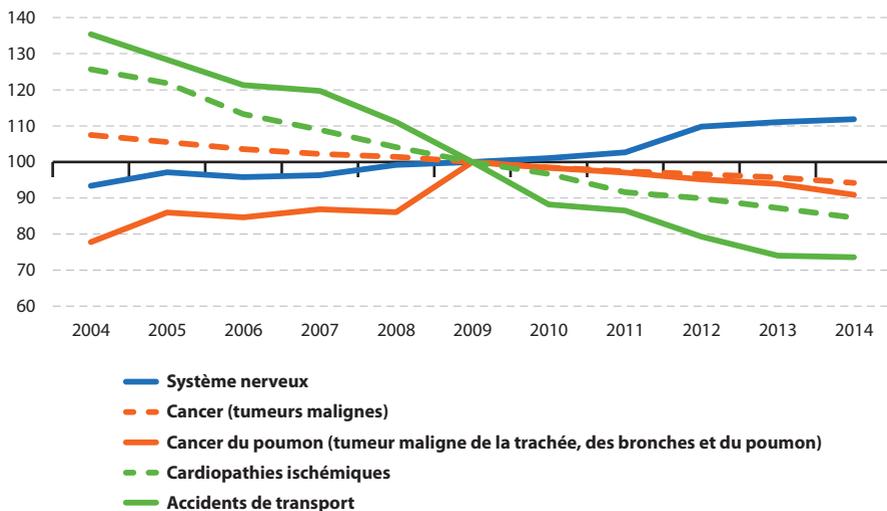
## 3.2 Causes de décès

En associant à tous les décès intervenant dans la population une **cause initiale de décès**, il est possible d'évaluer les risques liés au décès dû à une série de maladies spécifiques et à d'autres causes; ces chiffres peuvent ensuite être analysés en fonction de l'âge, du sexe, du pays dans lequel le décès est survenu/pays de résidence du défunt et de la région (niveau NUTS 2), à l'aide des **taux de mortalité standardisés**.

Entre 2004 et 2014, on a observé, dans l'UE-28, une diminution de 12,3 % des taux de mortalité standardisés liés au **cancer** chez les hommes et une réduction de 6,9 % chez les femmes — voir le graphiques 3.3 et 3.4. Des baisses plus importantes (diminution de 32,7 % chez les hommes et de 36,8 % chez les femmes) ont été enregistrées concernant les taux de

mortalité liés aux cardiopathies ischémiques, et des réductions plus importantes encore ont été constatées concernant les décès liés aux accidents de transport (diminution de 45,7 % chez les hommes et de 48,0 % chez les femmes). Le taux de mortalité standardisé lié au cancer du sein a diminué de 11,7 % chez les femmes, ce qui représente une baisse plus importante que l'évolution globale pour tous les types de cancer. En revanche, les taux de mortalité liés aux maladies du système nerveux ont augmenté de 19,7 % chez les hommes et de 26,9 % chez les femmes. Bien que le taux de mortalité standardisé pour le cancer du poumon (y compris les cancers bronchique et de la trachée) ait augmenté chez les hommes comme chez les femmes, le taux d'évolution a varié considérablement.

**Graphique 3.3: Causes de décès — taux de mortalité standardisé pour 100 000 habitants, hommes, UE-28, 2004-2014 (2009 = 100)**



Remarque: 2004, 2005 et 2010, données provisoires. 2011-2014: Afin de normaliser les âges, chez les personnes âgées, les tranches d'âge des 85-89 ans, 90-94 ans et 95 ans et plus ont été substituées par une seule tranche d'âge, celle des 85 ans et plus.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [hlth\\_cd\\_asdr](#) et [hlth\\_cd\\_asdr](#))



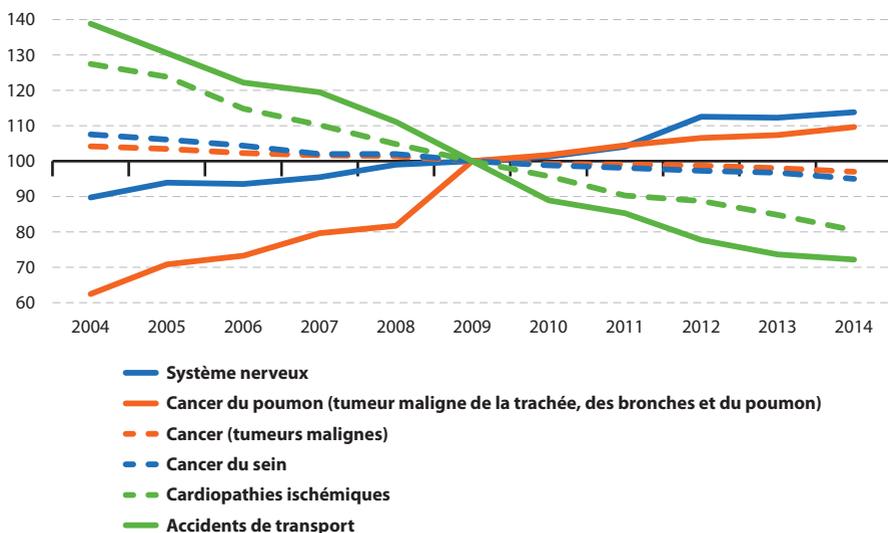
Les maladies de l'appareil circulatoire englobent les affections associées à l'hypertension artérielle, au cholestérol, au diabète et au tabagisme; les causes les plus courantes de décès lié aux maladies de l'appareil circulatoire sont les cardiopathies ischémiques et les maladies cérébrovasculaires. Les cardiopathies ischémiques ont occasionné 126 décès pour 100 000 habitants dans l'UE-28 en 2014.

Le cancer constituait une importante cause de décès (en moyenne 262 décès pour 100 000 habitants dans les pays de l'UE-28 en 2014). Parmi les formes de cancer les plus fréquentes (taux de mortalité standardisés supérieurs à 10 pour 100 000 habitants) figuraient les tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du poumon; le cancer du côlon,

le cancer recto sigmoïdien, le cancer du rectum, de l'anus et du canal anal; le cancer du sein; le cancer du pancréas; le cancer de la prostate; le cancer de l'estomac; le cancer du foie et le cancer des voies biliaires.

Après les maladies de l'appareil circulatoire et le cancer, les maladies respiratoires ont constitué en 2014 la troisième cause de mortalité dans l'UE-28, avec en moyenne 78 décès pour 100 000 habitants. Dans cette catégorie de maladies, les affections chroniques des voies respiratoires inférieures constituaient la principale cause de mortalité, suivies par la pneumonie. Les maladies respiratoires sont liées à l'âge, une forte majorité des décès qui leur sont imputables étant survenus chez des personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Graphique 3.4: Causes de décès — taux de mortalité standardisé pour 100 000 habitants, femmes, UE-28, 2004-2014**  
(2009 = 100)



Remarque: 2004, 2005 et 2010, données provisoires. 2011-2014: afin de normaliser les âges, chez les personnes âgées, les tranches d'âge des 85-89 ans, 90-94 ans et 95 ans et plus ont été substituées par une seule tranche d'âge, celle des 85 ans et plus.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [hlth\\_cd\\_asdr](#) et [hlth\\_cd\\_asdr](#))

### 3.3 Fourniture des soins de santé

L'état de santé d'un individu et celui de la population dans son ensemble sont influencés par des facteurs génétiques et environnementaux, par des paramètres culturels et socio-économiques, ainsi que par les services de soins de santé disponibles pour prévenir et traiter les maladies et affections.

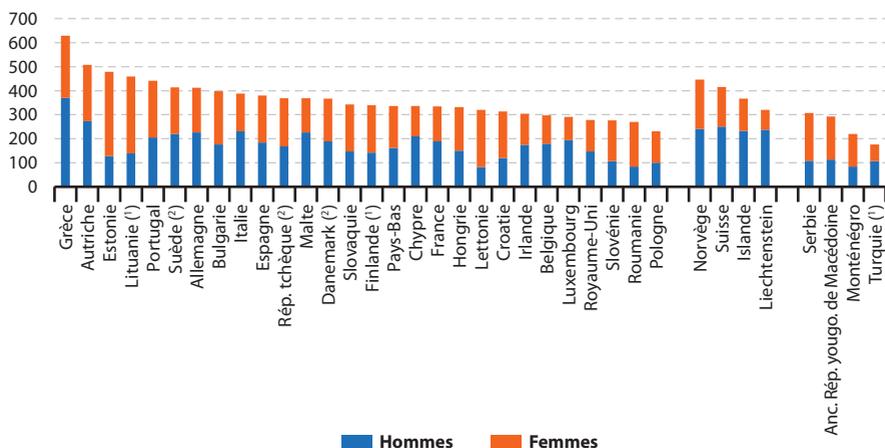
Les statistiques non monétaires peuvent être utilisées pour évaluer comment le système de soins de santé d'un pays répond au défi que constitue l'accès universel à des soins de santé de qualité, en mesurant les ressources humaines et techniques, la répartition de ces ressources et les demandes des patients. Cet article présente des statistiques sur les professionnels des soins de santé, les lits d'hôpital et les *sorties d'hôpital* des patients hospitalisés et des patients ambulatoires.

En 2013, environ 1,8 million de *médecins* travaillaient dans l'UE-28, soit 253 000 médecins de plus qu'il y a 10 ans.

L'un des principaux indicateurs permettant de mesurer le personnel de santé est le nombre total de médecins, exprimé pour 100 000 habitants (voir le graphique 3.5). En 2014, la Grèce a enregistré le nombre le plus élevé de médecins par habitant parmi les États membres de l'Union, avec 632 médecins pour 100 000 habitants (données pour les médecins *habilités à exercer*), suivie de l'Autriche (505), du Portugal (443; médecins *habilités à exercer*), de la Lituanie (431), de la Suède (412; données de 2013) et de l'Allemagne (411), ces derniers étant les seuls autres États membres à dépasser le nombre de 400 médecins pour 100 000 habitants. À l'inverse, la Pologne comptait 231 médecins pour 100 000 habitants.

L'UE-28 comptait en moyenne 521 lits d'hôpital pour 100 000 habitants en 2014. Entre 2004 et 2014, le nombre de lits pour 100 000 habitants dans l'ensemble de l'UE-28 a baissé de 71 unités.

**Graphique 3.5: Nombre de médecins, par sexe, 2014**  
(pour 100 000 habitants)



(¹) Estimations.

(²) 2013.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [hlth\\_rs\\_phys](#) et [demo\\_pjan](#))



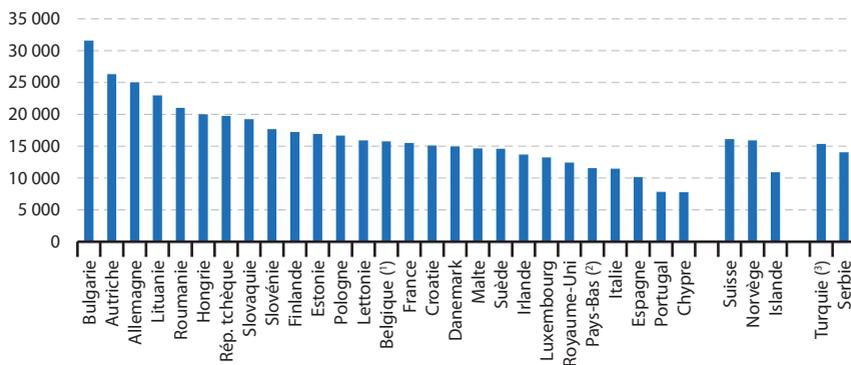
Cette baisse peut refléter, entre autres, des contraintes économiques, une efficacité accrue due à l'utilisation de ressources techniques (matériel d'imagerie, par exemple), une évolution générale des opérations réalisées sur des patients hospitalisés vers des opérations réalisées sur des patients ambulatoires, et des hospitalisations plus courtes après une opération ou un traitement.

En 2014, plus de 83,8 millions de sorties de patients hospitalisés (sur la base des dernières données disponibles) ont été enregistrées dans l'UE-28, soit quelque 16 500 sorties pour 100 000 habitants. En 2014, les taux de sortie de patients hospitalisés étaient caractérisés par d'importants écarts entre les États membres (voir le graphique 3.6). Ils ont atteint un record de 31 500 sorties pour 100 000 habitants en Bulgarie, tandis que des taux de sortie pour 100 000 habitants relativement élevés

ont également été enregistrés en Autriche (26 300) et en Allemagne (25 000). À l'inverse, les plus faibles nombres de sorties pour 100 000 habitants — moins de 10 000 — ont été enregistrés dans deux des États membres du sud de l'Union européenne, à savoir le Portugal et Chypre, suivis par l'Espagne et l'Italie.

En 2014, plus de 35 millions de sorties de patients ambulatoires (sur la base des dernières données disponibles) ont été enregistrées dans l'UE-28, soit quelque 7 300 sorties pour 100 000 habitants. Par rapport à la taille de la population, les deux diagnostics les plus répandus étaient les maladies de l'appareil génito-urinaire et les tumeurs, ce qui s'explique par le recours à des soins ambulatoires pour le traitement de certains cancers, comme la chimiothérapie, et le traitement de certaines maladies rénales, comme la dialyse –, même si de nombreuses exceptions ont été observées.

**Graphique 3.6: Nombre de sorties d'hôpital de patients hospitalisés, 2014**  
(pour 100 000 habitants)



Remarque: Grèce, non disponible.

(1) 2013.

(2) 2012.

(3) 2011.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [hlt\\_hlth\\_co\\_disch2](http://hlt_hlth_co_disch2))

## 3.4 Dépenses de santé

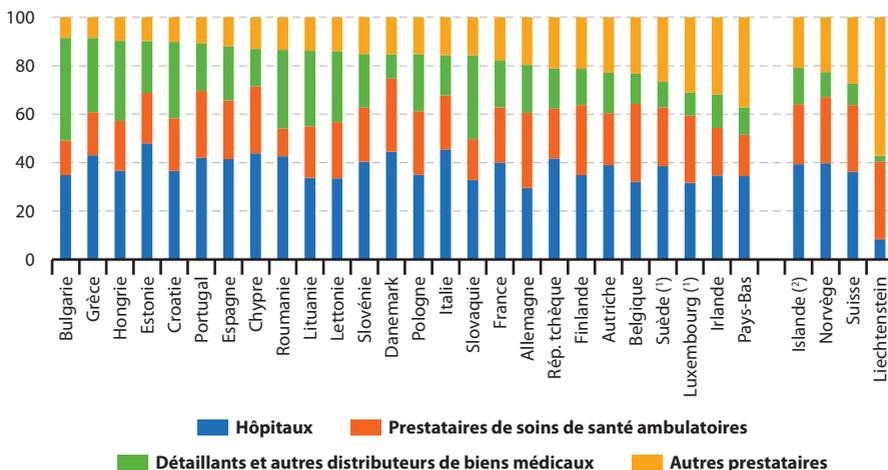
Les systèmes de soins de santé sont organisés et financés de manières différentes dans les États membres de l'Union européenne, mais la plupart des Européens conviendraient qu'un accès universel à des soins de santé de qualité, à un prix abordable à la fois pour les individus et pour la société au sens large, constitue un besoin fondamental. De plus, il s'agit de l'une des valeurs et de l'un des principes communs aux systèmes de santé de l'Union.

Une analyse des **dépenses courantes de santé** par prestataire est présentée dans le graphique 3.7. Il convient de garder à l'esprit que les prestataires de soins de santé classés dans un même groupe n'accomplissent pas nécessairement les mêmes activités. En plus des soins aux patients hospitalisés, les hôpitaux peuvent, par exemple, proposer des soins

de jour, des soins ambulatoires, des services auxiliaires ou d'autres types de services.

L'analyse par prestataire montre qu'en 2014, les hôpitaux représentaient généralement la plus grande part des dépenses courantes de santé, allant de 29,5 % du total en Allemagne à 47,9 % en Estonie. L'Allemagne et la Bulgarie étaient les seuls États membres de l'Union (pas de données pour Malte ou le Royaume-Uni) à indiquer que les hôpitaux ne représentaient pas la plus grande part des dépenses de santé, étant donné que les prestataires de soins ambulatoires représentaient 31,1 % du total des dépenses de santé en Allemagne, tandis que les détaillants et autres distributeurs de biens médicaux représentaient 42,4 % du total des dépenses de santé en Bulgarie.

**Graphique 3.7: Dépenses de santé par prestataire, 2014**  
(en % des dépenses courantes de soins de santé)



Remarque: Malte et Royaume-Uni, non disponibles.

(1) Données provisoires.

(2) Définitions différent.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [hlt\\_hsha11\\_hp](http://hlt_hsha11_hp))



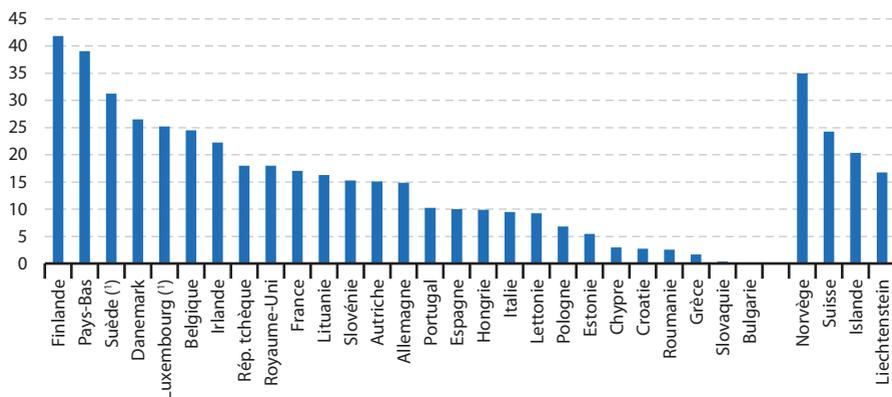
La deuxième catégorie de prestataires de soins de santé la plus importante (en termes de dépenses) était généralement les prestataires de soins ambulatoires, dont la part dans les dépenses de santé en 2014 allait de 11,4 % en Roumanie à plus de 30 % au Danemark et en Allemagne, pour atteindre près d'un tiers (32,1 %) du total des dépenses de santé en Belgique. Au Liechtenstein, les prestataires de soins ambulatoires représentaient également 32,1 % des dépenses de santé.

En 2014, la part des services de soins de longue durée (comprenant tant la composante médicale que la composante sociale des soins de longue durée) dans les dépenses courantes de santé variait considérablement entre les États membres de l'Union européenne, comme le montre le graphique 3.8. Dans six

États membres, à savoir Chypre, la Croatie, la Roumanie, la Grèce, la Slovaquie et la Bulgarie, ces services représentaient moins de 3 % des dépenses courantes de santé. Venait ensuite l'Estonie (5,4 %), tandis que quatre autres États membres (pas de données pour Malte) ont enregistré des parts inférieures à 10 %. Près de la moitié des États membres ont indiqué que la part des dépenses de santé consacrée aux soins de longue durée se situait entre 10 et 30 %. À l'autre extrémité, cette part s'élevait à près d'un tiers (31,3 %) en Suède, à près de quatre cinquièmes aux Pays-Bas (39,1 %) et culminait à 41,9 % en Finlande. Parmi les pays de l'AELE, la Norvège (35 %) a également enregistré une part des dépenses de santé consacrée aux soins de longue durée supérieure à 30 %.

### Graphique 3.8: Part des soins de longue durée dans les dépenses courantes de soins de santé, 2014

(en %)



Remarque: les soins de longue durée couvrent les soins de santé et les soins sociaux. Malte: non disponible.

(\*) Donnée provisoire.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [hlth\\_sha11\\_hc](#))

## 3.5 Accidents du travail

Ce sous-chapitre présente les principaux indicateurs statistiques concernant les **accidents du travail non mortels** et **accidents du travail mortels** dans l'Union réunis dans le cadre de la collecte des données administratives des statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT).

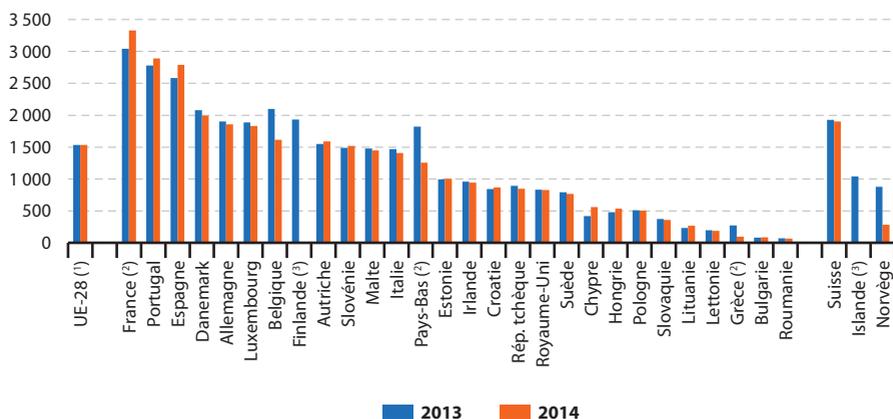
Un «accident du travail» est défini dans la méthodologie SEAT comme un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique. Un accident du travail mortel est un accident entraînant le décès de la victime dans un délai d'un an. Un accident du travail non mortel est défini comme un accident occasionnant au moins quatre jours civils entiers d'absence du travail.

En 2014, il y a eu près de 3,2 millions d'accidents non mortels ayant occasionné au moins quatre jours civils d'absence au travail et 3 739 accidents

mortels dans l'UE-28, soit environ 850 accidents non mortels pour chaque accident mortel. Dans l'UE-28, plus de deux accidents au travail non mortels sur trois (68,7 %) concernaient des hommes.

Une autre méthode pour analyser le nombre d'accidents du travail consiste à les exprimer par rapport au nombre de personnes occupées. Ainsi, en Suède, au Royaume-Uni, en Finlande (données de 2013), en Grèce et aux Pays-Bas (ainsi qu'en Islande en 2013), moins d'une personne occupée sur 100 000 a été victime d'un accident mortel, tandis qu'il y a eu plus de 4 accidents mortels pour 100 000 personnes occupées en Bulgarie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie. Il y a eu moins de 100 accidents non mortels pour 100 000 personnes occupées en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie et plus de 3 000 pour 100 000 personnes occupées en France (voir le graphique 3.9).

**Graphique 3.9: Accidents du travail non mortels, 2013 et 2014**  
(taux d'incidence pour 100 000 personnes occupées)



Remarque. Les accidents du travail non mortels rapportés dans le cadre de SEAT sont les accidents qui impliquent au moins 4 jours calendriers d'absence du travail (accidents graves).

(1) Données provisoires.

(2) 2014: rupture de série.

(3) 2014: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: hsw\_n2\_01)

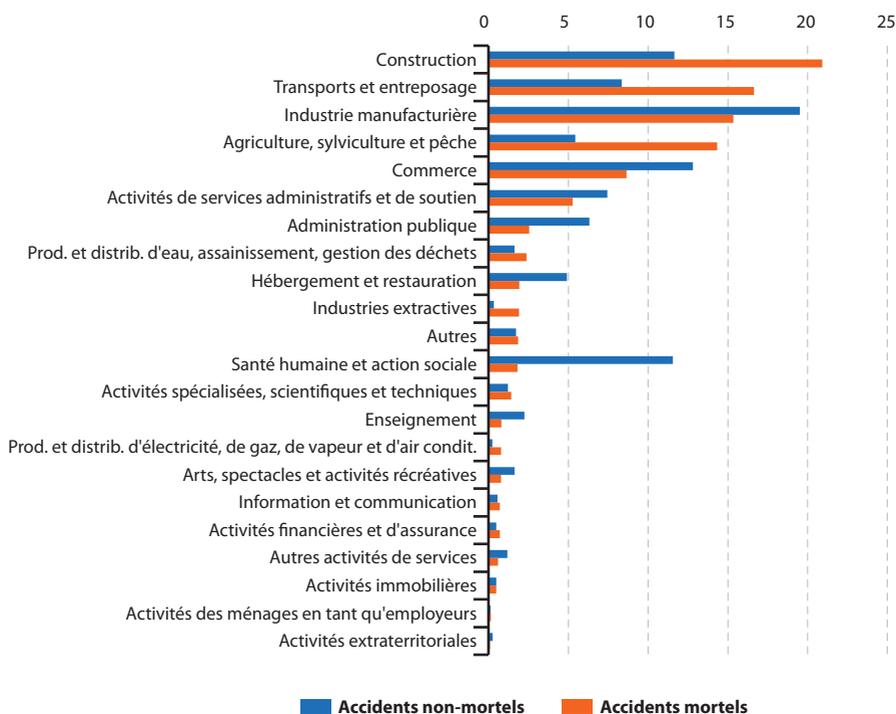


Comme le montre le graphique 3.10, le nombre d'accidents du travail varie fortement en fonction de l'activité économique et est bien plus important dans les activités à prédominance masculine. Dans l'UE-28, en 2014, les secteurs de la construction, des transports et de l'entreposage, de l'industrie manufacturière ainsi que de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont enregistré, ensemble, un peu plus de deux tiers (67,2 %) des accidents du travail mortels et un peu moins de la moitié (44,9 %) des accidents du travail non mortels. Plus d'un accident du travail mortel sur cinq (20,9 %) dans l'UE-28 en 2014 a eu lieu dans le secteur de la construction, le secteur des

transports et de l'entreposage enregistrant le deuxième pourcentage le plus élevé (16,6 %), suivi par l'industrie manufacturière (15,4 %) et par le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (14,3 %). À l'exception du transport et de l'entreposage, la plupart des activités de service ont enregistré des pourcentages relativement peu élevés d'accidents du travail mortels. Toutefois, les accidents non mortels étaient relativement fréquents dans les secteurs du commerce (12,8 % du total de l'UE-28 en 2014), de la santé humaine et de l'action sociale (11,5 %), des activités de services administratifs et de soutien (7,4 %), ainsi que de l'hébergement et de la restauration (4,9 %).

### Graphique 3.10: Accidents du travail mortels et non mortels par activité économique, UE-28, 2014

(en % des accidents mortels et non mortels)



Remarque: données provisoires.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [hsw\\_n2\\_01](#) et [hsw\\_n2\\_02](#))



# 4

## Éducation et formation



## Introduction

L'éducation, la formation professionnelle et, plus généralement, l'éducation et la formation tout au long de la vie jouent un rôle capital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'Union européenne (UE) de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions essentielles à la compréhension

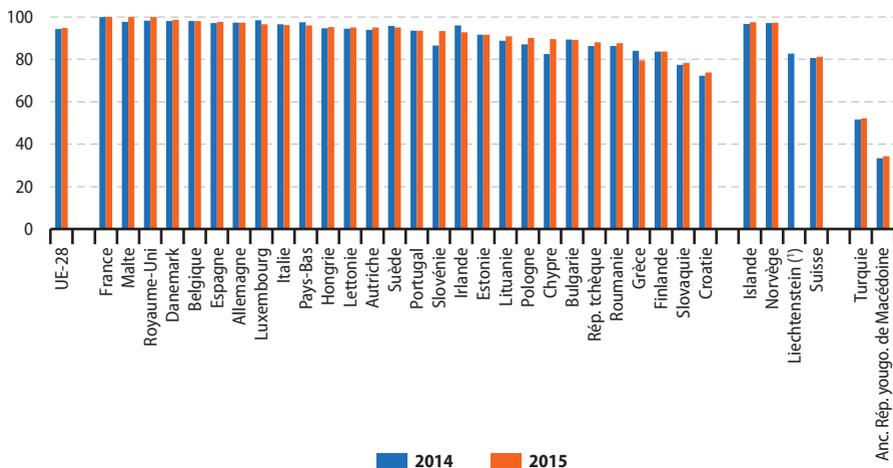
interculturelle, au développement des particuliers et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'Union. Chaque année, bien plus d'un million de citoyens de l'Union de tous âges bénéficient des programmes européens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

### 4.1 Éducation de la petite enfance et enseignement primaire

Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») adopté en mai 2009 a établi, parmi les jalons à atteindre (dans l'UE-27) à l'horizon 2020, qu'au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient

participer à l'enseignement préscolaire. Dans l'ensemble, cet objectif a presque été atteint en 2015, dans la mesure où 94,8 % des enfants de l'UE-28 ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire — qui varie entre quatre et sept ans en fonction de l'État membre de l'Union concerné — ont fréquenté l'école (voir

**Graphique 4.1:** Part des élèves ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire dans le groupe d'âge correspondant, 2014 et 2015 (en %)



(¹) 2015: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uoe\_enra10)



le graphique 4.1). Dans le bas du classement, ce ratio était de 73,8 % en Croatie et s'établissait à moins de quatre cinquièmes en Slovaquie. Au total, 14 États membres de l'Union ont communiqué des ratios indiquant qu'en 2015, ils avaient atteint le jalon de 95 %.

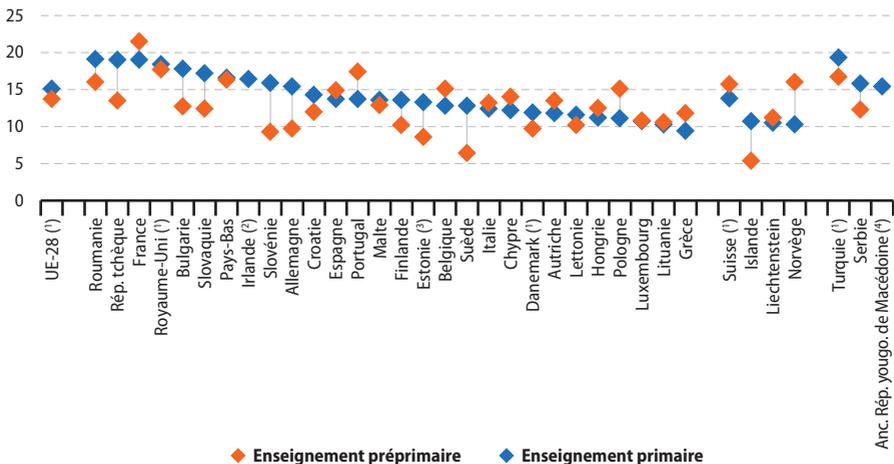
Le **ratio élèves-enseignant** est un indicateur de la qualité de l'enseignement qui fournit une indication du nombre moyen d'élèves pour chaque enseignant (voir le graphique 4.2).

En 2015, parmi les États membres de l'Union (aucune donnée pour l'Irlande), le ratio élèves-enseignant pour **l'enseignement préprimaire** variait de 8,6 en Estonie (le ratio couvre également le développement de la petite enfance) à 15-18 en Belgique, en Pologne, en Roumanie, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni (données de 2014), la France (21,5) étant située au-dessus de cette fourchette et la Suède (6,4) en-dessous.

Une comparaison entre les ratios élèves-enseignant pour l'enseignement préprimaire et l'enseignement primaire montre qu'il n'existait pas de modèle clair, dans la mesure où 15 des 27 États membres de l'Union pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré un ratio inférieur pour l'enseignement préprimaire.

En 2015, le ratio élèves-enseignant le plus faible pour l'enseignement primaire a été enregistré en Grèce (9,4), le seul État membre de l'Union à déclarer un ratio à un seul chiffre. À l'autre extrémité du classement, les ratios élèves-enseignant les plus élevés pour l'enseignement primaire ont été déclarés en République tchèque, en France (qui a enregistré le ratio le plus élevé pour l'enseignement préprimaire) et en Roumanie.

**Graphique 4.2: Ratios élèves-enseignant dans l'enseignement préprimaire et primaire, 2015**  
(nombre d'élèves par enseignant)



Remarque: classés selon le ratio pour l'enseignement primaire.

(1) Préprimaire: 2014.

(2) L'enseignement préprimaire: non disponible. L'enseignement primaire: 2013.

(3) Enseignement préprimaire: inclut le développement éducatif de la petite enfance.

(4) L'enseignement préprimaire: non disponible. L'enseignement primaire: 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uoe\_perp04)

## 4.2 Enseignement secondaire

Les élèves entrant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE) sont généralement âgés de 10 à 13 ans (12 ans étant l'âge le plus courant). Les élèves entrant dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE) sont habituellement âgés de 14 à 16 ans.

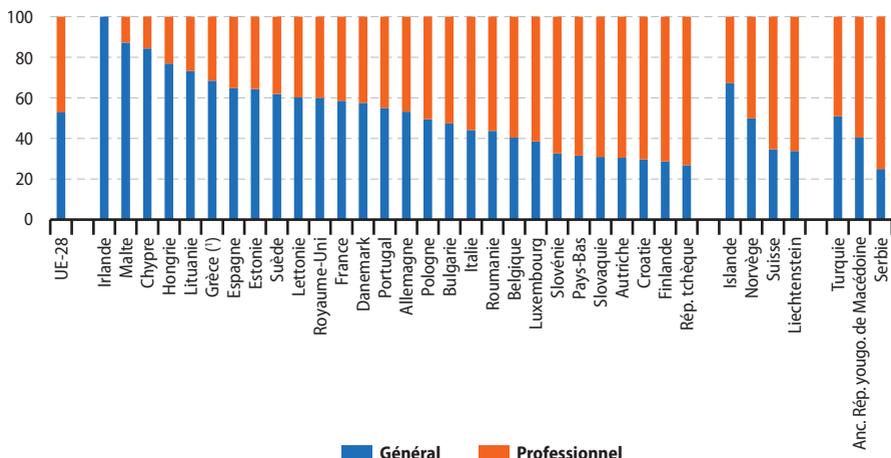
La scolarité obligatoire se termine en général à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, bien que, dans certains pays, elle se poursuive jusqu'au deuxième cycle du secondaire. En moyenne, la scolarité obligatoire dure neuf ou dix ans dans la plupart des États membres de l'Union européenne. C'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'elle dure le plus longtemps. Comme son nom l'indique, l'enseignement post-secondaire non-supérieur (niveau 4 de la CITE) commence après l'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

En 2015, dans l'UE-28, le premier cycle de l'enseignement secondaire comptait un peu plus

de 20,6 millions d'élèves. Le nombre d'élèves dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans l'UE-28 était légèrement plus élevé, s'établissant à 21,8 millions. Une petite majorité (52,7 %) des élèves du deuxième cycle du secondaire dans l'UE-28 suivait des programmes généraux, alors que la part restante suivait des programmes de formation professionnelle — voir le graphique 4.3.

En 2015, l'enseignement post-secondaire non-supérieur était de loin le moins important des trois niveaux d'enseignement visés par le présent article, avec 1,6 million d'élèves dans l'UE-28, la grande majorité des élèves (90,6 %) suivant des programmes de formation professionnelle. Il convient de noter que l'enseignement post-secondaire non-supérieur, qui prépare les étudiants à l'entrée sur le marché du travail et à l'enseignement supérieur, n'existe pas dans certains États membres (Danemark, Croatie, Pays-Bas, Slovénie et Royaume-Uni) et est relativement rare dans plusieurs autres.

**Graphique 4.3: Répartition des étudiants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 2015**  
(en %)



(¹) 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uae\_enrs04)

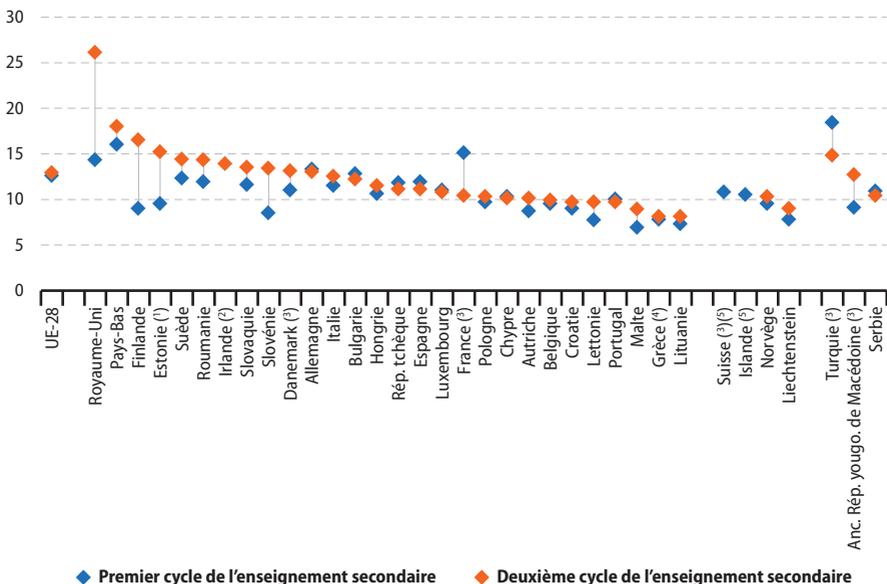


En 2015, les ratios élèves-enseignant dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire étaient globalement similaires à ceux observés pour l'enseignement primaire. Le ratio élèves-enseignant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire variait entre les États membres de l'Union, de moins de 8 en Grèce (données de 2014), en Lettonie, en Lituanie et à Malte, à 14,3 au Royaume-Uni, 15,1 en France (données de 2014) et 16 aux Pays-Bas (voir le graphique 4.4).

Dans une majorité relativement importante des États membres de l'Union européenne, 19 États sur les 27 pour lesquels des données sont disponibles, les ratios élèves-enseignant dans

le premier cycle de l'enseignement secondaire étaient inférieurs à ceux observés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La France (données de 2014) affichait un ratio particulièrement faible pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (10,4 élèves par enseignant) par rapport au ratio pour le premier cycle de l'enseignement secondaire (15,1). En revanche, le Royaume-Uni affichait un ratio nettement plus élevé pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que pour le premier cycle de l'enseignement secondaire (26,1 contre 14,3, soit une différence de 11,8 **points de pourcentage (pp)**), au même titre que la Finlande (7,5 pp) et l'Estonie (5,7 pp).

**Graphique 4.4: Ratios élèves-enseignant dans l'enseignement secondaire, 2015**  
(nombre d'élèves par enseignant)



Remarque: classés selon le ratio pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

(1) Deuxième cycle de l'enseignement secondaire: inclut l'enseignement professionnel du premier cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel post-secondaire non-supérieur.

(2) 2013. Premier cycle de l'enseignement secondaire: non disponibles.

(3) 2014.

(4) Premier cycle de l'enseignement secondaire: 2014. Deuxième cycle de l'enseignement secondaire: 2013.

(5) Deuxième cycle de l'enseignement secondaire: non disponibles.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uoe\_perp04)

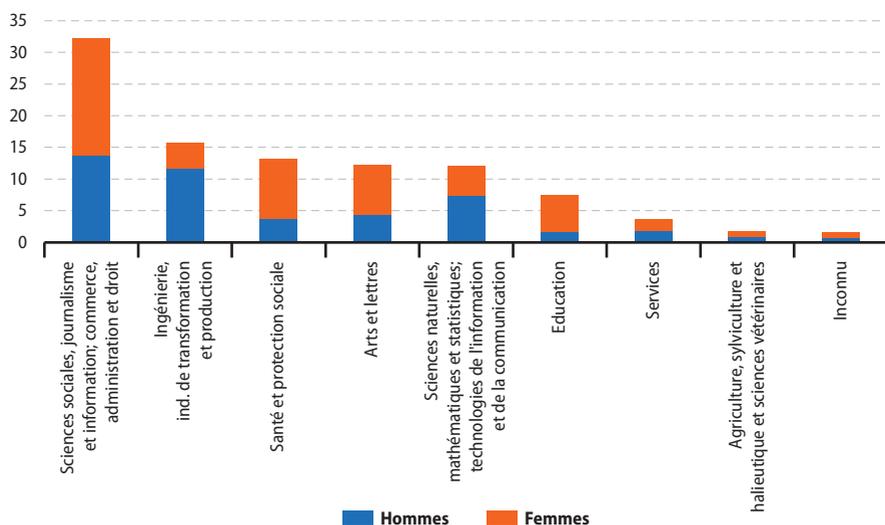
## 4.3 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, dispensé par les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, correspond au niveau d'éducation faisant suite à l'enseignement secondaire. Il est considéré comme jouant un rôle essentiel dans la société, en favorisant l'innovation, en renforçant le développement économique et la croissance, et en améliorant plus généralement le bien-être des citoyens.

En 2015, l'UE-28, comptait 19,5 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. En 2015, les femmes représentaient 54,1 % de l'ensemble des étudiants du supérieur dans l'UE-28.

Dans l'UE-28, près d'un tiers (32,2 %) des étudiants de l'enseignement supérieur étudiaient, en 2015, les sciences sociales, le journalisme, l'information, le commerce, l'administration ou le droit (veuillez noter que les informations présentées comprennent des données pour 2014 pour l'Irlande, la Grèce et l'Italie). Il s'agissait d'un **domaine d'études** attirant davantage de femmes que d'hommes, les femmes représentant 57,6 % de l'ensemble des étudiants dans ce domaine comme le montre le graphique 4.5. Le deuxième domaine d'études le plus courant était l'ingénierie, l'industrie de la transformation et la construction, qui englobait

**Graphique 4.5:** Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par domaine d'études et par sexe, UE-28, 2015 (en %)



Remarque: inclut les données pour l'Irlande, Grèce et Italie pour 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [educ\\_uoe\\_enrt03](#))



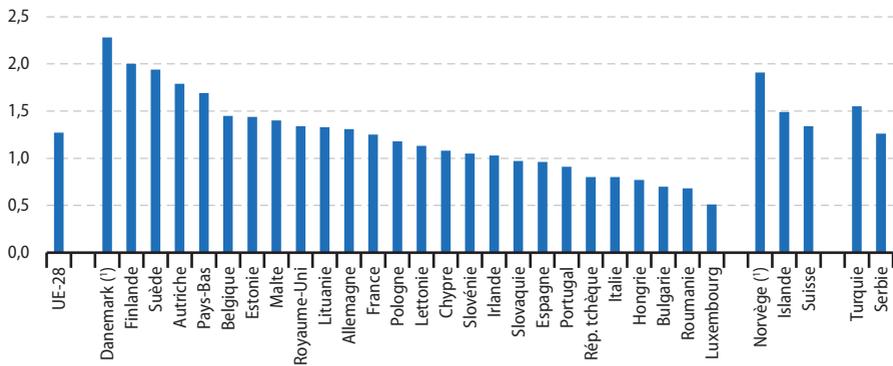
15,8 % de tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, près de trois quarts (74 %) des étudiants étaient des hommes. Le troisième domaine d'étude était la santé et la protection sociale, avec 13,1 % de tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Dans ce dernier domaine, près de trois quart (71,9 %) des étudiants étaient des femmes. Parmi les autres domaines d'études, la proportion la plus élevée d'étudiantes a été enregistrée dans l'éducation (où 77,8 % de tous les étudiants étaient des femmes), alors que les femmes représentaient près des deux tiers (64,6 %) de tous les étudiants qui étudiaient les arts et les lettres. En revanche, au sein des sciences

naturelles, des mathématiques, des statistiques et des technologies de l'information et de la communication, la proportion d'hommes dans le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur était de 61,3 %.

Les données relatives à la part des **dépenses publiques** consacrées à l'enseignement supérieur dans le **produit intérieur brut (PIB)** sont disponibles pour 26 des États membres de l'Union — voir le graphique 4.6. En 2014, ce ratio variait de 0,5 % au Luxembourg et 0,7 % en Bulgarie et en Roumanie à 2,0 % en Finlande, atteignant 2,3 % au Danemark (données de 2013). La moyenne pour l'UE-28 était de 1,3 %.

**Graphique 4.6: Part des dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur dans le PIB, 2014**

(en %)



Remarque: Grèce et Croatie, non disponibles.

(\*) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uoe\_fine06)

## 4.4 Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation

Les jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation peuvent être confrontés à des difficultés considérables sur le **marché du travail** : par exemple, ils peuvent avoir du mal à s'assurer une situation stable, étant donné que les employeurs peuvent être plus réticents à les engager en raison de leur niveau d'éducation limité.

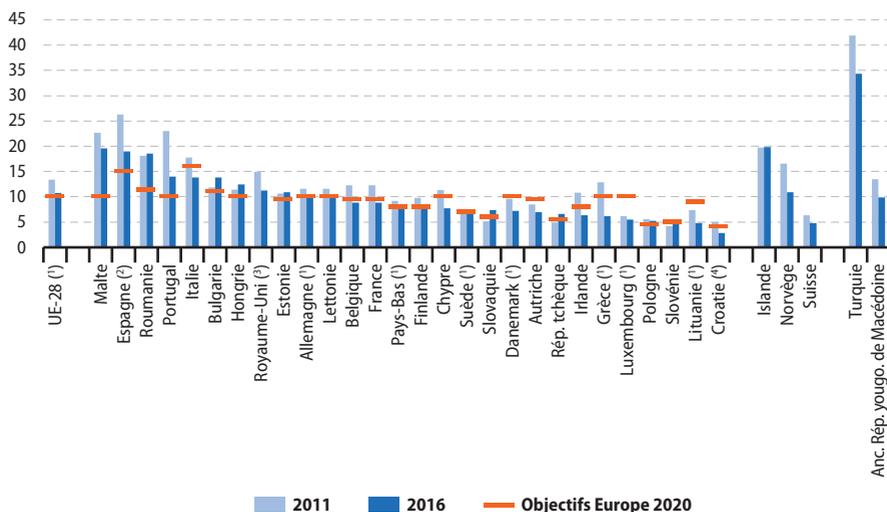
Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (connu sous le nom de «Éducation et formation 2020») a fixé un jalon à atteindre à l'horizon 2020 : à cette date, la proportion des jeunes ayant quitté prématurément le système

d'éducation et de formation ne devrait pas dépasser 10 % dans l'UE-28.

En moyenne, 10,7 % des jeunes (âgés de 18 à 24 ans) dans l'UE-28 avaient quitté prématurément le système d'éducation et de formation en 2016, autrement dit, ils n'avaient pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivaient ni études ni formation complémentaires au cours des quatre semaines précédant l'enquête. En 2016, dans l'UE-28, la proportion de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation était 3,0 pp plus élevée chez les jeunes hommes (12,2 %) que chez les jeunes femmes (9,2 %).

### Graphique 4.7: Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, 2011 et 2016

(en % de la population âgée de 18 à 24 ans)



Remarque: ruptures de série.

(†) Pour l'objectif à atteindre, la part de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à la valeur cible.

(‡) L'objectif Europe 2020 est défini comme le taux d'abandon scolaire.

(§) Hors objectif Europe 2020.

(\*) 2016: peu fiable.

Source: Eurostat (code des données en ligne: edat\_lfse\_14)



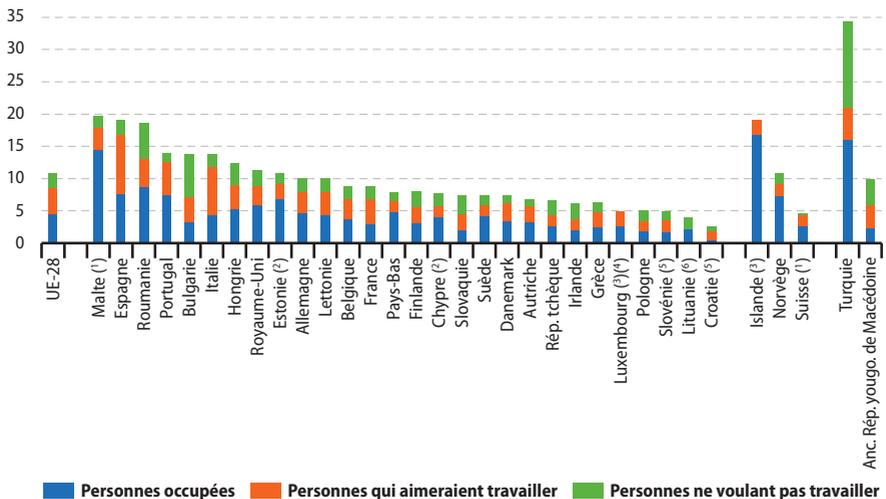
Parmi les États membres de l'Union, la proportion de jeunes en décrochage scolaire en 2016 variait de 2,8 % en Croatie (veuillez noter que les données sont peu fiables) à 19,6 % à Malte (voir le graphique 4.7).

La part globale des jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation a diminué de 2,7 **points de pourcentage (pp)** dans l'UE-28 entre 2011 et 2016. Il convient de noter qu'il existe une rupture dans les séries pour tous les pays en raison de changements survenus dans la **classification de la CITE**. Néanmoins, à ce niveau général, les derniers chiffres restent comparables à ceux des années précédentes, sauf pour l'Estonie.

Les jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation peuvent être confrontés à des difficultés accrues sur le

marché du travail. Dans le graphique 4.8, les États membres de l'Union sont classés en fonction du pourcentage de jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, une distinction étant opérée en fonction du fait qu'ils aient ou non un **emploi** et, dans ce dernier cas, qu'ils souhaitent ou non travailler. En 2016, les 10,7 % de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation se répartissaient comme suit : une part de 4,5 % de la population de l'UE-28 âgée de 18 à 24 ans était composée de jeunes en décrochage scolaire occupant un emploi, tandis que 4,0 % étaient des jeunes en décrochage scolaire sans emploi mais souhaitant travailler, et les jeunes en décrochage scolaire restants (2,2 % de la population des 18-24 ans) ne travaillaient pas et ne voulaient pas travailler.

**Graphique 4.8: Répartition des jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, par situation au regard de l'emploi, 2016**  
(en % de la population âgée de 18 à 24 ans)



Remarque: classés en fonction de la part globale des jeunes en décrochage scolaire.

(1) Personnes ne voulant pas travailler: peu fiable.

(2) Personnes ne voulant pas travailler et personnes qui aimeraient travailler: peu fiable.

(3) Personnes ne voulant pas travailler: données non disponibles en raison d'une très faible fiabilité.

(4) Personnes qui aimeraient travailler: peu fiable.

(5) Peu fiable.

(6) 2015 au lieu de 2016. Personnes ne veut pas travailler et personnes occupées: peu fiable. Personnes qui aimeraient travailler: données non disponibles en raison d'une très faible fiabilité.

Source: Eurostat (code des données en ligne: edat\_lfse\_14)

## 4.5 Dépenses d'éducation

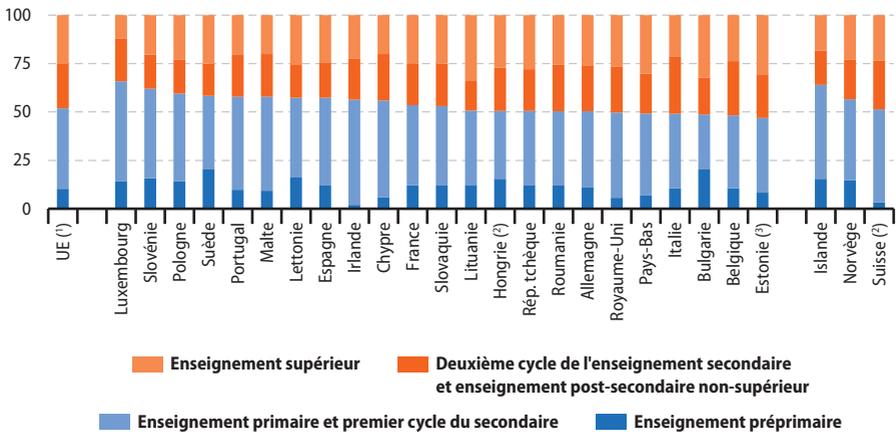
La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font les gouvernements dans chaque pays de l'Union européenne. Dans le même esprit, les *entreprises*, les étudiants et leur famille prennent également des décisions sur les ressources financières qu'ils peuvent ou souhaitent affecter à l'éducation.

De manière générale, en 2014, la part la plus faible des dépenses d'éducation était consacrée à l'enseignement préprimaire, celle-ci allant de 2,0 % en Irlande, 5,7 % au Royaume-Uni et 5,9 % à Chypre, jusqu'à plus d'un cinquième des dépenses totales d'éducation en Bulgarie et en Suède (toutes deux à 20,3 %) — voir le graphique 4.9. Ces deux derniers États membres de l'Union étaient les seuls dans lesquels l'enseignement préprimaire ne représentait pas la plus faible part des dépenses d'éducation,

étant donné que les dépenses consacrées à ce niveau d'enseignement étaient supérieures à celles consacrées au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non-supérieur. Le Luxembourg a également affiché un modèle de dépenses différent, dans la mesure où sa part des dépenses totales consacrées à l'enseignement préprimaire était supérieure à celle de l'enseignement supérieur.

En 2014, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur étaient généralement plus élevées que celles accordées au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non-supérieur, malgré six exceptions: le Luxembourg, l'Italie, la Belgique, Chypre, Malte et le Portugal. L'enseignement supérieur représentait entre un cinquième et un tiers des dépenses totales

**Graphique 4.9: Répartition des dépenses d'éducation (à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance), par niveau d'éducation, 2014**  
(en % des dépenses d'éducation)



Remarque: Danemark, Grèce, Croatie, Autriche et Finlande, données non disponibles.

Classés en fonction de la part combinée pour le préprimaire, le primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.

(¹) Basé sur les données disponibles.

(²) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uae\_fine01)



d'éducation dans tous les États membres de l'Union pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception du Luxembourg, dont la part était inférieure à cette fourchette, et de la Lituanie, dont la part était légèrement supérieure (34,0 %). Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non-supérieur représentaient généralement entre un sixième et un quart des dépenses totales d'éducation, une part inférieure ayant été enregistrée en Lituanie et en Suède, et des parts plus élevées en Belgique et en Italie.

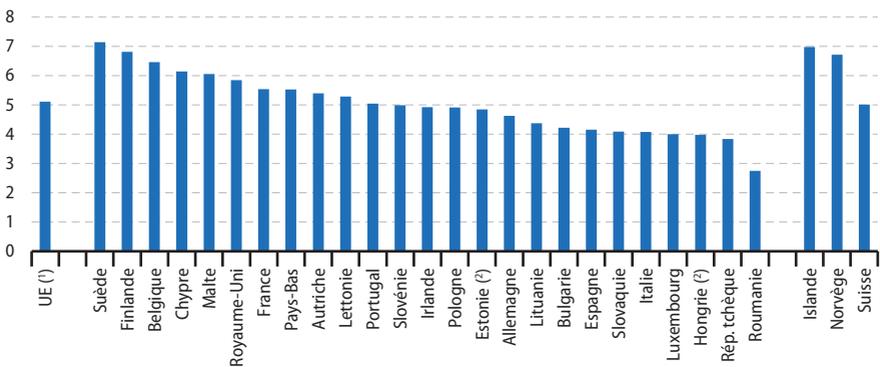
En 2014, les **dépenses publiques pour l'éducation**, en d'autres termes, les dépenses du gouvernement, y compris les paiements et les transferts en matière d'éducation accordés au secteur privé à vocation non éducative, ont totalisé 683 milliards d'euros dans 25 des États membres de l'Union (données de 2013

pour l'Estonie et la Hongrie, données non disponibles pour le Danemark, la Grèce et la Croatie). D'après les estimations, les dépenses totales d'éducation dans ces 25 États membres de l'Union correspondaient à 5,1 % du PIB (voir le graphique 4.10).

Les parts les plus élevées de dépenses publiques pour l'éducation dans le PIB ont été observées en Suède (7,1 %), suivie de la Finlande (6,8 %), tandis que des ratios relativement élevés ont également été enregistrés parmi les membres de l'AELE du nord, à savoir en Islande (7,0 %) et en Norvège (6,7 %). Outre la Suède et la Finlande, la plupart des États membres ont déclaré des ratios de dépenses publiques consacrées à l'éducation par rapport au PIB qui se situaient entre 3,5 % et 6,0 %, alors que seule la Roumanie affichait un taux inférieur à cette fourchette et la Belgique, Chypre et Malte un taux supérieur.

#### Graphique 4.10: Part des dépenses publiques consacrées à l'éducation (à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance) dans le PIB, 2014

(en %)



Remarque: Danemark, Grèce et Croatie: non disponible.

(1) Basé sur les données disponibles.

(2) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_uae\_fine06)



# 5

## Marché du travail



## Introduction

Les statistiques concernant le **marché du travail** se situent à la jonction des domaines économique et social. La situation sur le marché du travail influe directement sur l'économie, mais aussi sur la vie personnelle de la quasi-totalité des Européens. Du point de vue économique, ces statistiques traitent la main-d'œuvre comme une contribution à l'activité économique et fournissent des chiffres relatifs au nombre d'**heures travaillées**, à la **productivité de la main-d'œuvre**, aux **postes vacants**, aux niveaux de salaires, au **coût de la main-d'œuvre**, etc. Les statistiques du marché du travail permettent toutefois aussi de disposer d'informations concernant des questions sociales et socioéconomiques, grâce à des données sur le chômage (**chômeurs**), les **salaires** et leurs composantes structurelles, les inégalités sociales (par exemple, **l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes**), les formules de travail et l'intégration sociale.

La **stratégie européenne pour l'emploi** a pour objectif principal de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans toute

l'**Union européenne (UE)**. Grâce à une méthode ouverte de coordination, elle propose une plate-forme permettant aux États membres de l'Union de partager les informations ainsi que de discuter et de coordonner leurs politiques en matière d'**emploi**. Dans le but de stimuler la reprise économique, la **Commission européenne** a élaboré la **stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Deux initiatives phares de cette stratégie «**De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois**» et «**Youth on the move**» (en anglais, qui a pris fin en décembre 2014) concernaient les questions liées au marché du travail.

En juin 2016, la Commission européenne a adopté une **stratégie pour les compétences en Europe [COM(2016) 381/2]** intitulée «Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité». Elle vise à garantir que les citoyens développent les compétences nécessaires pour aujourd'hui et pour l'avenir, afin de stimuler l'employabilité, la compétitivité et la croissance dans l'ensemble de l'Union européenne.

## 5.1 Emploi

Les statistiques sur le marché du travail sont au cœur de nombreuses politiques de l'Union européenne depuis l'introduction d'un chapitre consacré à l'emploi dans le **traité d'Amsterdam** en 1997. Le **taux d'emploi**, autrement dit la proportion de la population en âge de travailler qui est en activité, constitue un indicateur social clé à des fins d'analyse lorsqu'on examine les évolutions au sein des marchés du travail.

En 2016, dans l'**UE-28**, le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans, tel que mesuré par **l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT)**, s'élevait à 71,1 %, la plus forte moyenne annuelle jamais enregistrée pour l'Union.

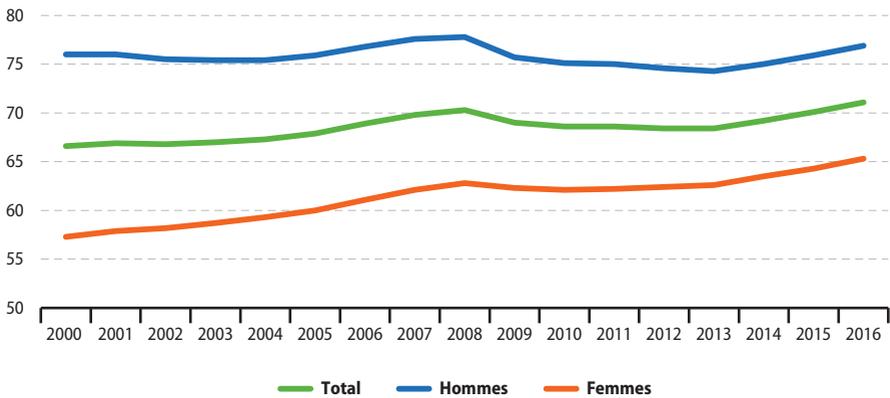
Le graphique 5.1 illustre l'évolution du taux d'emploi des hommes et des femmes depuis 2000. L'une des caractéristiques les plus visibles est la diminution de l'écart entre les taux d'emploi. Ce constat résulte de l'augmentation des taux d'emploi chez les femmes.

Le graphique 5.2 montre clairement que, pour l'UE-28, le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans est resté pratiquement inchangé depuis 2000, alors qu'il a augmenté très nettement chez les personnes plus âgées (55-64 ans) et diminué chez les jeunes (15-24 ans).



**Graphique 5.1: Taux d'emploi par sexe, tranche d'âge 20-64 ans, UE-28, 2000-2016**

(en %)

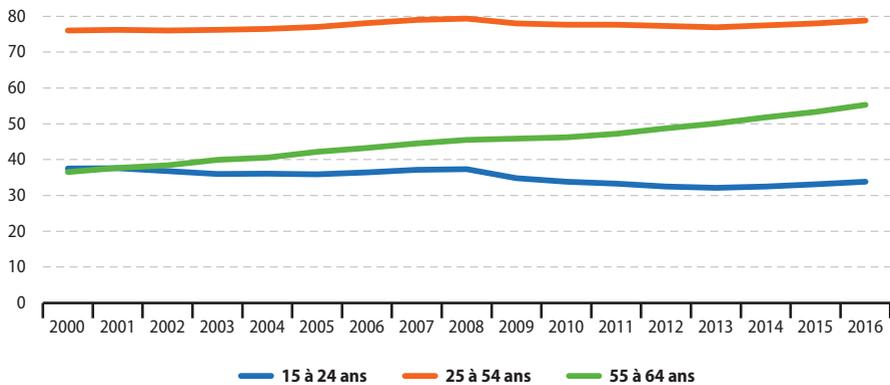


Remarque: données UE-27 pour 2000.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [lfsi\\_emp\\_a](#))

**Graphique 5.2: Taux d'emploi par âge, UE-28, 2000-2016**

(%)



Remarque: données UE-27 pour 2000.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [lfsi\\_emp\\_a](#))

## 5.2 Chômage

Les niveaux et taux de chômage évoluent de manière cyclique, en suivant largement le **cycle conjoncturel** général. Cependant, d'autres facteurs, tels que les politiques du marché

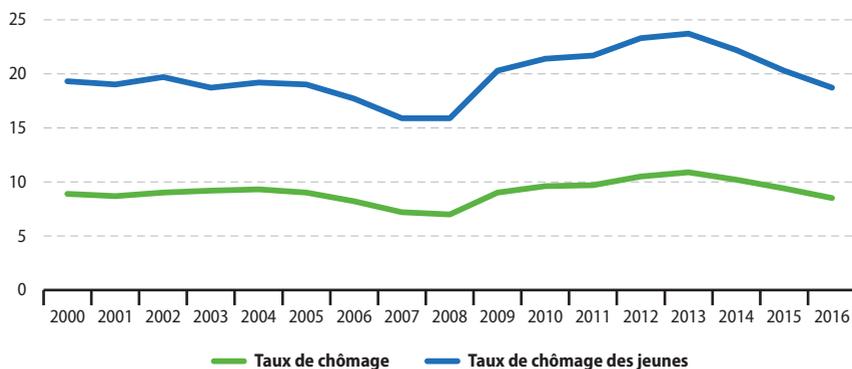
Le troisième trimestre 2005 a marqué le début d'une période de baisse régulière du chômage dans l'Union qui s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre 2008, lorsque le nombre de chômeurs est tombé à 16,2 millions de personnes (soit un taux de 6,8 %), avant de remonter en flèche à la suite de la crise économique et financière. Entre le premier trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2010, le niveau de chômage dans l'UE-28 s'est accru de 6,9 millions de personnes, portant le taux à 9,7 %. Le taux de chômage est resté relativement inchangé au cours des quatre trimestres suivants, bien qu'il s'agisse d'un signe illusoire de sortie de crise et d'une stabilité accrue des conditions du marché du travail au sein de l'Union européenne. En effet, entre le deuxième trimestre de 2011 et le deuxième

trimestre de 2013, le chômage dans l'UE-28 a recommencé à augmenter à un rythme régulier, atteignant le niveau record de 26,5 millions de personnes, soit un taux de 11,0 %. Par la suite, le taux de chômage a reculé pour s'établir à 8,5 % au troisième trimestre de 2016, ce qui correspond à 20,9 millions de personnes. Cette baisse s'est poursuivie en 2017, avec un taux de chômage de 8,0 % au premier trimestre de 2017 et de 7,8 % en avril 2017, soit le taux de chômage mensuel le plus bas depuis janvier 2009.

Le graphique 5.3 montre que le taux de chômage des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans) a toujours été plus élevé que le taux de chômage total. La tendance générale est que le chômage des jeunes reflète le chômage de l'ensemble de la population, mais que les jeunes sont souvent plus touchés par l'augmentation du chômage que les personnes âgées.

**Graphique 5.3: Taux de chômage par par âge, UE-28, 2000-2016**

(en %)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: [une\\_rt\\_a](#) et [lfsa\\_urgan](#))



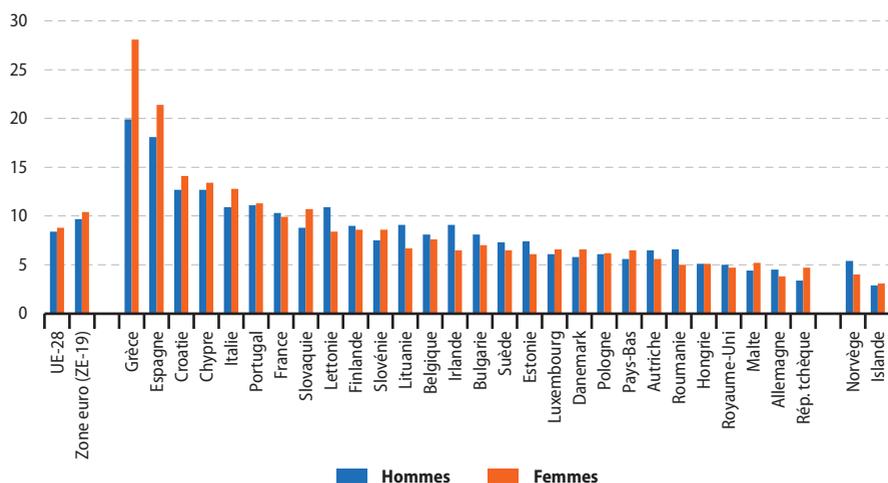
Comme le taux de chômage global, le taux de chômage des jeunes dans l'UE-28 a nettement reculé au cours de la période 2005-2007 pour atteindre son niveau le plus bas (15,2 %) au premier trimestre 2008. La crise financière et économique a toutefois frappé durement les jeunes *actifs*. À partir du deuxième trimestre de 2008, le taux de chômage des jeunes a suivi une trajectoire ascendante culminant à 23,9 % au premier trimestre de 2013 (à l'exception des réductions temporaires au cours du troisième trimestre de 2010 et du premier trimestre de 2011), avant de chuter à 18,5 % au troisième

trimestre de 2016. Depuis lors, il a constamment diminué pour s'établir à 16,7 % en avril 2017, soit le taux le plus bas depuis novembre 2008.

Les taux de chômage des hommes étaient plus élevés que ceux des femmes en 2016 dans 13 des 28 États membres de l'Union (voir le graphique 5.4). L'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes variait de -8,2 points de pourcentage (pp) en Grèce (taux de chômage inférieur pour les hommes) à +2,6 pp en Irlande (taux de chômage supérieur pour les hommes).

### Graphique 5.4: Taux de chômage par sexe, 2016

(en %)



Source: Eurostat (code des données en ligne: [une\\_rt\\_a](#))

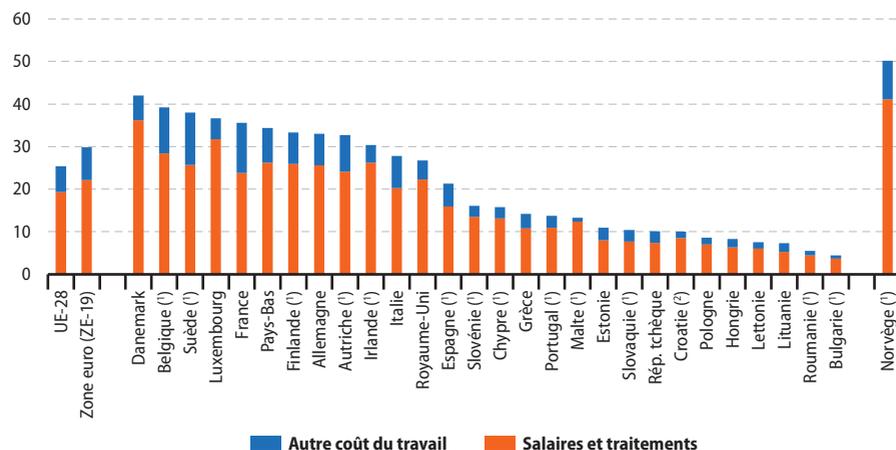
## 5.3 Salaires et coût de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre joue un rôle majeur dans le fonctionnement d'une économie. Du point de vue des entreprises, elle représente un coût (coût de la main-d'œuvre) qui inclut non seulement les salaires et traitements versés aux salariés, mais aussi les coûts non salariaux, essentiellement les cotisations sociales à la charge de l'employeur. Elle constitue en tant que tel un facteur clé de la compétitivité des entreprises.

Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre en 2016 a été estimé à 25,40 euros dans l'UE-28 et à 29,80 euros dans la zone euro (ZE-19). Toutefois, cette moyenne ne rend pas compte des différences significatives entre les États membres de l'Union, le coût horaire de la main-d'œuvre variant entre 4,40 euros en Bulgarie et 42,00 euros au Danemark (voir le graphique 5.5); la moyenne était même encore plus élevée (50,20 euros) en Norvège.

Le coût de la main-d'œuvre comprend les salaires et traitements auxquels s'ajoutent les coûts non salariaux tels que les cotisations sociales à la charge des employeurs. En 2016, la part des coûts non salariaux dans le coût total de la main-d'œuvre a atteint 23,9 % dans l'UE-28, tandis qu'elle était de 26,0 % dans la zone euro. Elle variait par ailleurs fortement entre les États membres de l'Union. Les proportions les plus élevées des coûts non salariaux ont été observées en France (33,2 %), en Suède (32,5 %), en Belgique (27,5 %), en Lituanie (27,8 %) et en Italie (27,4 %). Les proportions les plus faibles ont été enregistrées à Malte (6,6 %), au Luxembourg (13,4 %), en Irlande (13,8 %), au Danemark (13,9 %) et en Croatie (14,9 %).

**Graphique 5.5: Coût horaire de la main-d'œuvre estimés, 2016**  
(en euros)



Remarque: entreprises d'au moins 10 salariés. Sections B à S à l'exclusion de la section O de la NACE Rév. 2.

(¹) Données provisoires.

(²) Estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: lc\_lci\_lev)



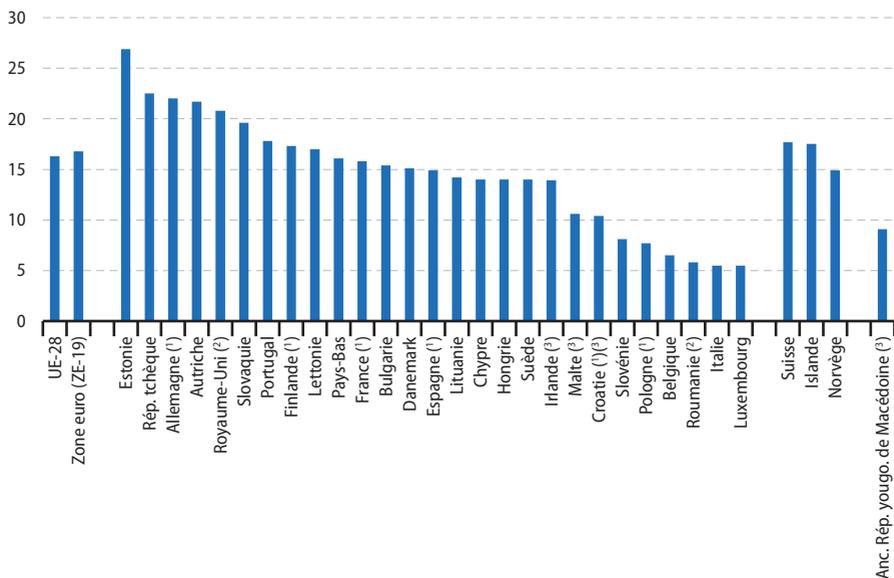
L'écart non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes est un indicateur important pour mesurer les différences entre le salaire moyen d'un homme et d'une femme dans l'Union. En 2015, dans l'ensemble de l'UE-28, les femmes gagnaient en moyenne 16,3 % de moins que les hommes, contre 16,8 % dans la zone euro. Les écarts de salaire moyen les plus faibles entre hommes et femmes ont été constatés au Luxembourg, en Italie, en Roumanie, en Belgique, en Pologne et en Slovénie (moins de 10 % de différence). Les plus importants ont été relevés en Estonie (26,9 %), en République tchèque (22,5 %), en Allemagne (22,0 %), en

Autriche (21,7 %), et au Royaume-Uni (20,8 %) — voir le graphique 5.6.

Divers facteurs peuvent contribuer à ces écarts, tels que les différences dans les taux de participation à la population active, dans les professions et les activités tendant à être dominées par les hommes ou les femmes, ou dans l'importance du travail à temps partiel chez les hommes et les femmes, ainsi que l'attitude des services du personnel des organismes publics et privés vis-à-vis de l'évolution de carrière et des congés de maternité/parentaux et/ou non rémunérés.

### Graphique 5.6: Écart de rémunération entre hommes et femmes, 2015

(% de différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et des femmes salariés, exprimé en % de la rémunération brute des hommes salariés, non corrigé)



Remarque: entreprises d'au moins 10 salariés; sections B à S à l'exclusion de la section O de la NACE Rév. 2; Grèce: non disponible.

(1) Données provisoires.

(2) 2014.

(3) Estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [earn\\_gr\\_gpggr2](#))

## 5.4 Salaire minimum

En janvier 2017, 22 des 28 États membres de l'Union (le Danemark, l'Italie, Chypre, l'Autriche, la Finlande et la Suède étaient les exceptions) avaient fixé un **salaire minimum** national, tout comme l'ensemble des **pays candidats**. Au 1er janvier 2017, le niveau du salaire mensuel minimum variait considérablement d'un État membre à l'autre, de 235 EUR en Bulgarie à 1 999 EUR au Luxembourg (voir le graphique 5.7).

Si l'on compare les données de 2008 et de 2017, le salaire minimum (exprimé en euros) était plus élevé dans tous les États membres de l'UE ayant fixé un tel salaire, sauf en Grèce, où il a baissé de 14 %. Entre 2008 et 2017, le salaire minimum a plus ou moins doublé en Bulgarie (hausse

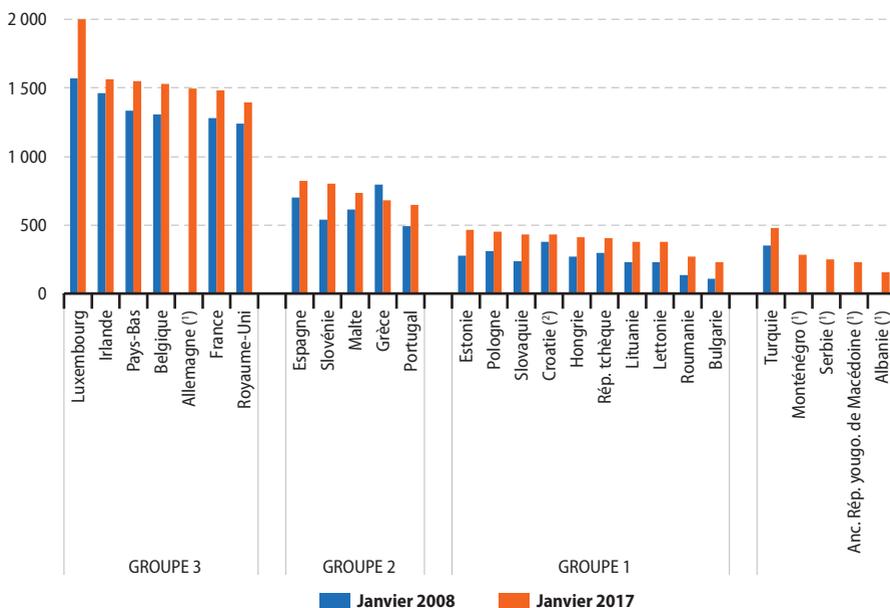
de 109 %) et en Roumanie (99 %). En outre, des hausses considérables ont également été enregistrées en Slovaquie (80 %) ainsi que dans les trois **États baltes**, à savoir l'Estonie (69 %), la Lettonie (65 %) et la Lituanie (64 %).

En 2008, parmi les pays candidats, seule la Turquie avait un salaire minimum national qui, entre janvier 2008 (354 EUR) et 2017, a augmenté de 35 %.

Le graphique 5.8 compare les salaires minimums bruts en tenant compte des écarts de prix entre les pays, grâce à l'application de **parités de pouvoir d'achat (PPA)** aux **dépenses de consommation finale des ménages**. Comme on pouvait s'y attendre, cette correction du niveau des prix réduit les écarts entre pays.

**Graphique 5.7: Salaires minimums, janvier 2008 et 2017**

(en EUR par mois)



Remarque: Danemark, Italie, Chypre, Autriche, Finlande et Suède, pas de salaire minimum national.

(\*) Janvier 2008 et rate of change: non disponible.

(†) Janvier 2008 au lieu de janvier 2008.

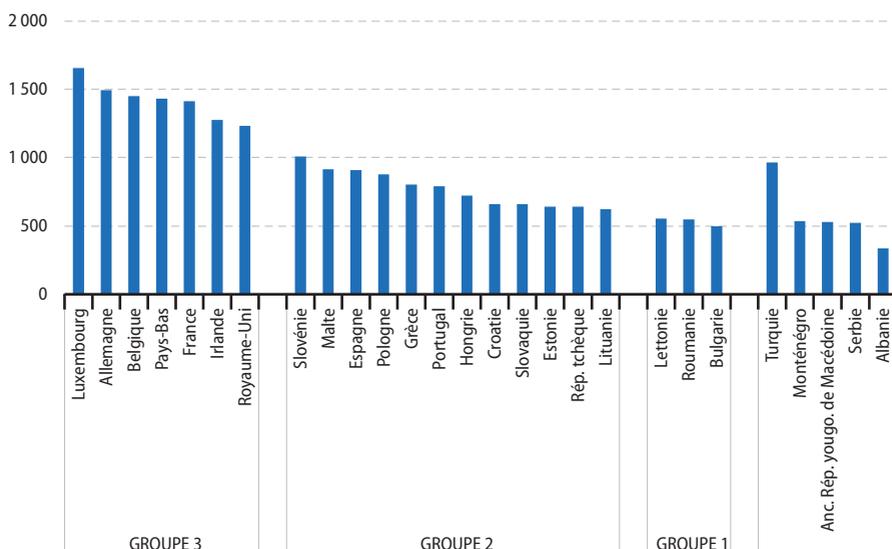
Source: Eurostat (code des données en ligne: [earn\\_mw\\_cur](#))



Les États membres de l'UE du groupe 1, qui affichent des salaires minimums relativement faibles en euros, étaient généralement ceux qui présentaient des niveaux de prix plus bas et, par conséquent, des salaires minimums relativement plus élevés lorsqu'ils sont exprimés en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**. À l'inverse, les États membres du groupe 3, qui affichent des salaires minimums relativement élevés en euros, enregistraient généralement des niveaux de prix plus élevés et, par conséquent, des salaires minimums souvent plus bas lorsqu'ils sont exprimés en SPA.

Les disparités au niveau du salaire minimum entre les États membres ont diminué, passant d'un rapport de 1:8,5, lorsque le salaire est exprimé en euros (ce qui signifie que le salaire minimum le plus élevé était 8,5 fois supérieur au salaire le plus faible, lorsqu'ils sont exprimés en euros), à un rapport de 1:3,3, lorsqu'il est exprimé en SPA (ce qui signifie que le salaire minimum le plus élevé était 3,3 fois supérieur au salaire le plus faible, lorsqu'ils sont exprimés en SPA). Au sein des États membres, les salaires minimums mensuels en janvier 2017 étaient compris entre 501 SPA en Bulgarie et 1 659 SPA au Luxembourg.

**Graphique 5.8: Salaires minimums, janvier 2017**  
(en SPA par mois)



Remarque: estimations. Danemark, Italie, Chypre, Autriche, Finlande et Suède: pas de salaire minimum national.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [earn\\_mw\\_cur](#))

## 5.5 Vacances d'emploi

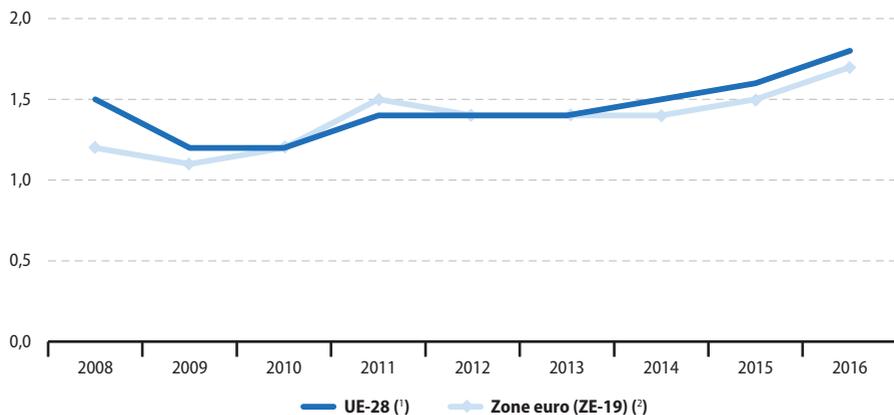
Les politiques de l'Union européenne dans le domaine des vacances d'emploi visent à améliorer le fonctionnement du marché du travail en tentant de mieux faire correspondre l'offre et la demande. Le [portail européen sur la mobilité de l'emploi \(EURES\)](#) a été créé pour permettre aux demandeurs d'emploi de consulter toutes les offres publiées par les services pour l'emploi de tous les États membres.

Le [taux annuel de vacance d'emploi](#) dans l'UE-27/UE-28 a diminué <sup>(1)</sup> entre 2008 et 2009, pour atteindre un creux à 1,2 % en 2009 (au plus fort de la crise financière et économique mondiale) et se maintenir à ce niveau en 2010. Le taux de vacance d'emploi dans l'UE-28 est passé de 1,2 % en 2010 à 1,8 % en 2016. Cette augmentation globale se composait d'une augmentation à 1,4 % en 2011, d'une stabilité en 2012 et 2013 et de nouvelles hausses en 2014, 2015 et 2016 — voir le graphique 5.9.

(1) Il convient de noter qu'il y a une rupture dans les séries pour l'Union européenne entre 2009 et 2010, la couverture passant de 27 à 28 États membres de l'Union.

**Graphique 5.9: Taux de vacance d'emploi, 2008-2016**

(en %)



Remarque: sections B à S de la NACE Rév. 2.

(1) 2008 et 2009: UE-27.

(2) Estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [jvs\\_a\\_rate\\_r2](#))



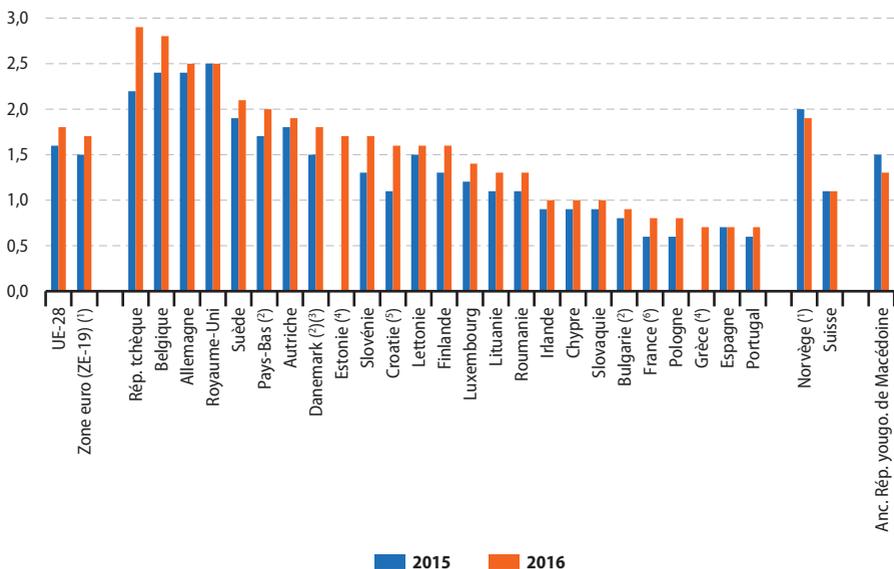
L'évolution dans la zone euro (ZE-19) a été très semblable à celle enregistrée dans l'Union. Le taux de vacance d'emploi dans la zone euro a diminué moins fortement que celui observé dans l'Union entre 2008 et 2009 (pour atteindre un creux de 1,1 %), avant d'augmenter en 2010 et 2011, par rapport à 2011 seulement pour l'UE-28. La baisse du taux pour la zone euro en 2012 a ramené les taux de la zone euro et de l'UE-28 au niveau où ils sont restés en 2013. En 2014, la hausse du taux observée pour l'UE-28 ne s'est pas reflétée dans le taux de la zone euro, tandis qu'en 2015 et 2016, les taux des deux agrégats ont augmenté parallèlement, le dernier taux de vacance d'emploi pour la zone euro atteignant

1,7 % en 2016 (soit 0,1 point de pourcentage de moins que le dernier chiffre pour l'UE-28).

Parmi les États membres de l'Union européenne (données non disponibles pour l'Italie, la Hongrie et Malte), le taux annuel de vacance d'emploi en 2016 était le plus élevé en République tchèque (2,9 %) et en Belgique (2,8 %), tandis que les taux se situaient entre 2,0 % et 2,5 % en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède et aux Pays-Bas — voir le graphique 5.10. Le taux de vacance d'emploi était inférieur à 1,0 % dans six des États membres en 2016, les taux les plus faibles (0,7 %) ayant été enregistrés en Grèce, en Espagne et au Portugal.

**Graphique 5.10: Taux de vacance d'emploi, 2015 et 2016**

(en %)



Remarque: sections B à S de la NACE Rév. 2. Italie, Hongrie et Malte: non disponible.

(1) Estimations.

(2) Données provisoires.

(3) Sections B à N de la NACE Rév. 2.

(4) 2015: non disponible.

(5) Rupture de série.

(6) Les entités de 10 salariés ou plus.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [jvs\\_a\\_rate\\_r2](#))



# 6

## Économie et finance



## Introduction

En 2014, la **Commission européenne** a fixé une liste de 10 grandes **priorités**, qui seront au cœur de son programme de travail 2015. Trois d'entre elles étaient particulièrement importantes pour les statistiques économiques, à savoir: la priorité principale consistant à **stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement**; le **marché intérieur** de l'Union européenne (UE); et l'**Union économique et monétaire**.

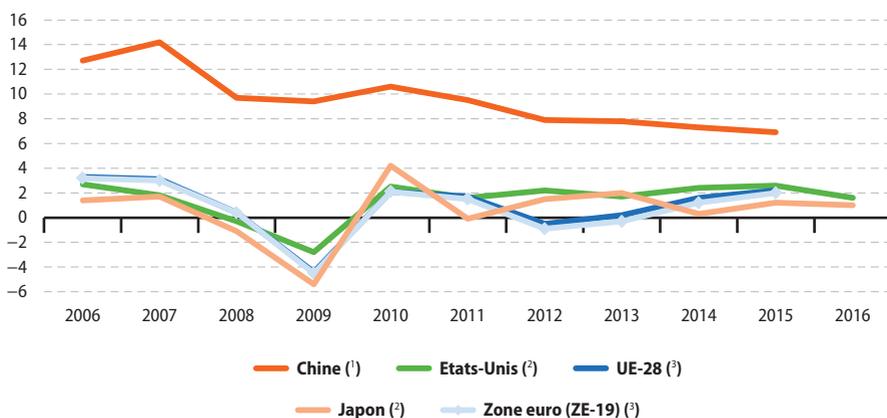
Il est prévu que le train de mesures en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'investissement de la Commission européenne soit axé sur la réduction des réglementations, une utilisation plus efficace des ressources financières existantes et une utilisation flexible des fonds publics afin de générer 300 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires sur les trois prochaines années.

## 6.1 Comptes nationaux et PIB

Le **produit intérieur brut (PIB)** est la mesure la plus fréquemment utilisée pour évaluer la taille globale d'une économie, tandis que des indicateurs dérivés tels que le **PIB par habitant** sont souvent utilisés pour comparer les niveaux de vie ou suivre le processus de convergence ou de divergence économique dans l'UE.

La crise économique et financière mondiale a entraîné une grave récession dans l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis en 2009 (voir le graphique 6.1), suivie d'une reprise en 2010. La crise était déjà manifeste en 2008 puisque le taux de croissance du PIB avait accusé une baisse considérable dans l'UE-28, qui a été suivie d'une

**Graphique 6.1: Croissance du PIB réel, 2006-2016**  
(en % de variation en glissement annuel)



Remarque: sur la base des volumes chaînés.

(¹) 2006-2010: estimations. 2016: non disponible. Y compris Hong Kong.

(²) 2016: estimation.

(³) 2016: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [naida\\_10\\_gdp](#)), OCDE et World Bank



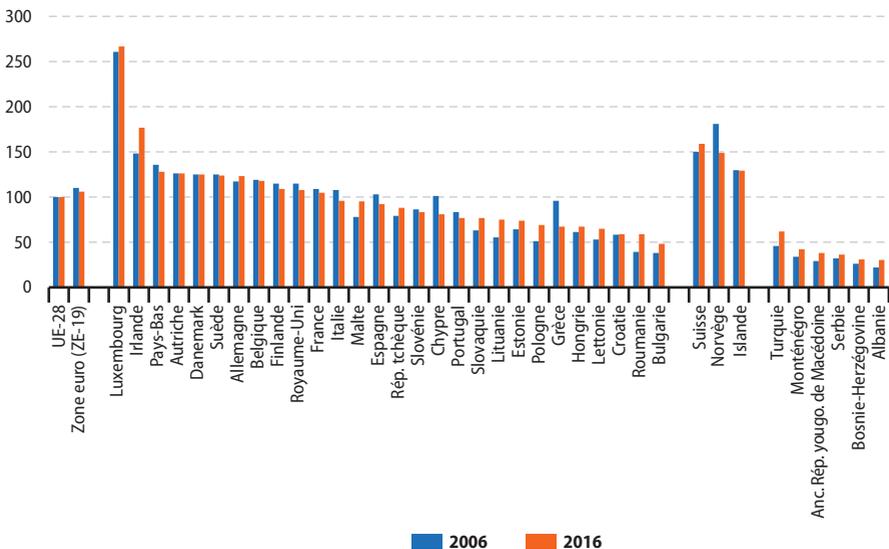
chute du PIB réel de 4,4 % en 2009. La reprise dans l'UE-28 a vu l'indice de volume du PIB (basé sur les volumes liés à la chaîne) augmenter de 2,1 % en 2010 et de 1,7 % en 2011. Par la suite, le PIB s'est contracté de 0,5 % en termes réels en 2012, avant que des taux de variation positifs progressivement supérieurs ne soient enregistrés en 2013 (0,2 %), 2014 (1,6 %) et 2015 (2,2 %).

Pour évaluer le niveau de vie, il est courant d'utiliser le PIB par habitant, c'est-à-dire un chiffre ajusté en fonction de la taille de l'économie par rapport à sa population. Pour comparer le PIB par habitant entre les États membres de l'Union (et avec les pays tiers), les valeurs exprimées en **standards de pouvoir d'achat (SPA)** ont été analysées car elles sont ajustées pour tenir compte des différences de niveaux de prix d'un pays à l'autre. La situation relative de chaque pays peut être exprimée à l'aide d'une comparaison avec la

moyenne de l'UE-28, qui est égale à 100 (voir le graphique 6.2). La valeur la plus élevée des États membres de l'Union a été enregistrée pour le Luxembourg, où le PIB par habitant, exprimé en SPA, était environ 2,7 fois supérieur à la moyenne de l'UE-28 en 2016 (ce qui s'explique en partie par l'importance des travailleurs frontaliers belges, français et allemands). À l'inverse, cette même année, le PIB par habitant, exprimé en SPA, était inférieur à la moitié de la moyenne de l'UE-28 en Bulgarie.

Bien que les chiffres en SPA doivent, en principe, être utilisés pour établir la comparaison entre pays pour une même année, et non pour effectuer des comparaisons dans le temps, il ressort d'une comparaison entre les chiffres des dix dernières années qu'une certaine convergence du niveau de vie est intervenue.

**Graphique 6.2: PIB par habitant aux prix courants du marché, 2006 et 2016**  
(UE-28 = 100; PIB par habitant en SPA)



Remarque: 2016, données provisoires.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [naida\\_10\\_gdp](#), [nama\\_10\\_pc](#) et [naida\\_10\\_pe](#)), OCDE et World Bank

## 6.2 Comptes de secteurs

Les développements économiques dans le domaine de la production, de la génération et de la (re)distribution des revenus, de la consommation et de l'investissement peuvent être mieux compris s'ils sont analysés par **secteur institutionnel**. Les comptes de secteurs de l'Union, notamment, fournissent plusieurs indicateurs clés pour les **ménages** et les sociétés non financières, comme le **taux d'épargne** des ménages et la **part de profits des entreprises**.

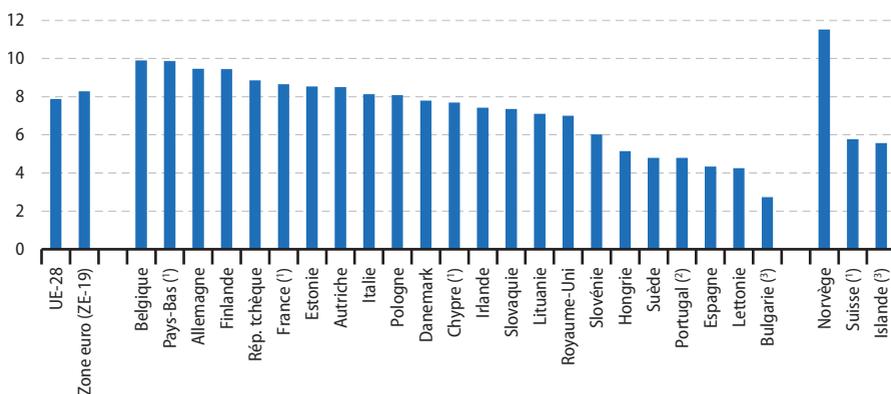
Dans le présent sous-chapitre, l'analyse se concentre sur le taux d'investissement.

En 2015, le **taux d'investissement (brut) des ménages** était de 7,9 % dans l'UE-28 (voir le graphique 6.3), tandis que dans la zone euro, il était de 8,3 %, soit **0,4 point de pourcentage (pp)** plus élevé. Parmi les 23 États membres pour lesquels des données sont disponibles, ce taux était compris entre 9,9 % en Belgique et aux Pays-Bas et 4,3 % en Espagne en Lettonie et 2,7 % en Bulgarie (données de 2014), d'autre part.

Le taux d'investissement des ménages n'a pas évolué entre 2014 et 2015 tant dans l'UE-28 que dans la zone euro.

**Graphique 6.3: Taux d'investissement des ménages (brut), 2015**

(en %)



Remarque: y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages. Grèce, Croatie, Luxembourg, Malte et Roumanie, non disponibles.

(¹) Données provisoires.

(²) 2014.

(³) Estimation.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [nasa\\_10\\_ki](#))

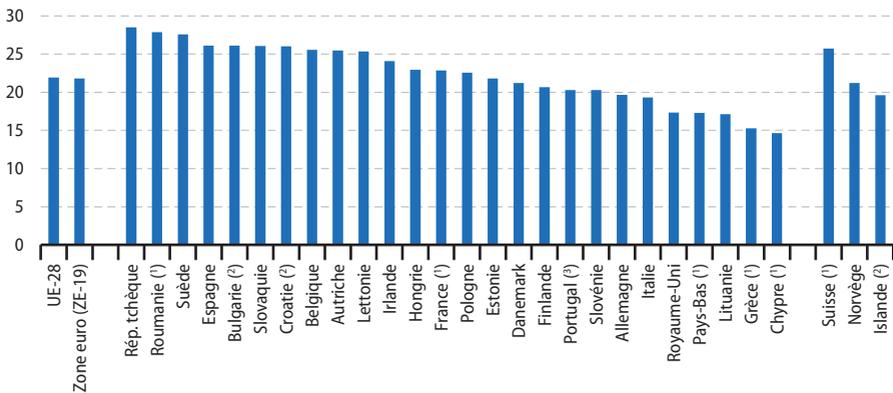


Le graphique 6.4 montre que le **taux d'investissement des entreprises** (pour les sociétés non financières) s'élevait en 2015 à 21,9 % dans l'UE-28, et était légèrement inférieur dans la zone euro (21,8 %). Entre 2014 et 2015, le taux d'investissement des entreprises a légèrement augmenté dans ces deux régions, de 0,2 pp dans l'UE-28 et de 0,1 pp dans la zone euro.

Les taux d'investissement des entreprises les plus élevés parmi les 26 États membres de l'Union (pour lesquels des données sont disponibles) ont été enregistrés en République tchèque, en Roumanie, en Suède, en Espagne, en Bulgarie, en Slovaquie, en Croatie, en Belgique, en Autriche, en Lettonie, en Irlande, en Hongrie, en France, en Pologne, en Estonie, en Danemark, en Finlande, en Portugal, en Slovaquie, en Allemagne, en Italie, en Royaume-Uni, en Pays-Bas, en Lituanie, en Grèce, en Chypre, en Suisse, en Norvège, en Islande.

(données de 2014), en Slovaquie, en Croatie (données de 2014), en Belgique, en Autriche et en Lettonie, ces pays enregistrant tous un taux supérieur à 25 %. La Suisse complétait cette liste. Les taux les plus faibles ont été enregistrés en Grèce (15,3 %) et à Chypre (14,6 %). Le taux d'investissement des entreprises dans les cinq plus grandes économies de l'UE-28 a fluctué assez fortement : en Espagne (26,1 %) et en France (22,9 %), le taux le plus récent pour 2015 a sensiblement dépassé la moyenne de l'UE-28; en Allemagne (19,7 %), en Italie (19,3 %) et au Royaume-Uni (16,73 %), il était nettement inférieur à la moyenne de l'UE-28.

**Graphique 6.4: Taux d'investissement (brut) des sociétés non financières, 2015**  
(en %)



Remarque. Luxembourg et Malte: non disponibles.

(¹) Données provisoires.

(²) 2014.

(³) Estimation.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [nasa\\_10\\_ki](#))

## 6.3 Finances publiques

Les [statistiques sur les finances publiques](#) sont capitales pour déterminer la santé des économies des États membres de l'Union européenne. Dans le cadre du [pacte de stabilité et de croissance \(PSC\)](#) de l'Union européenne, les États membres se sont engagés à maintenir leur [déficit](#) et leur dette en dessous de certaines valeurs: le déficit public d'un État membre ne peut excéder  $-3\%$  de son PIB, tandis que sa dette ne peut excéder  $60\%$  du PIB. Si un État membre ne respecte pas ces limites, la [procédure de déficit excessif \(PDE\)](#) est enclenchée.

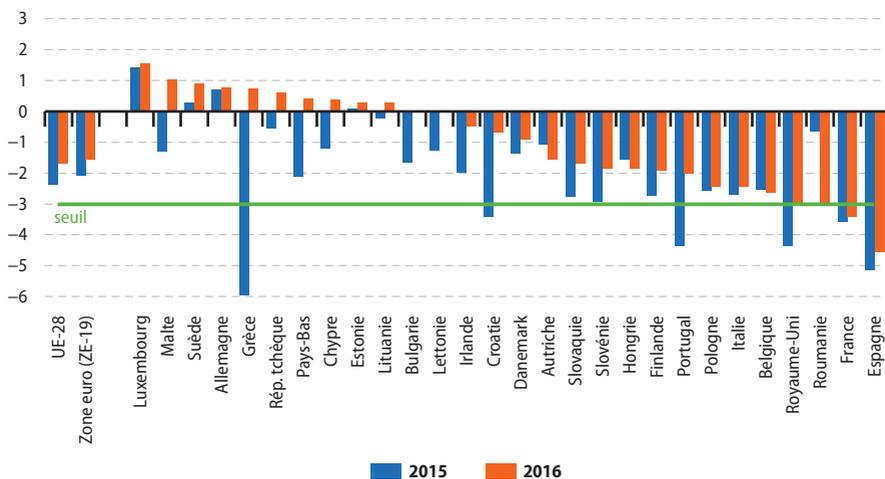
Dans l'UE-28, le déficit public, mesuré en pourcentage du PIB, est passé de  $-2,4\%$  en 2015

à  $-1,7\%$  en 2016; dans la ZE-19, il est passé de  $-2,1\%$  à  $-1,5\%$  — voir le graphique 6.5. Dix États membres de l'Union ont enregistré un excédent public en 2016. La Bulgarie et la Lettonie ont enregistré un très léger excédent de  $0,0\%$  du PIB. Quatorze États membres de l'Union, ont enregistré en 2016 des déficits inférieurs ou égaux à  $-3,0\%$  du PIB.

La France et l'Espagne ont enregistré des déficits de  $-3,4\%$  du PIB et  $-4,5\%$  du PIB, respectivement. Les deux États membres ont également déclaré que leur déficit (par rapport au PIB) avait dépassé  $-3,0\%$  au cours de chacune des trois années précédentes.

### Graphique 6.5: Solde public, 2015 et 2016

(besoin net ou capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques, en % du PIB)



Remarque: données extraites le 24 avril 2017.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [tec00127](#))

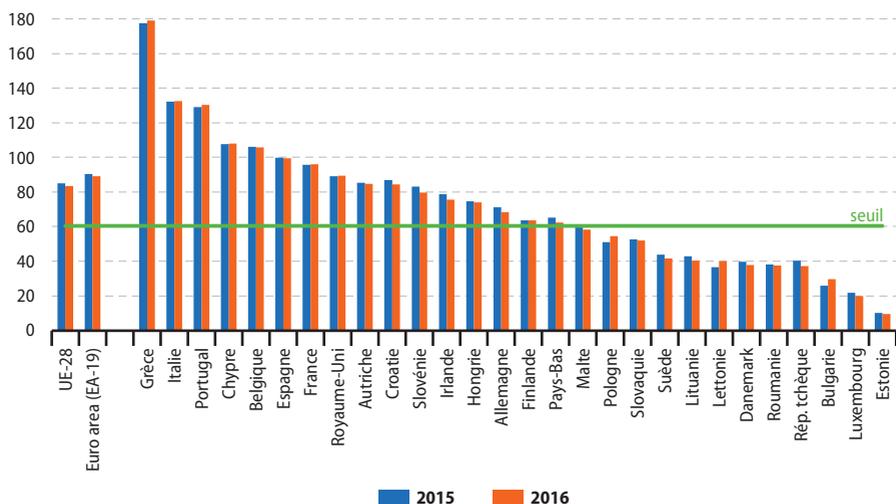


Le ratio dette publique/PIB de l'UE-28 est passé de 84,9 % à la fin de 2015 à 83,5 % à la fin de 2016, tandis que celui de la ZE-19 est passé de 90,3 % à 89,2 % (voir le graphique 6.6). Au total, seize États membres ont déclaré un taux d'endettement supérieur à 60 % du PIB à la fin 2016. Le taux le plus élevé a été enregistré par la Grèce (179,0 %), suivie de l'Italie (132,6 %), du Portugal (130,4 %), de Chypre (107,8 %) et de la Belgique (105,8 %). Les plus faibles niveaux de dette publique exprimés en pourcentage du PIB ont été relevés en Estonie (9,5 %), au Luxembourg (20,0 %) et en Bulgarie (29,5 %).

Fin 2016, par rapport à la fin 2015, les ratios dette publique/PIB étaient plus élevés dans neuf États membres et étaient plus faibles dans 19 États membres, principalement en Slovaquie (−3,5 pp du PIB), en Irlande (−3,3 pp) et en République tchèque (−3,1 pp). Les plus fortes augmentations du ratio entre fin 2015 et fin 2016 ont été observées en Lettonie (3,6 pp), en Bulgarie (3,5 pp) et en Pologne (3,3 pp).

### Graphique 6.6: Dette publique, 2015 et 2016

(dette brute consolidée des administrations publiques, en % du PIB)



Remarque: données extraites le 24 avril 2017.

Source: Eurostat (code des données en ligne: tsdde410)

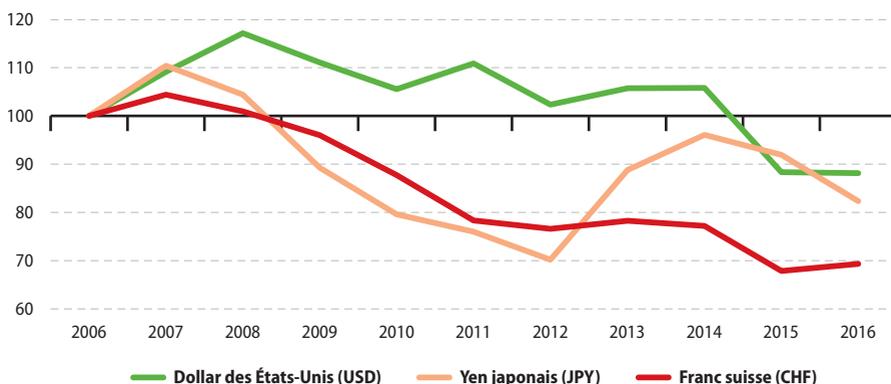
## 6.4 Taux de change et taux d'intérêt

Les indices présentés dans le graphique 6.7 débutent en 2006, vers la fin d'une période pendant laquelle l'euro continuait de s'apprécier après avoir atteint des niveaux historiquement bas par rapport à de nombreuses autres devises.

L'euro s'est considérablement apprécié par rapport au yen japonais en 2007 (10,4 %), après quoi il s'est déprécié rapidement, chutant, en moyenne, de 9,5 % par an entre 2007 et 2012. L'euro s'est de nouveau apprécié entre 2012 et 2014 (14,5 % par an), le **taux de change** se rapprochant de son niveau de 2006. Cependant, l'euro a connu d'autres dépréciations par rapport au yen, en 2015 et surtout en 2016, lorsque la valeur de l'euro par rapport au yen était inférieure de 17,7 % par rapport à son niveau de 2006, une décennie plus tôt. On a d'abord observé une tendance

similaire par rapport au dollar américain, l'euro s'appréciant en moyenne de 7,6 % par an au cours de la période 2006-2008. Ensuite, on a observé une dépréciation plus faible mais moins régulière jusqu'en 2014 (- 2,1 % par an), suivie d'une dépréciation nettement plus marquée (- 19,7 %) en 2015 et presque aucun changement en 2016 (- 0,2 %), si bien que l'euro valait 11,8 % de moins que le dollar en 2016 par rapport à 2006. En revanche, les fluctuations ont été relativement faibles entre l'euro et le franc suisse au cours de la période 2006-2009, le taux de change variant de moins de 5 %. Par la suite, l'euro s'est rapidement déprécié par rapport au franc suisse, avec une période de relative stabilité entre 2011 et 2014. Cette stabilité résultait de l'introduction par la banque centrale suisse d'un taux de change

**Graphique 6.7: Taux de change par rapport à l'euro, 2006-2016**  
(2006 = 100)



Remarque: une réduction de la valeur de l'indice indique une appréciation de la monnaie étrangère et une dépréciation de l'euro.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [ert\\_bil\\_eur\\_a](#))

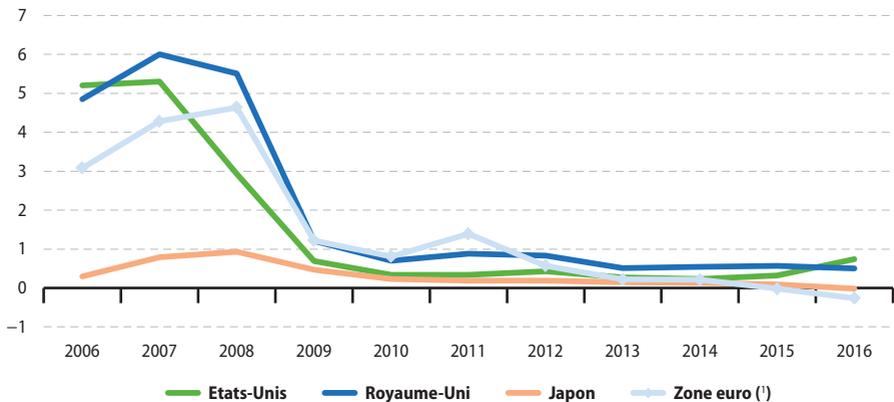


plancher de 1,20 CHF = 1,00 EUR en septembre 2011, limitant ainsi efficacement l'appréciation du franc suisse. Ce taux de change plancher a été maintenu jusqu'au 15 janvier 2015. L'euro s'est quant à lui déprécié de 13,7 % par rapport au franc suisse en 2015 et, malgré une modeste appréciation de la valeur de l'euro en 2016 (2,0 %), celui-ci est resté 30,7 % moins élevé que le franc suisse en 2016 par rapport à 2006, ce qui équivaut à une chute annuelle moyenne de 3,6 %.

Les taux du marché monétaire, également appelés taux interbancaires, sont les **taux d'intérêt** utilisés par les banques entre elles. Sur le marché monétaire, les banques peuvent placer leurs excédents et financer leurs déficits. Le graphique 6.8 présente les taux interbancaires à trois mois. Ces dernières années,

ces taux ont culminé vers 2007 ou 2008 et ont connu une chute rapide en 2009 alors que les effets de la crise économique et financière mondiale se faisaient sentir. Par la suite, les taux interbancaires ont généralement continué à baisser, quoiqu'à un rythme beaucoup plus modéré. Sur l'ensemble de la période 2012-2016, les taux interbancaires pour la zone euro, le Royaume-Uni, le Japon et les États-Unis se situaient constamment dans la fourchette de -1,00 - +1,00 % (tel fut le cas au Japon pour l'ensemble des **séries chronologiques**). Les taux d'intérêt moyens à court terme dans la zone euro sont devenus négatifs (-0,02 %) en 2015 et cette tendance s'est poursuivie en 2016, dont le dernier taux annuel était de -0,26 %.

**Graphique 6.8: Taux d'intérêt à court terme — taux interbancaires à trois mois (moyenne annuelle), 2006-2016**  
(en %)



(\*) 2006: ZE-12. 2007: ZE-13. 2008: ZE-15. 2009-2010: ZE-16. 2011-2013: ZE-17. 2014: ZE-18. 2015-2016: ZE-19. Euribor.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [tec00035](#)), BCE

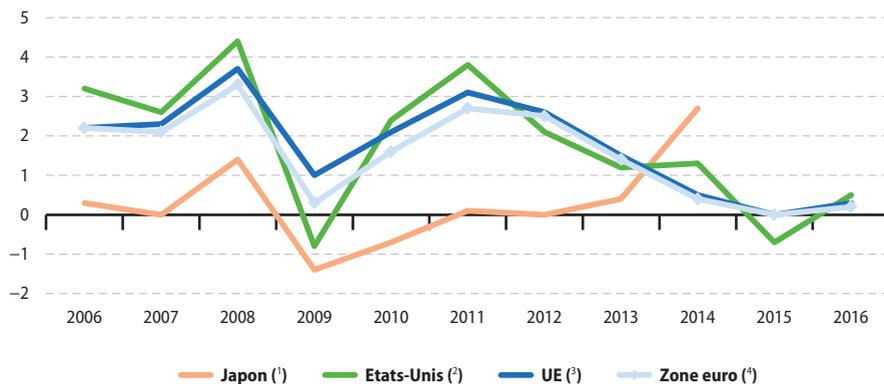
## 6.5 Prix à la consommation

L'inflation désigne une augmentation du niveau général des prix des biens et des services dans une économie. La déflation est le phénomène inverse qui désigne une diminution du niveau général des prix. L'inflation et la déflation sont généralement mesurées à l'aide d'indices des prix à la consommation ou d'indices des prix de détail. Dans l'UE, un indice des prix à la consommation a été spécifiquement conçu — l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). D'autres facteurs (comme les salaires) n'évoluant pas, en cas d'inflation dans une économie, le pouvoir d'achat des consommateurs se contracte étant donné qu'ils ne sont plus en mesure d'acheter la même quantité de biens et de services pour une même quantité d'argent.

Dans l'Union européenne, le taux d'inflation annuel moyen a atteint 3,7 % en 2008. Cependant, après des mouvements relativement marqués au cours de la période 2008-2012 (voir le graphique 6.9), le taux d'accroissement des prix a diminué pour atteindre 1,5 % en 2013, 0,5 % en 2014 et, en 2015, aucun changement n'a été observé (0,0 %). Les dernières informations disponibles concernent l'année 2016, au cours de laquelle le taux d'inflation de l'Union a atteint 0,3 %.

La variation globale de l'IPCH dans l'Union au cours de la période 2006-2016 a été de 18,4 %, ce qui équivaut à une moyenne de 1,7 % par an. Les variations de prix aux États-Unis ont été globalement similaires, avec une hausse globale de 18,1 % au cours de la même période, avec un profil d'évolution très proche de celui observé dans l'Union européenne.

**Graphique 6.9: IPCH tous postes, évolution du taux d'inflation annuel moyen, 2006-2016 (en %)**



(¹) IPC national; pas strictement comparable à l'IPCH. 2015 et 2016: non disponibles.

(²) Définition différente.

(³) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux

États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(⁴) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

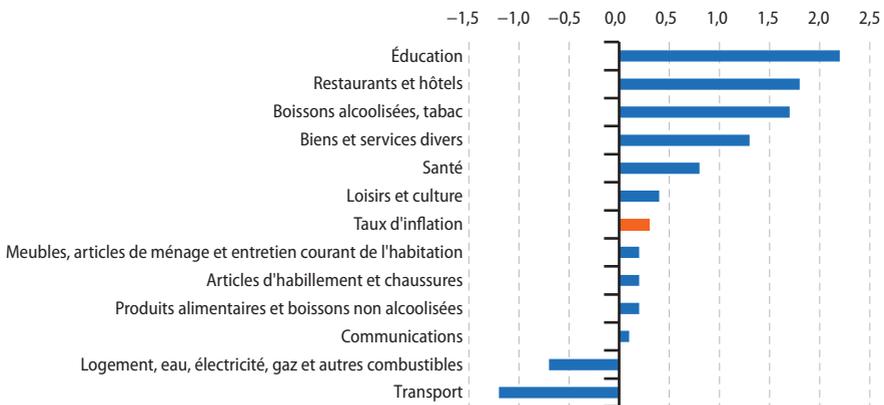
Source: Eurostat (codes des données en ligne: `prc_hicp_a` et `prc_ipc_a`)



Si l'on examine plus en détail les derniers développements, les prix de l'éducation et des boissons alcoolisées et du tabac ont continué d'augmenter à un rythme rapide entre 2015 et 2016, avec des hausses annuelles dans l'Union de 2,2 et 1,7 % respectivement, tandis que les prix des restaurants et des hôtels ont également augmenté relativement rapidement (1,8 et 1,7 %

respectivement) - voir le graphique 6.10. La seule autre rubrique à enregistrer une hausse de prix supérieure à 1,0 % est celle des biens et services divers (où les prix ont augmenté de 1,3 % dans l'Union européenne). À l'autre extrémité du spectre, les prix ont baissé entre 2015 et 2016 pour le logement, l'eau et le carburant (-0,7 %) et les transports (-1,2 %).

**Graphique 6.10: Rubriques principales de l'IPCH, taux d'inflation annuel moyen, UE-28, 2016**  
(en %)



Source: Eurostat (code des données en ligne: [prc\\_hicp\\_aind](#))

## 6.6 Balance des paiements

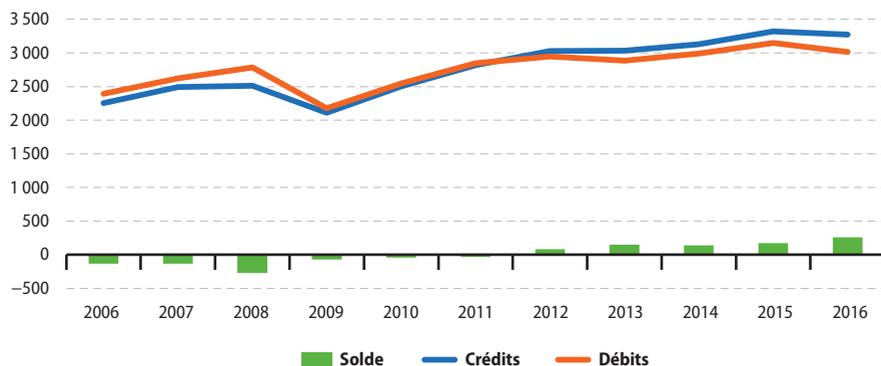
La **balance des paiements** enregistre toutes les opérations économiques entre entités économiques **résidentes** et non résidentes au cours d'une période donnée. Cet article présente des données sur le compte des **transactions courantes** et le compte **financier** de la balance des paiements pour l'Union et ses États membres. Les données sont présentées conformément aux nouvelles normes de déclaration prévues dans la **sixième édition du manuel de la balance des paiements (MBP6)** du FMI.

La balance du compte des transactions courantes et du compte de **capital** détermine l'exposition d'une économie au reste du monde, tandis que le compte financier explique son mode de financement.

En 2016, l'**excédent** du compte des transactions courantes de l'UE-28 s'est élevé à 258,5 milliards d'euros (voir le graphique 6.11), soit 1,7 % du PIB. Les dernières évolutions du compte des transactions courantes de l'UE-28 montrent que la tendance observée depuis 2008 se poursuit : alors que le **déficit** du compte des transactions courantes a atteint son niveau le plus élevé en 2008, soit 2,1 % du PIB, il a connu une diminution progressive au point de devenir excédentaire en 2012 (0,6 % du PIB); cet excédent correspondait respectivement en 2014 et en 2015 à 1,0 % et à 1,2 % du PIB. L'excédent du compte des transactions courantes de l'UE-28 pour 2016 reposait sur des excédents fermes pour les biens (1,2 % du PIB), les services (0,9 % du PIB) et, dans une moindre mesure, pour les revenus primaires (0,2 % du PIB), tandis que le solde des revenus secondaires était légèrement négatif (-0,5 % du PIB).

**Graphique 6.11: Compte des transactions courantes, UE-28, 2006-2016**

(en milliards d'euros)



Remarque: UE-28, flux avec les pays hors UE-28.

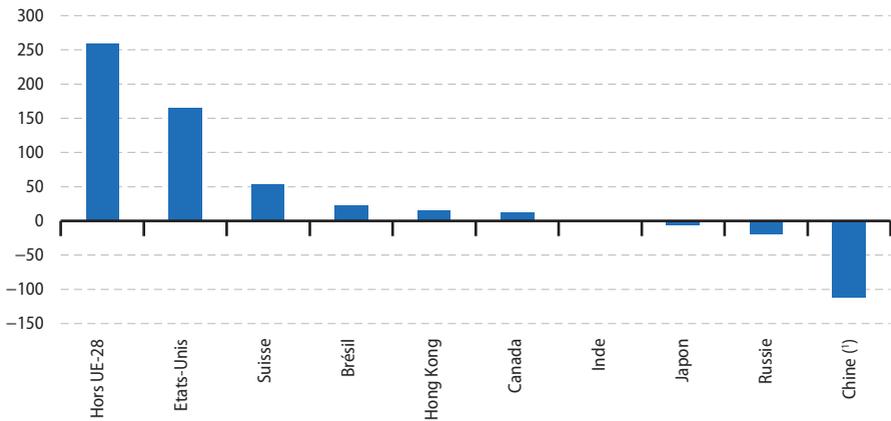
Source: Eurostat (code des données en ligne: [bop\\_eu6\\_q](#))



Comme le montre le graphique 6.12, qui détaille les pays et régions partenaires de l'Union, le déficit du compte des transactions courantes le plus important de l'UE-28 a été enregistré avec la Chine, soit 112,5 milliards d'euros en 2016, suivie par la Russie (19,3 milliards d'euros) et le Japon

(6,6 milliards d'euros). En revanche, les excédents les plus importants ont été enregistrés avec les États-Unis (164,8 milliards d'euros) et la Suisse (53,7 milliards d'euros). Des excédents plus faibles ont été dégagés avec le Brésil, Hong Kong, le Canada et l'Inde.

**Graphique 6.12: Balance courante avec certains partenaires sélectionnés, UE-28, 2016**  
(en milliards d'euros)



(¹) Sauf Hong Kong.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [bop\\_eu6\\_q](#))

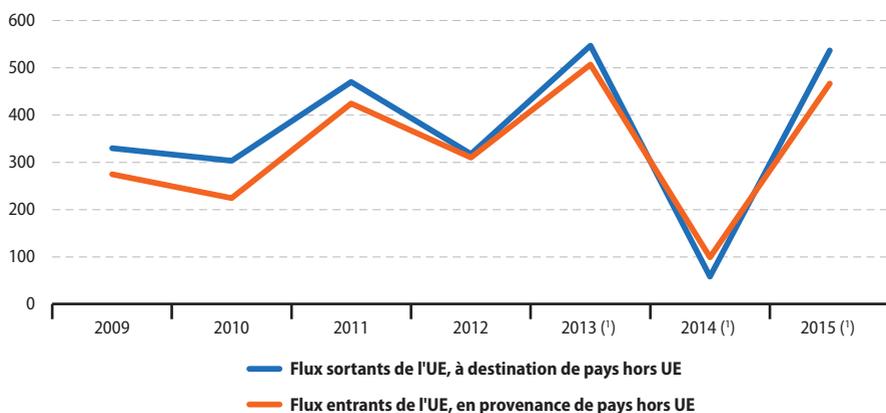
## 6.7 Investissements directs étrangers

Le présent sous-chapitre donne un aperçu des investissements directs étrangers (IDE) de l'Union. L'analyse porte sur la période 2009-2015 pour l'UE-28; il convient d'observer que les données pour la période 2013-2015 reposent sur de nouvelles normes méthodologiques : manuel de la balance des paiements, 6<sup>e</sup> édition (BPM6), et définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>e</sup> édition (BD4). Par conséquent, les statistiques à partir de 2013 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

Tant les flux entrants (investissements directs dans les États membres de l'Union en

provenance de pays tiers) que les flux sortants (investissements directs des États membres de l'Union dans des pays tiers) de l'Union ont fortement chuté en 2014 et ont atteint leur niveau le plus bas au cours de la période 2009-2015 (voir le graphique 6.13). Ce net recul était principalement dû au désinvestissement important dans les pays partenaires traditionnels — les États-Unis et la Suisse — ainsi qu'au désinvestissement des États-Unis dans l'Union. En 2015, le niveau des flux d'IDE entrants et sortants s'est rétabli à un niveau similaire à celui de 2013.

**Graphique 6.13: Flux d'IDE, UE-28, 2009–2015**  
(en milliards d'euros)



(\*) Selon les normes internationales BPM6 et BD4.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [bop\\_fdi\\_main](#), [bop\\_fdi6\\_flow](#) et [bop\\_fdi6\\_pos](#))



À la fin de 2015, l'Amérique du Nord affichait la proportion la plus élevée (40,8 %) de stocks d'IDE de l'UE-28 à l'étranger. Les États-Unis représentaient à eux seuls près de 37,1 % (2 560 milliards d'euros) du total des stocks sortants de l'UE-28 (voir le tableau 6.1).

Les pays tiers représentaient 19,6 % des stocks sortants de l'UE-28 fin 2015. La Suisse était le deuxième partenaire le plus important, avec 11,9 % des stocks sortants de l'UE-28, l'intermédiation financière étant le principal secteur d'activité concerné.

À la fin de l'année 2015, les États-Unis détenaient près de deux cinquièmes (41 %) du total des stocks d'IDE entrants de l'UE-28

provenant du reste du monde. Ce pays conservait ainsi sa première place en la matière, qui découlait principalement, à la fin de 2014, d'investissements réalisés dans le secteur des services financiers, suivi de l'industrie manufacturière, au sein de laquelle la fabrication de produits pétroliers, chimiques, pharmaceutiques, en caoutchouc ou en plastique représentait un tiers du total, et la production de denrées alimentaires, de boissons et de tabac près d'un tiers.

De même que pour les positions d'IDE sortants, la Suisse arrivait fin 2015 en deuxième position, avec des stocks estimés à 619 milliards d'euros, dont plus de la moitié (56 %) découlait du secteur des services financiers (fin 2014).

**Tableau 6.1: Les 10 premiers pays tiers partenaires de l'UE-28 en termes de stocks d'IDE, fin 2013–2015**  
(en milliards d'euros)

	Stocks sortants				Stocks entrants			
	Valeur (en milliards d'euros)			Part (en %)	Valeur (en milliards d'euros)			Part (en %)
	2013	2014	2015	2015	2013	2014	2015	2015
<b>Pays hors UE-28</b>	5 456,2	6 000,2	6 891,6	100,0	4 130,3	4 758,5	5 744,9	100,0
Etats-Unis	1 835,6	2 059,4	2 559,8	37,1	1 676,0	1 784,9	2 380,9	41,4
Suisse	676,8	691,8	821,8	11,9	491,5	501,6	619,3	10,8
Bermudes	276,2	304,5	362,6	5,3	310,8	426,8	495,0	8,6
Brésil	276,8	331,6	329,9	4,8	101,1	116,6	127,6	2,2
Canada	227,5	273,5	248,8	3,6	131,4	199,4	219,2	3,8
Chine	126,0	143,2	167,9	2,4	36,0	23,5	34,9	0,6
Russie	192,1	162,7	162,2	2,4	52,6	56,4	61,0	1,1
Mexique	111,8	135,1	161,6	2,3	25,3	31,1	36,5	0,6
Singapour	98,5	116,4	153,2	2,2	36,8	52,7	57,0	1,0
Hong Kong	112,6	127,6	119,2	1,7	57,5	89,8	79,0	1,4

Remarque: selon les normes internationales BPM6 et BD4.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [bop\\_fdi\\_main](#) et [bop\\_fdi6\\_pos](#))



# 7

## Commerce international



## Introduction

Le commerce international de biens est souvent cité comme étant au premier plan du processus de mondialisation économique. Ce modèle est parfaitement observable tout au long de l'histoire, dans la mesure où les pays se spécialisent dans la production de certains biens tout en s'en remettant aux importations pour obtenir d'autres biens (selon leurs avantages comparatifs).

L'Union européenne (UE) dispose d'une politique commune en matière d'échanges internationaux, souvent appelée politique commerciale commune. En d'autres termes, l'UE agit comme une seule et unique entité en ce qui concerne les questions commerciales, y compris les questions liées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans de tels cas, la Commission européenne négocie des accords commerciaux et représente les intérêts de l'Europe au nom des États membres de l'UE.

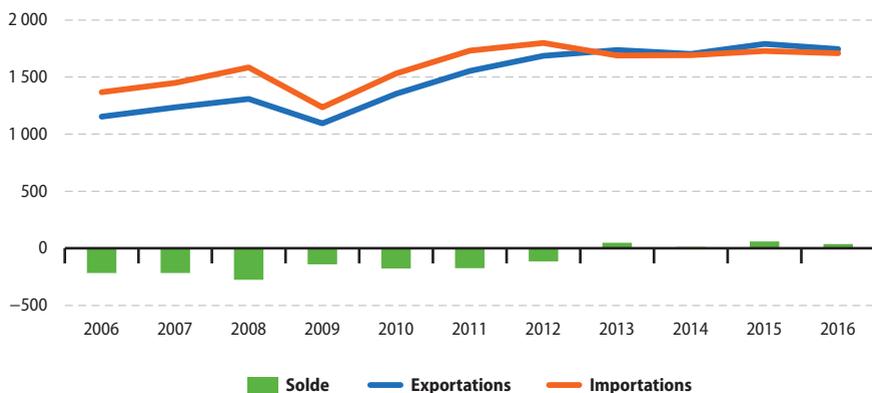
## 7.1 Commerce international de biens

Le total du commerce international de biens de l'UE-28 avec le reste du monde (la somme des exportations et importations extra-UE) a été évalué à 3 453 milliards d'EUR en 2016. Par rapport à 2015, tant les importations que les exportations ont diminué légèrement, la baisse enregistrée pour les exportations (44 milliards d'EUR) étant près de deux fois supérieure à celle enregistrée

pour les importations (21 milliards d'EUR). En conséquence, l'excédent commercial de l'UE-28 est resté positif, mais est passé de 60 milliards d'EUR en 2015 à 38 milliards d'EUR en 2016.

Après une forte baisse des exportations et des importations en 2009, l'UE-28 a vu ses exportations augmenter de 58,7 % en quatre ans, pour atteindre le niveau record de 1 736 milliards

**Graphique 7.1: Évolution du commerce extérieur de biens, UE-28, 2006-2016**  
(en milliards d'euros)



Remarque: flux du commerce extérieur extra-UE-28.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ext\_lt\_intertd)



d'EUR en 2013 — voir le graphique 7.1. Les exportations ont ensuite chuté d'1,9 % en 2014 avant d'augmenter de 5,1 %, pour atteindre le nouveau niveau record de 1 789 milliards d'EUR en 2015, pour diminuer une nouvelle fois de 2,4 % en 2016. À l'inverse, après 2009, les importations ont augmenté de 45,5 % en trois ans pour atteindre leur niveau le plus haut en 2012, à savoir 1 799 milliards d'EUR. Les importations ont chuté de 6,2 % en 2013, avant de se stabiliser (hausse de 0,3 %) en 2014, et d'augmenter de 2,2 % en 2015, pour ensuite diminuer de 1,2 % en 2016, tout en restant en dessous du taux atteint en 2012.

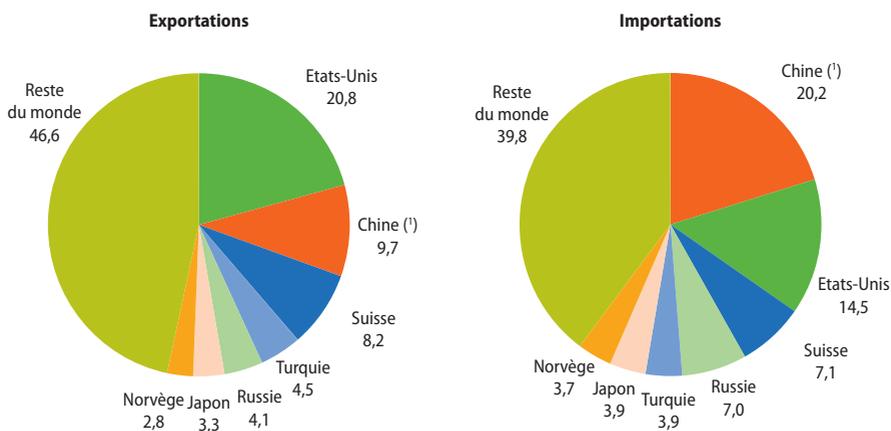
Les États-Unis sont restés, de loin, la plus importante destination des biens exportés par l'UE-28 en 2016 (voir le graphique 7.2), même si la part des exportations vers ce pays est passée de 28,0 % du total en 2002 à 16,7 % en 2013, avant de remonter à 20,8 % en 2016. La Chine était le deuxième marché par ordre d'importance pour les exportations européennes en 2016 (avec 9,7 %

du total de l'UE-28), suivie de la Suisse (8,2 %). En 2015, la Turquie a dépassé la Russie et est devenue la quatrième destination des biens exportés par l'UE-28, et cette tendance s'est poursuivie en 2016, avec le marché turc représentant 4,5 % des exportations de l'UE-28.

Les sept plus grands fournisseurs de biens importés par l'UE-28 étaient les mêmes pays que les sept marchés les plus importants pour les biens exportés par l'UE-28, bien que leur classement soit légèrement différent. Ces sept pays ont affiché une part plus importante au niveau des importations de biens de l'UE-28 que des exportations de biens de l'UE-28 : un peu plus de trois cinquièmes (60,2 %) de l'ensemble des biens importés dans l'UE-28 provenaient de ces sept pays. La Chine était le pays de provenance de plus d'un cinquième (20,2 %) de toutes les importations dans l'UE-28 en 2016 ainsi que le premier fournisseur de biens importés dans l'UE-28.

### Graphique 7.2: Principaux partenaires commerciaux pour le commerce international de biens, UE-28, 2016

(en %)



(¹) Hors Hong-Kong.

Source: Eurostat (code des données en ligne: ext\_lt\_maineu)

## 7.2 Commerce international de services

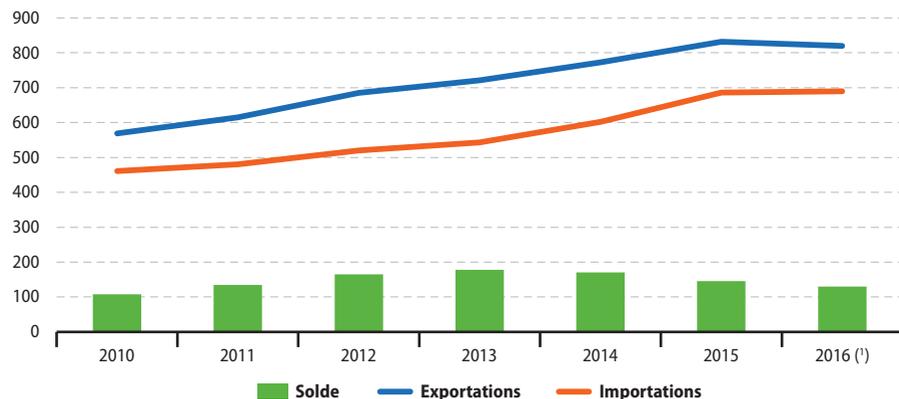
Les services jouent un rôle majeur dans toutes les économies modernes. Un secteur des services tertiaires résilient, ainsi qu'une plus grande disponibilité des services, peuvent stimuler la croissance économique et améliorer les performances industrielles. Dans un monde de plus en plus mondialisé, des services tels que la finance, les assurances, les transports, la logistique et les communications apportent une contribution clé au niveau intermédiaire et un soutien essentiel au reste de l'économie.

Au cours de la période étudiée, entre 2010 et 2015, les exportations de services de l'UE-28 vers des pays tiers ont augmenté chaque année, passant de 569 milliards d'euros en 2010 à 832 milliards d'euros en 2015, alors qu'en 2016 (chiffres provisoires), elles ont légèrement baissé pour s'établir à 820 milliards d'euros. En revanche, au cours de la même période, les importations

de services de l'UE-28 en provenance de pays tiers sont passées de 461 milliards d'euros en 2010 à 690 milliards d'euros en 2016, ce qui a entraîné une augmentation de l'excédent des échanges de services, qui est passé de 108 milliards d'euros à 130 milliards d'euros. (voir le graphique 7.3).

Les données les plus récentes indiquent que l'UE-28 a enregistré des excédents dans le commerce de services avec tous ses principaux partenaires, à l'exception de Hong Kong (déficit de 0,9 milliard d'euros en 2016) et de l'Inde (déficit de 0,8 milliard d'euros en 2016). Les excédents les plus importants en 2016 ont été enregistrés avec la Suisse (24,7 milliards d'euros), le Japon (13,1 milliards d'euros), la Russie (12,5 milliards d'euros), les États-Unis (11,8 milliards d'euros) et la Chine (10,9 milliards d'euros).

**Graphique 7.3: Évolution du commerce extérieur de services, UE-28, 2010-2016**  
(en milliards d'euros)



Remarque: flux du commerce extérieur extra-UE-28.

(¹) Données provisoires.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [bop\\_its6\\_tot](#))



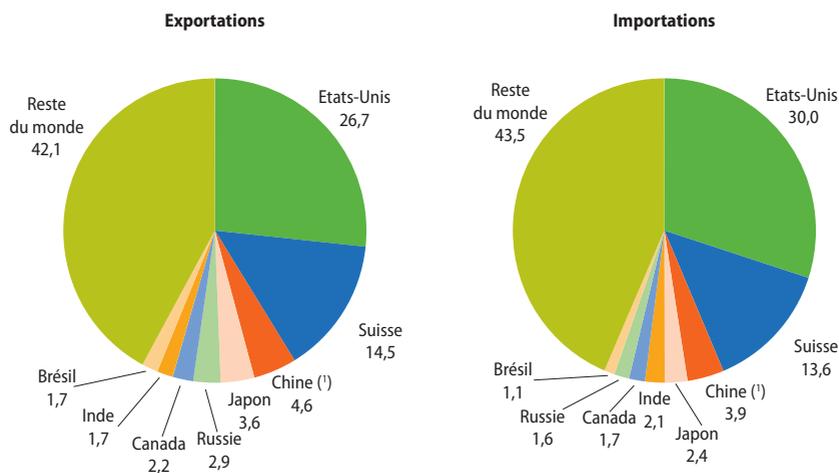
En 2016, les États-Unis sont restés, de loin, la première destination des exportations de services de l'UE-28, avec un commerce évalué à 219 milliards d'euros, soit plus du quart (27 %) de l'ensemble des exportations vers les pays tiers — voir le graphique 7.4. Les principales destinations suivantes étaient la Suisse (14 %), la Chine (5 %), le Japon (4 %), la Russie (3 %), le Canada, l'Inde et le Brésil (tous à 2 %). Ces huit pays combinés ont reçu 58 % de toutes les exportations de services réalisées par l'UE-28 vers des pays tiers en 2016.

En ce qui concerne les importations de services de l'UE-28, les principaux pays d'origine étaient

les mêmes que les destinations affichant les parts les plus élevées d'exportations de services de l'UE-28: les huit pays figurant sur le graphique 7.4 représentaient collectivement 57 % de tous les services de l'UE-28 importés à partir de pays tiers en 2016. Là encore, les États-Unis ont représenté la plus grande part des services importés, soit quelque 207 milliards d'euros, ce qui équivalait à 30 % du total des importations en provenance de pays tiers. Les autres grands volumes provenaient de la Suisse (14 %) et de la Chine (4 %).

#### Graphique 7.4: Principaux partenaires commerciaux pour le commerce international de services, UE-28, 2016

(en %)



Remarque: données provisoires.

(¹) Hors Hong Kong.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [bop\\_its6\\_det](#))



# 8

## Agriculture, sylviculture et pêche



## Introduction

Les statistiques agricoles de l'Union européenne (UE) étaient au départ destinées au suivi des principaux objectifs de la **politique agricole commune** (PAC), par exemple la production et la fourniture de produits agricoles ainsi que les revenus dans le secteur agricole.

La PAC après 2013 s'articule essentiellement autour des éléments suivants : une répartition plus équitable des paiements directs (assortie d'un soutien ciblé et d'objectifs de convergence); le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne de production alimentaire (au moyen de mesures telles que la promotion des organisations professionnelles et interprofessionnelles, la restructuration des secteurs du sucre et du vin, la révision des mécanismes d'intervention publique et de l'aide au stockage privé et la création de nouveaux outils de gestion des crises), ainsi qu'un soutien continu au développement rural afin de protéger l'environnement et la biodiversité.

L'Union ne mène pas de politique séparée pour la sylviculture, mais les forêts sont concernées par un large éventail de politiques sectorielles européennes. Les fonctions écologiques des forêts suscitent un intérêt croissant pour la protection de la biodiversité, ainsi que dans le contexte des politiques énergétiques et des incidences du changement climatique.

La **politique commune de la pêche** (PCP) a été conçue pour préserver les stocks de poisson et les gérer comme une ressource commune; elle donne à l'ensemble de la flotte de pêche européenne une égalité d'accès aux eaux et aux fonds de pêche de l'UE. Elle vise à garantir la durabilité de l'industrie de la pêche européenne sur le plan environnemental, économique et social, en maintenant des rendements élevés à long terme pour tous les stocks (au plus tard en 2020).

## 8.1 Production agricole

La valeur brute de la **production végétale** de l'UE-28 a chuté pour atteindre un creux relatif de 177,2 milliards d'euros en 2009. Cette situation a été suivie par une reprise et quatre années de croissance consécutives jusqu'en 2013 (culminant à 220,1 milliards d'euros). Cependant, les dernières informations disponibles révèlent que la production végétale dans l'UE-28 a diminué de 4,1 % en 2014 pour s'établir à 211,0 milliards d'euros, avant de se stabiliser (+1,5 %) en 2015, date à laquelle la production a été évaluée à 214,1 milliards d'euros.

La **production animale** brute de l'UE-28 aux **prix de base** a également enregistré une baisse relative en 2009 (138,0 milliards d'euros), mais a ensuite augmenté pendant cinq

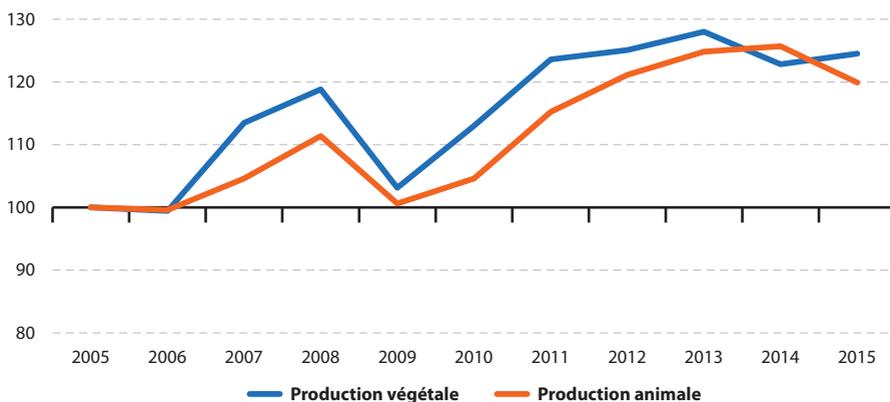
années consécutives jusqu'en 2014 (voir le graphique 8.1). Le taux de variation a ralenti vers la fin de cette période et en 2014, presque aucun changement (0,7 % de hausse) n'a été enregistré dans la valeur de la production animale dans l'UE-28, qui a atteint 172,4 milliards d'euros. Il s'est ensuivi, en 2015, une baisse importante, évaluée à 164,4 milliards d'euros, soit 4,6 % de moins que l'année précédente.

Une analyse dans le temps montre que le **revenu agricole** de l'UE-28 a augmenté, en moyenne à raison de 4 % par an entre 2005 et 2010, tandis que le taux de variation du revenu agricole a ralenti par la suite avec une croissance moyenne de 1,9 % par an entre 2010 et 2015 (voir le graphique 8.2).



### Graphique 8.1: Production agricole, UE-28, 2005-2015

(2005 = 100)

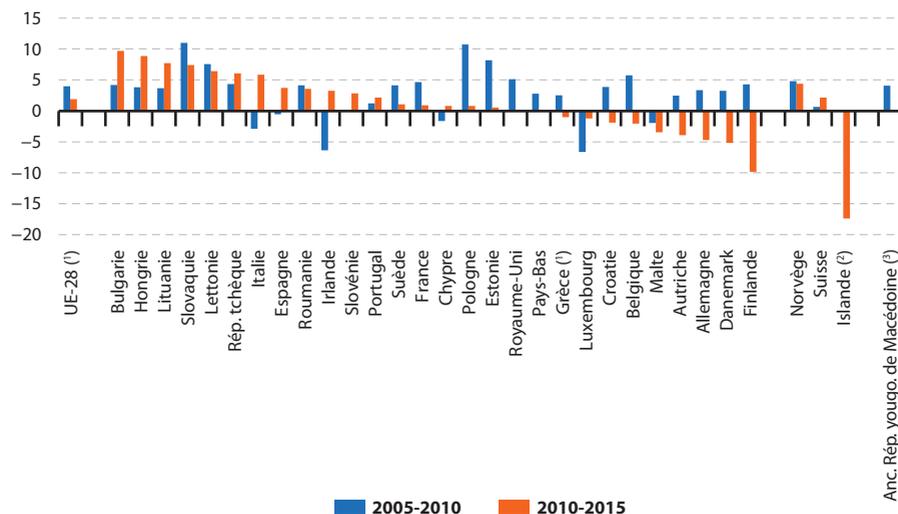


Remarque: 2014, rupture de série.

Source: Eurostat (code des données en ligne: aact\_eaa05)

### Graphique 8.2: Indice du revenu de l'activité agricole (indicateur A), 2005-2010 et 2010-2015

(taux de variation annuel moyen en %)



(\*) Données provisoires.

(\*) 2005-2010: non disponible.

(\*) 2010-2015: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: aact\_eaa06)

## 8.2 Produits agricoles

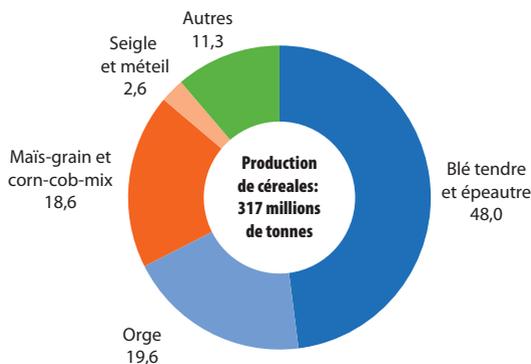
L'Union recèle une grande diversité de milieux naturels, de climats, de conditions économiques et de pratiques agricoles. Cette richesse se traduit par une large palette de produits alimentaires et de boissons qui sont non seulement destinés à la consommation humaine mais servent aussi d'aliments pour animaux et de moyens de production pour des produits non alimentaires. Les produits agricoles sont en effet un élément important de l'identité culturelle des habitants et des régions en Europe.

En 2015, l'UE-28 a produit 317,0 millions de tonnes de céréales (riz compris) — voir le graphique 8.3 — ce qui représente 5,7 % de plus que la moyenne des cinq années précédentes

(2010-2014). Le blé commun et l'épeautre correspondaient à près de la moitié (48 %) de la production totale de céréales, alors que l'orge (19,6 %), le maïs-grain et le mélange grain-raffes en constituaient environ un cinquième (18,6 %).

L'UE-28 a produit 101,9 millions de tonnes de betteraves sucrières en 2015, soit 12,9 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. La production de l'autre grande culture dans l'UE-28 — les pommes de terre — s'est élevée à 53,1 millions de tonnes, soit 7,0 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes.

**Graphique 8.3: Production de céréales, UE-28, 2015**  
(en %, sur la base du volume en tonnes)



Source: Eurostat (online data code: apro\_acs\_a)



Dans l'UE-28, les légumes les plus importants en termes de niveau de production étaient les tomates, les oignons et les carottes. La production totale de tomates dans l'Union a atteint 17,6 millions de tonnes en 2015. Les fruits les plus produits au sein de l'UE-28 étaient les pommes et les oranges.

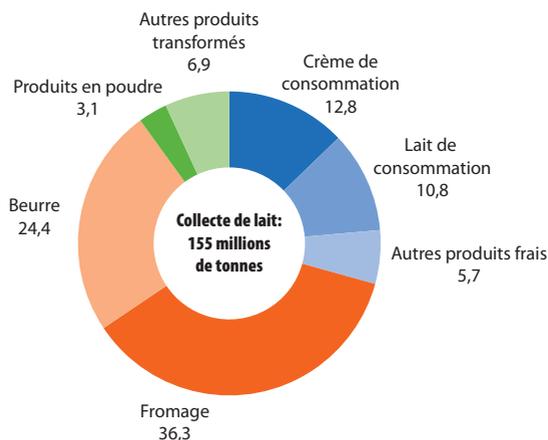
La structure de la production laitière diffère selon les États membres de l'UE en termes de taille des exploitations et des **cheptels laitiers**, ainsi que de rendements laitiers. Le graphique 8.4 montre que 29,3 % du lait entier utilisé dans l'UE-28

en 2015 l'a été sous forme de produits frais, principalement de lait de consommation ou de crème. Les 70,7 % restants ont été transformés : 36,3 % en fromage et 24,4 % en beurre.

La viande la plus produite dans l'UE-28 était la viande de **porc** (23,0 millions de tonnes en 2015), son volume de production atteignant presque le triple de celui de la viande de **bœuf/veau**, qui était de 7,6 millions de tonnes; la production de viande **ovine** dans l'UE-28 était relativement modeste (0,7 million de tonnes).

#### Graphique 8.4: Utilisation du lait entier, UE-28, 2015

(en %)



Remarque: comprend les estimations réalisées par Eurostat aux fins de la présente publication.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [apro\\_mk\\_pobta](#))

## 8.3 Sylviculture

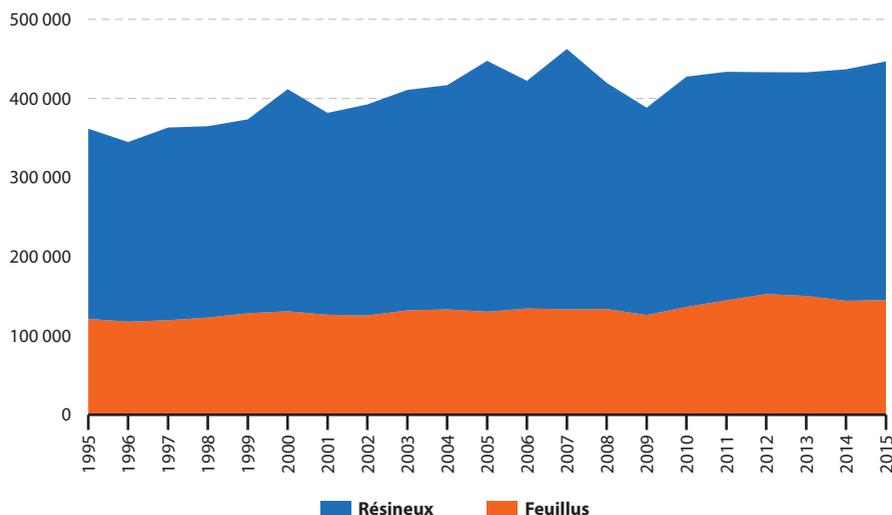
De 1995 à 2007, le niveau de la **production de bois rond** a augmenté assez régulièrement dans l'UE-28, tant pour les résineux (bois tendre) que pour les autres espèces (feuillus ou bois dur) — voir le graphique 8.5. Toutefois, les effets de la crise économique et financière ont fait chuter la production de résineux en 2008 et cette tendance s'est confirmée par la poursuite du recul en 2009, qui a alors également touché les feuillus.

La production de bois rond (résineux et feuillus combinés) dans l'UE-28 a fortement rebondi en 2010 (+ 10,1 %) et a continué à augmenter en 2011, mais à un rythme beaucoup plus modéré (+ 1,4 %). Au cours des deux années suivantes, quasiment aucun changement du niveau de production n'a été enregistré. En 2014 et 2015, des hausses modérées de 0,9 % et 2,3 % de la

production de bois rond ont été observées dans l'UE-28, de sorte que la production s'établissait à 447 million de m<sup>3</sup> en 2015, soit environ 16 million de m<sup>3</sup> (ou 3,4 %) de moins par rapport à son niveau élevé d'avant la crise en 2007.

Une comparaison des niveaux de production de 2015 avec les niveaux enregistrés avant la crise révèle que la production de bois rond de résineux était de 8,4 % inférieure à celle de 2007. Après une diminution de 13,2 % en 2008 et une autre de 8,2 % en 2009, un rebond sensible du niveau de production de bois rond de résineux a été observé en 2010 (+ 11 %). Par la suite, les fluctuations de la production ont été moins nettes, celle-ci chutant de 0,7 % en 2011 et de 2,9 % en 2012, avant une reprise modeste de 0,8 % en 2013 et une croissance un peu plus forte en 2014 (3,5 %) et en 2015 (3,1 %).

**Graphique 8.5: Production annuelle de bois rond, UE-28, 1995-2015**  
(en milliers de m<sup>3</sup>)



Remarque: estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [for\\_remov](#))

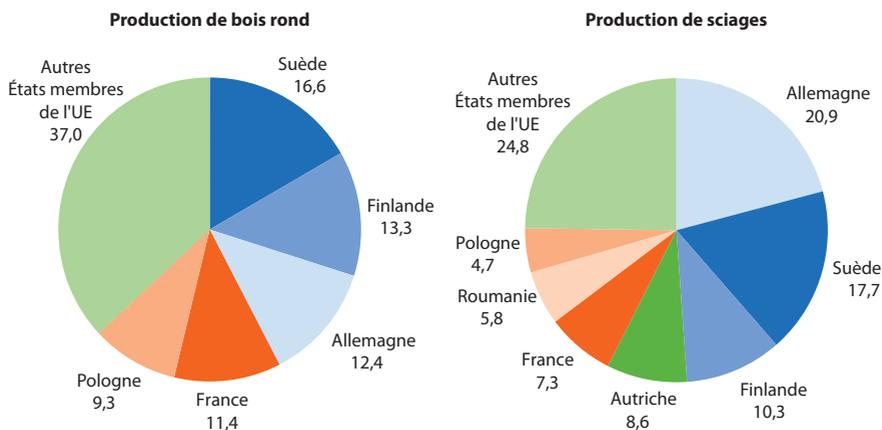


En revanche, la production de feuillus a atteint un record en 2008, suivi d'une réduction de 5,8 % en 2009. Toutefois, en 2010, la production de feuillus avait déjà dépassé les chiffres relativement élevés de 2008, et cette tendance à l'accroissement de la production s'est maintenue en 2011 et 2012, avec des taux de croissance annuelle de l'ordre de 5,5 à 8,3 % au cours de la période de trois ans entre 2010 et 2012. Par la suite, deux diminutions consécutives de la production de feuillus ont été observées dans l'UE-28, dans la mesure où la production a diminué de 1,6 % en 2013 et de 4,1 % en 2014, la croissance reprenant en 2015 avec une augmentation de la production de 0,7 %.

Parmi les États membres de l'Union, la Suède a produit le plus de bois rond (74,3 millions de m<sup>3</sup>) en 2015, suivie de la Finlande, de l'Allemagne et de la France (chacun de ces pays ayant produit entre 51 et 59 millions de m<sup>3</sup>) — voir le graphique 8.6. Environ un quart de la production de bois rond est utilisé comme bois de chauffage et trois quarts sont du bois rond industriel utilisé pour le sciage et le placage ou pour la production de pâte et de papier.

Quelque 102,9 millions de m<sup>3</sup> de sciages ont été produits dans l'UE-28 en 2015, dont près des deux tiers provenaient des cinq plus grands producteurs de l'Union, à savoir l'Allemagne (20,9 %), la Suède (17,7 %), la Finlande (10,3 %), l'Autriche (8,6 %) et la France (7,3 %).

**Graphique 8.6: Production de bois, 2015**  
(en %)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: for\_remov et for\_swpan)

## 8.4 Pêche

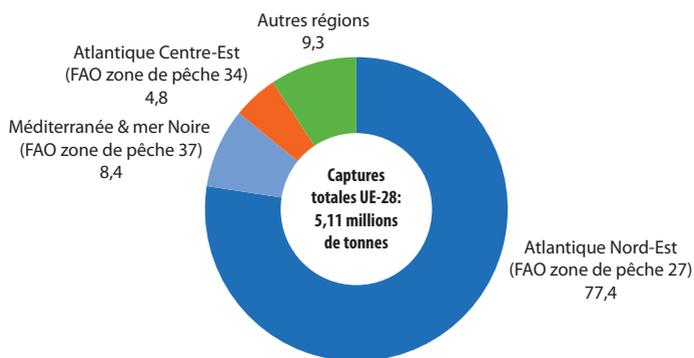
Les poissons sont une ressource naturelle, biologique, mobile (parfois sur de grandes distances) et renouvelable. En dehors de la pisciculture, les poissons n'appartiennent à personne tant qu'ils n'ont pas été capturés. C'est pourquoi les stocks de poissons continuent d'être considérés comme une ressource commune qui doit être gérée de manière collective. Par conséquent, une batterie de mesures politiques a été adoptée pour régler le volume de la pêche dans les eaux européennes, ainsi que les types de techniques de pêche et le matériel utilisé pour capturer les poissons.

Après avoir atteint un niveau record en 1995 (7,6 millions de tonnes de **poids vif**, le total des **captures** au sein de l'UE-28 (calculé comme la somme des captures dans les sept régions pour

lesquelles des statistiques sont couvertes par des actes législatifs de l'UE) a diminué presque chaque année depuis 2007. Par conséquent, le poids des captures de l'UE-28 était relativement stable jusqu'en 2013, avant une augmentation marquée en 2014 (de 11,5 %). Une légère diminution s'en est suivie en 2015 (–5,0 %), pour un total de 5,1 millions de tonnes de captures de l'UE-28. Cette quantité était 7 % inférieure à celle enregistrée 10 ans plus tôt et environ un tiers inférieure à celle de 1995.

Les captures réalisées par les flottes de pêche de l'Espagne, du Danemark, du Royaume-Uni et de la France ont représenté au total un peu plus de la moitié (58,1 %) de l'ensemble des captures effectuées par les flottes des États membres en 2015.

**Graphique 8.7: Captures par région de pêche, UE-28, 2015**  
(en %, sur la base du volume en tonnes)



Remarque: total des captures dans les sept régions couvertes par des actes législatifs, à savoir: 21 - Atlantique, nord-ouest; 27 - Atlantique, nord-est; 34 - Atlantique, centre-est; 37 - Méditerranée et mer Noire; 41 - Atlantique, sud-ouest; 47 - Atlantique, sud-est; et 51 - Océan Indien, ouest. Par conséquent, les captures dans les eaux intérieures sont exclues.

Source: Eurostat (code des données en ligne: fish\_ca\_main)



En 2015, l'UE-28 a réalisé quelque 77,4 % des captures dans l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et la mer Noire arrivant en deuxième position des *zones de pêche* (8,4 %), suivies de près par l'Atlantique Centre-Est (4,8 %) — voir le graphique 8.7.

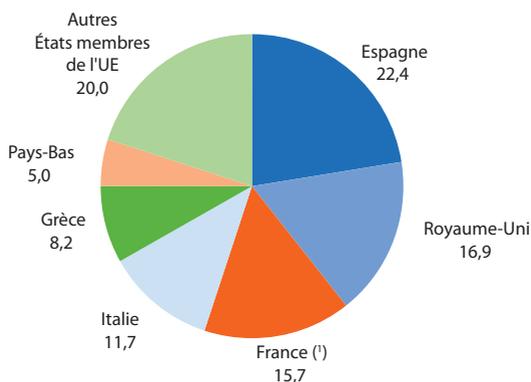
La production *aquacole* dans l'UE-28 est restée relativement stable entre 2004 et 2014, comprise entre 1,2 et 1,3 millions de tonnes de poids vif. La quantité la plus faible a été enregistrée en 2013 (1,18 million de tonnes) et la plus élevée en 2004 (1,33 million de tonnes).

Parmi les États membres de l'UE, les cinq plus grands producteurs aquacoles en 2014 étaient

l'Espagne (285 000 tonnes), le Royaume-Uni, la France, l'Italie et la Grèce, représentant ensemble les trois quarts de la production totale de l'UE-28 (voir le graphique 8.8). Aucun autre État membre n'a enregistré un niveau de production supérieur à 100 000 tonnes de poids vif.

En 2014, un peu plus de la moitié de la production totale de l'UE-28 était constituée de poissons à nageoires, suivis par les mollusques. La production de crustacés et d'algues marines était relativement faible. La grande majorité des poissons à nageoires étaient produits en mer.

**Graphique 8.8: Production aquacole, 2014**  
(en %, sur la base de tonnes de poids vif)



Remarque: à l'exception de la production des écloséries et des nurseries, des œufs de poissons destinés à la consommation humaine, des espèces ornementales et des espèces pour aquariums. La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

(¹) Estimation.

Source: Eurostat (code des données en ligne: fish\_aq2a)



# 9

## Industrie et services



## Introduction

Les statistiques des entreprises recouvrent l'industrie, la construction, le commerce et les services, y compris le tourisme. Plusieurs autres domaines statistiques fournissent également des informations sur les entreprises ou les activités de ces dernières, par exemples certaines statistiques dans les domaines de la science, de la technologie et de la société numérique ainsi que de nombreuses statistiques sociales, en particulier celles concernant le marché du travail.

Les politiques de la Commission européenne en faveur des entreprises visent à instaurer un environnement favorable leur permettant de prospérer dans l'Union européenne (UE), de manière à améliorer la productivité, à renforcer la croissance économique et à créer des emplois et de la richesse. Ces politiques ont pour but d'alléger les charges administratives, de stimuler l'innovation, de soutenir une production durable et de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union.

Les 23,3 millions de petites et moyennes entreprises (PME) présentes dans l'UE-28 en 2014 représentaient 99,8 % des entreprises de l'économie marchande non financière. Elles sont considérées comme un moteur essentiel de la croissance économique, de l'innovation, de l'emploi et de l'intégration sociale. La

Commission européenne s'attache à promouvoir la réussite des entreprises et à améliorer l'environnement dans lequel les PME exercent leurs activités, afin de leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel au sein de l'économie mondiale.

En janvier 2014, la Commission européenne a adopté une communication «Pour une renaissance industrielle européenne» [COM(2014) 14 final]. Cette communication souligne l'importance d'une application efficace et complète de la politique industrielle dans l'Union et vise à la faciliter.

Depuis avril 2016, une communication «Passage au numérique des entreprises européennes — Tirer tous les avantages du marché unique numérique» [COM(2016) 180 final] complète la politique pour une renaissance industrielle. Cette communication traite de l'empreinte croissante des technologies numériques et de leur incidence potentielle sur les activités industrielles et les entreprises, d'une part, et examine les pistes possibles du passage au numérique (des services publics, par exemple) tout en relevant les défis liés au financement, à la normalisation des TIC, aux données massives ('Big data' en anglais) ou aux compétences, d'autre part.

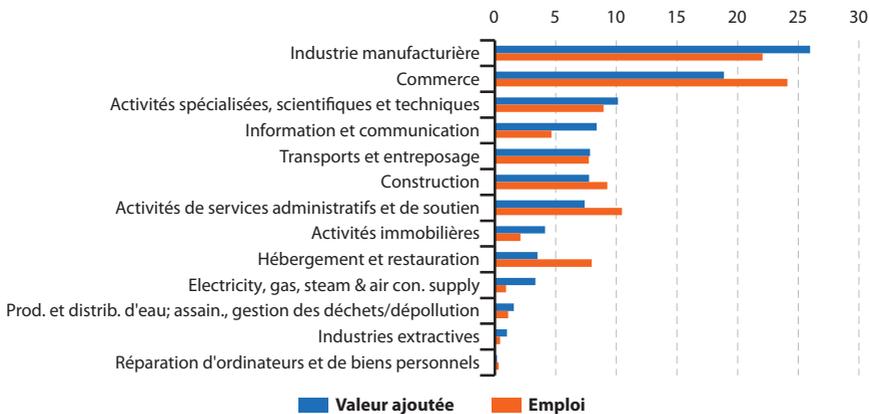
## 9.1 Entreprises

Les **statistiques structurelles sur les entreprises (SSE)** peuvent fournir des réponses aux questions relatives à la création de richesse (**valeur ajoutée**), à l'**investissement** et à la main-d'œuvre dans différentes activités économiques. Ces données peuvent être utilisées pour analyser les transitions structurelles (par exemple, entre l'industrie et les services), les spécialisations par pays (en particulier les activités), la productivité sectorielle et la **rentabilité**, ainsi que de nombreuses autres thématiques.

En 2014, l'économie marchande non financière de l'UE-28 a généré une valeur ajoutée brute totale au coût des facteurs de 6 581 milliards d'euros. La main-d'œuvre de l'économie marchande non financière a atteint 136 millions de **personnes occupées**, soit près des deux tiers (64 %) du nombre total de personnes occupées dans l'UE-28, toutes activités confondues.

Parmi les sections de la **NACE Rév. 2** constituant l'économie marchande non financière, l'industrie manufacturière a été à l'origine de la plus grande part de la valeur ajoutée: 2,1 millions d'entreprises manufacturières ont généré 1 710 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2014 (26,0% du total), tout en fournissant un emploi à quelque 29,9 millions de personnes (22,1 %). Le secteur du commerce a présenté la part d'emploi la plus élevée (24,1 %): ces entreprises ont fourni un emploi à 32,7 millions de personnes et ont généré une valeur ajoutée de 1 243 milliards d'euros. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques affichaient la troisième valeur ajoutée la plus élevée mais étaient seulement le cinquième plus gros employeur, derrière les services administratifs et de soutien et la construction — voir le graphique 9.1.

**Graphique 9.1: Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'économie marchande non financière, UE-28, 2014**  
(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'économie marchande non financière)



Remarque: estimations.

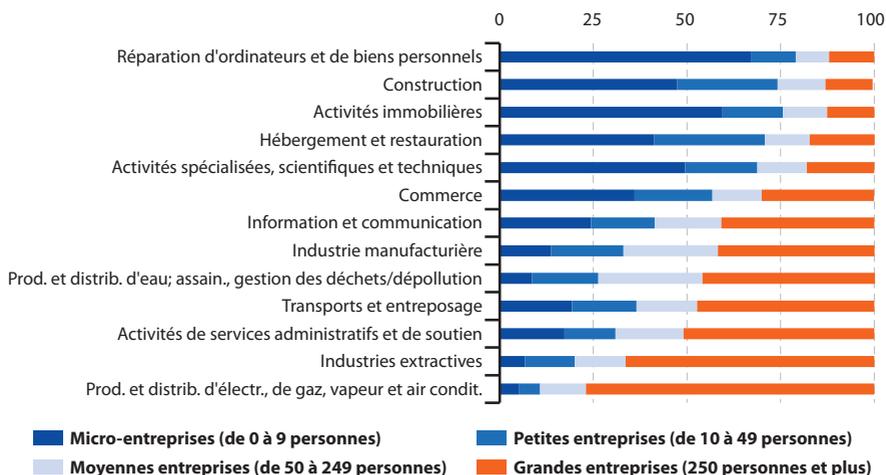
Source: Eurostat (code des données en ligne: sbs\_na\_sca\_r2)

La très grande majorité (99,8 %) des entreprises opérant dans l'économie marchande non financière de l'UE-28 en 2014 était des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises (PME) — quelque 23,3 millions; elles ont généré au total 57,4 % de la valeur ajoutée dans ce secteur de l'économie de l'Union. Plus de neuf entreprises sur dix (93 %) dans l'UE-28 étaient des **microentreprises** (employant moins de dix personnes) et leur part dans la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière était nettement inférieure, représentant environ un cinquième (20,9 %).

Le phénomène le plus frappant en ce qui concerne les PME est peut-être leur contribution à l'emploi. Pas moins des deux tiers (66,8 %) de la main-d'œuvre présente dans l'économie marchande non financière de l'Union européenne travaillaient dans une PME en 2014. Les

microentreprises employaient plus de personnes que n'importe quelle autre **classe de taille d'entreprise** dans tous les secteurs de services (au niveau de détail de la section), à l'exception des activités de transport et de stockage, et des activités de services administratifs et de soutien (voir le graphique 9.2). Cette tendance était particulièrement marquée dans l'immobilier et la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, secteurs dans lesquels une majorité absolue de la main-d'œuvre travaillait dans des microentreprises. En revanche, dans le secteur des industries extractives ainsi que dans celui de la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, les **grandes entreprises** employaient plus de la moitié de la main-d'œuvre, comme c'était également le cas dans les activités de services administratifs et de soutien.

**Graphique 9.2: Emploi par classe de taille d'entreprise, UE-28, 2014**  
(en % du total du secteur)



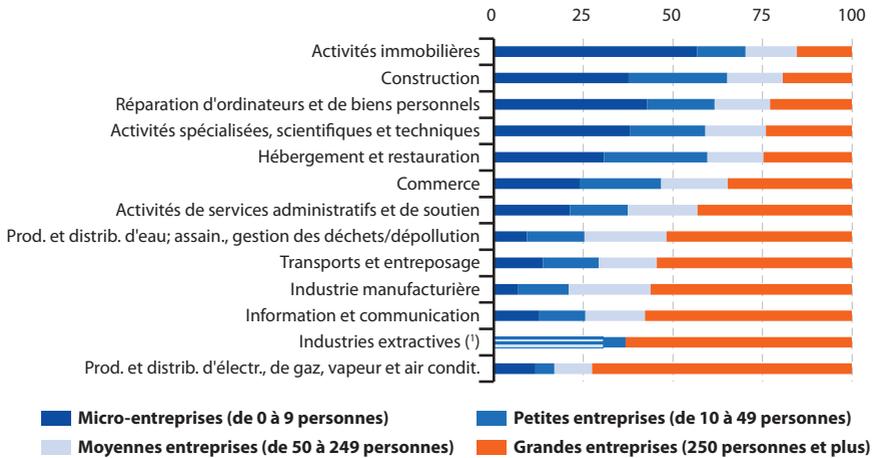
Remarque: estimations. Classé sur la part des PME.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: sbs\_sc\_ind\_r2, sbs\_sc\_con\_r2, sbs\_sc\_dt\_r2 et sbs\_sc\_lb\_se\_r2)

La contribution des PME à la valeur ajoutée totale (voir le graphique 9.3) au sein de l'UE-28 de l'économie marchande non financière était inférieure à leur contribution à l'emploi global, ce qui se traduit par un niveau plus bas de productivité apparente de la main-d'œuvre. Cette tendance était particulièrement prédominante en 2014 dans des activités comme l'industrie manufacturière et les services d'information et de

communication. Toutefois, elle a également été observée dans la plupart des autres activités, à l'exception des activités de services administratifs et de soutien, ainsi que de la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné. De ce fait, les grandes entreprises tendaient à afficher des taux de productivité apparente de la main-d'œuvre supérieurs à ceux des PME.

**Graphique 9.3: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise, UE-28, 2014**  
(en % du total du secteur)



Remarque: estimations. Classé sur la part des PME.

(\*) Micro et moyennes entreprises: données cumulées.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [sbs\\_sc\\_ind\\_r2](#), [sbs\\_sc\\_con\\_r2](#), [sbs\\_sc\\_dt\\_r2](#) et [sbs\\_sc\\_1b\\_se\\_r2](#))

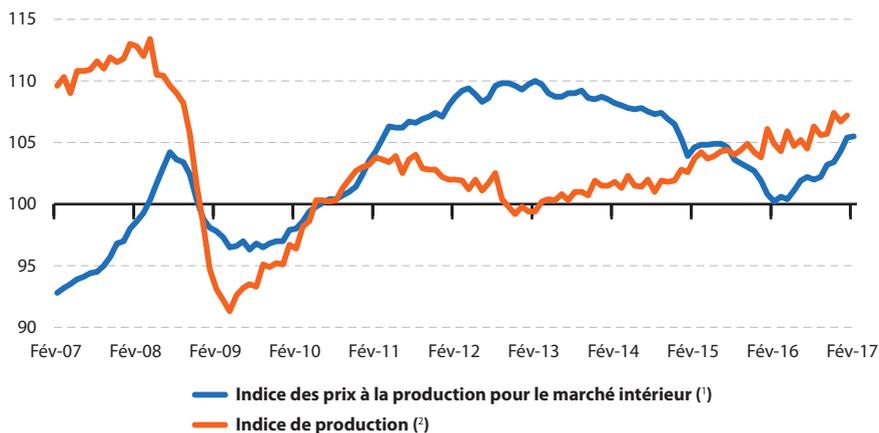
## 9.2 Industrie et construction

Les *statistiques économiques à court terme (SCT)* sont fournies sous la forme d'indices qui permettent d'évaluer très rapidement le climat économique régnant dans l'industrie et la construction (ainsi que dans les *services*), en donnant une première idée des derniers développements intervenus dans un ensemble d'activités économiques.

La *production industrielle* (voir le graphique 9.4) dans l'UE-28 s'est redressée durant une période d'un peu plus de deux ans depuis son niveau relativement bas d'avril 2009, enregistrant des taux de variation mensuels positifs pendant une période de 19 mois sur 28, avec un pic observé en août 2011, dont le niveau était supérieur de 13,9 % au creux d'avril 2009, mais néanmoins inférieur de 8,3 % au pic antérieur à la crise

d'avril 2008. Ensuite, une baisse graduelle de la production industrielle de l'UE-28 a été observée jusqu'en novembre 2012, période au cours de laquelle la production s'est contractée de 4,6 %. Par la suite, la production industrielle a augmenté à un rythme relativement lent jusqu'en mars 2015, où elle a augmenté de 5,0 % sur une durée de deux ans et quatre mois. Entre mars 2015 et juillet 2016, l'évolution globale de l'indice de la production industrielle a suivi un rythme irrégulier sans période soutenue d'expansion ou de contraction. Entre juillet 2016 et janvier 2017 (les données disponibles les plus récentes au moment de rédiger cet article), l'indice de la production industrielle de l'UE-28 a augmenté de 2,6 %.

**Graphique 9.4: Indice de production et indice des prix à la production sur le marché intérieur, industrie (hors construction), UE-28, 2007-2017**  
(2010 = 100)



(¹) Données non ajustées.

(²) Données désaisonnalisées et corrigées des effets de calendrier. Janvier 2017: estimation.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [sts\\_inppd\\_m](#) et [sts\\_inpr\\_m](#))

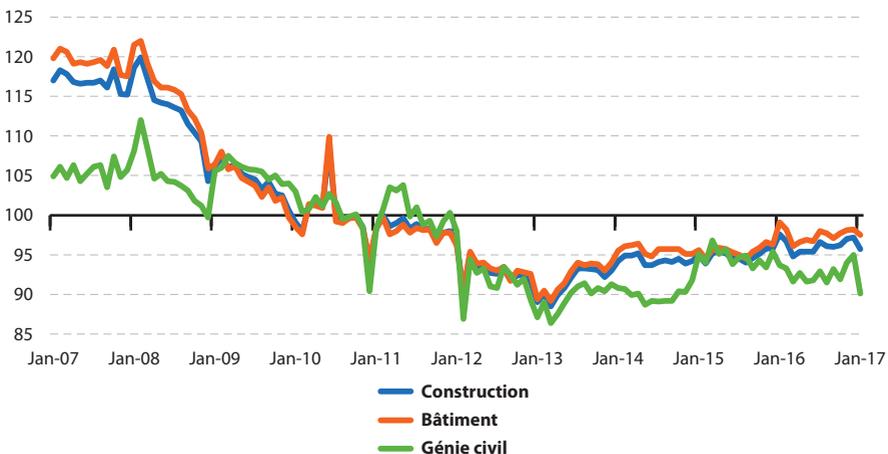


Le ralentissement de l'activité dans le secteur de la construction de l'UE-28 a duré plus longtemps que dans l'industrie. Malgré des périodes de croissance occasionnelles de courte durée, l'indice de production pour la construction a chuté d'un pic atteint en février 2008 à un creux en mars 2013, un déclin qui a duré au total cinq ans et un mois, et a entraîné une diminution de la production de la construction de 26,2 % par rapport à son niveau précédent. La production de la construction a augmenté d'un total de 7,6 % au cours des 13 mois suivants, et entre ce moment (avril 2014) et la période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles au moment de la rédaction (janvier 2017), la production est restée relativement stable (voir le graphique 9.5).

Le secteur du bâtiment représente la majeure partie de la construction et, sans surprise, la production du bâtiment a suivi la même voie que l'indicateur global de la construction. L'évolution a été nettement moins marquée en ce qui concerne le génie civil : entre février et décembre

2008, la production du génie civil dans l'UE-28 a enregistré une baisse similaire à celle du bâtiment. Toutefois, ce secteur a renoué avec la croissance en janvier 2009, principalement en raison de la forte expansion dans les travaux de génie civil en Espagne. La production du génie civil a ensuite suivi la trajectoire descendante considérable observée pour l'ensemble du secteur de la construction, atteignant aussi un creux en mars 2013. La reprise de l'activité à partir de ce creux relatif a été plus discrète et de plus courte durée pour le génie civil que pour le bâtiment. Au cours de la première moitié de 2014, une baisse dans l'activité de génie civil a été observée (-2,8 %). Elle a été suivie d'une reprise plus marquée (9,1 %). Entre mars 2015 et janvier 2017 (la période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), une nouvelle baisse a été observée; c'est ainsi qu'en janvier 2017, le niveau de production du génie civil pour l'UE-28 n'était supérieur que de 4,3 % au creux de mars 2013.

**Graphique 9.5: Indice de production, secteur de la construction, UE-28, 2007-2017**  
(2010 = 100)



Remarque: données désaisonnalisées et corrigées des effets de calendrier; Janvier 2017: estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: sts\_copr\_m)

## 9.3 Services

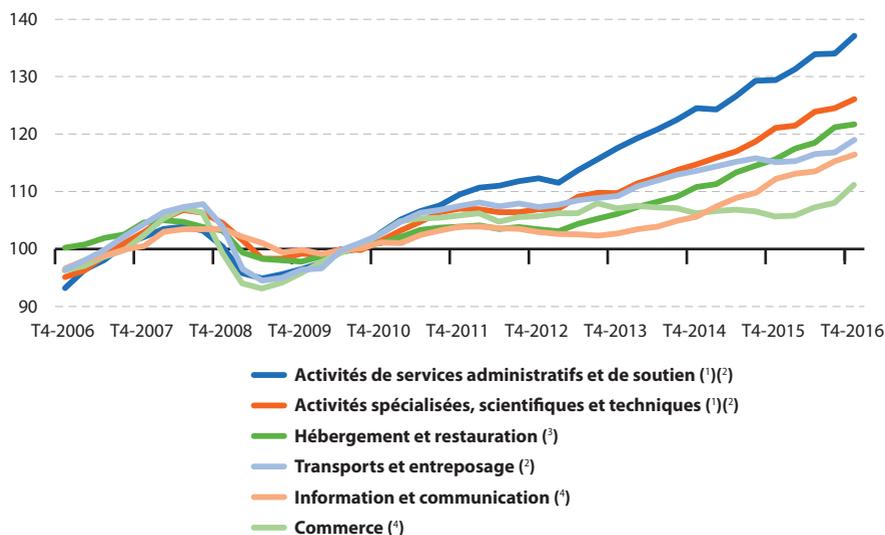
Dans l'UE-28, le chiffre d'affaires des services (à prix courants) a baissé, en 2009, de 8,5 % par rapport à l'année précédente, mais a connu un rebond en 2010 et 2011, où il a progressé respectivement de 4,8 % et 5,5 %. La croissance s'est poursuivie les cinq années suivantes (2012-2016), mais à un rythme plus modéré, progressant chaque année dans une fourchette comprise entre 0,8 et 3 %. La croissance globale entre 2009 et 2016 était de 20,6 %.

Après avoir culminé à différentes périodes de 2008, le chiffre d'affaires des six services présentés dans le graphique 9.6 est descendu à un niveau relativement bas entre le deuxième trimestre de 2009 et le premier trimestre de 2010

dans l'UE-28. À partir de ce niveau plancher, la croissance du chiffre d'affaires la plus forte dans les différents services jusqu'au dernier trimestre 2016 (dernières données disponibles) a été enregistrée pour les services administratifs et de soutien (44,5 %), suivis des activités spécialisées, scientifiques et techniques (28,3 %). Les services de transport et d'entreposage et les services d'hébergement et de restauration ont également affiché une croissance relativement forte, puisque leurs ventes ont progressé d'environ 25 %, tandis que la croissance enregistrée pour le commerce et les services d'information et de communication se situait entre 17 et 19 %.

**Graphique 9.6:** Indice du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, UE-28, 2006-2016

(2010 = 100)



Remarque: données désaisonnalisées et corrigées des effets de calendrier.

(1) Demandées par le règlement SCE.

(2) T4-2006-T4-2009: estimations. 2016: estimations.

(3) T4-2006-T4-2009: estimations. T3-2015-T4-2016: estimations.

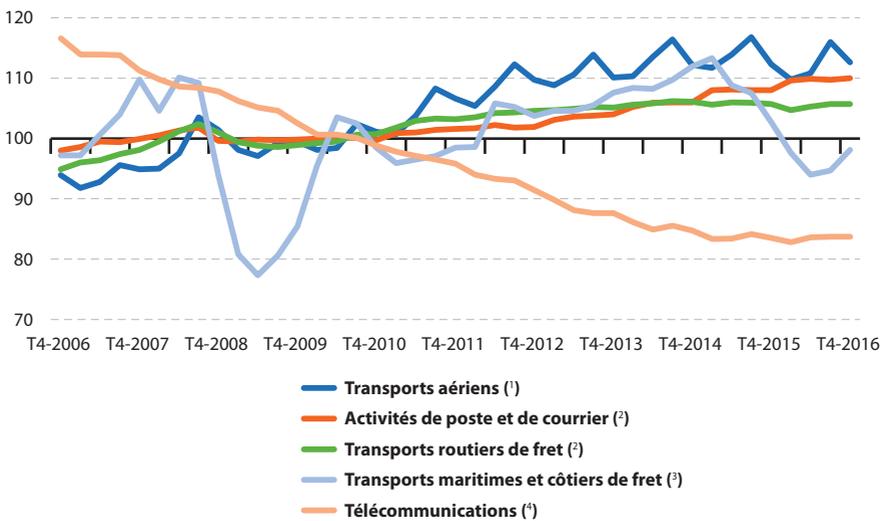
(4) T4-2006-T4-2008: estimations. 2016: estimations.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: sts\_trtu\_q et sts\_setu\_q)

Parmi les services dont l'indice des prix dans l'UE-28 est présenté dans le graphique 9.7, deux se démarquent du fait de leur évolution atypique — les télécommunications et les transports maritimes et côtiers. Depuis le début de 2006 (le début de chaque série chronologique), les prix à la production pour les télécommunications dans l'UE-28 ont suivi une tendance à la baisse constante et, en presque onze ans, ils ont chuté au total de 30,1 %. Les prix à la production pour les transports maritimes et côtiers ont affiché un degré de volatilité bien supérieur aux indices des

autres services présentés dans le graphique 9.7, en particulier la chute, suivie de l'augmentation des prix, liées à la crise économique et financière mondiale, d'une plus grande ampleur. Par ailleurs, les prix ont également enregistré une baisse rapide en 2015, qui s'est prolongée jusqu'au deuxième trimestre de 2016. L'impact net de ces mouvements distincts est que l'indice des prix à la production pour les services de transports maritimes et côtiers au dernier trimestre de 2016 était quasiment identique à celui du premier trimestre de 2006.

**Graphique 9.7: Indices des prix à la production, services de transport et de communication, UE-28, 2006-2016**  
(2010 = 100)



Remarque: données non ajustées.

(¹) T4-2006-T4-2009 et T1-2015-T4-2016: estimations.

(²) T4-2006-T4-2009: estimations.

(³) T4-2006-T4-2013: estimations.

(⁴) T4-2006-T4-2009: estimations, T4-2016: estimation.

Source: Eurostat (code des données en ligne: sts\_sepp\_q)

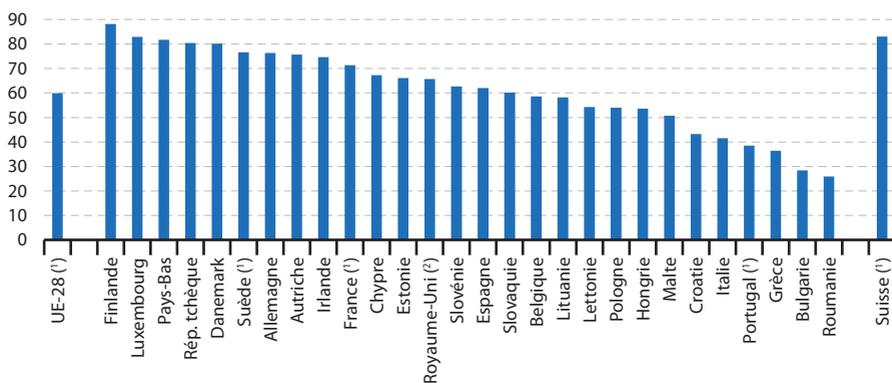
## 9.4 Tourisme

Le **tourisme** joue un rôle important dans l'Union européenne en raison de son potentiel économique et d'emploi ainsi que de ses répercussions sociales et environnementales. Les **statistiques du tourisme** sont utilisées pour suivre non seulement les politiques européennes liées au tourisme mais aussi les politiques régionales et de **développement durable**.

On estime qu'environ 60 % de la population de l'UE-28 âgée de 15 ans ou plus a participé au

tourisme à des fins personnelles en 2014 (agrégat pour 2015 non encore disponible), c'est-à-dire a effectué au minimum un voyage touristique à des fins personnelles au cours de l'année. De nouveau, de grandes différences ont pu être observées entre les États membres de l'Union, puisque ce taux de participation variait de 26,0 % en Roumanie à 88,2 % en Finlande (voir le graphique 9.8).

**Graphique 9.8: Part de la population qui participe au tourisme, 2015**  
(en % de la population âgée de 15 ans ou plus)



(1) 2014.

(2) 2012.

Source: Eurostat (code des données en ligne: tour\_dem\_tttot)

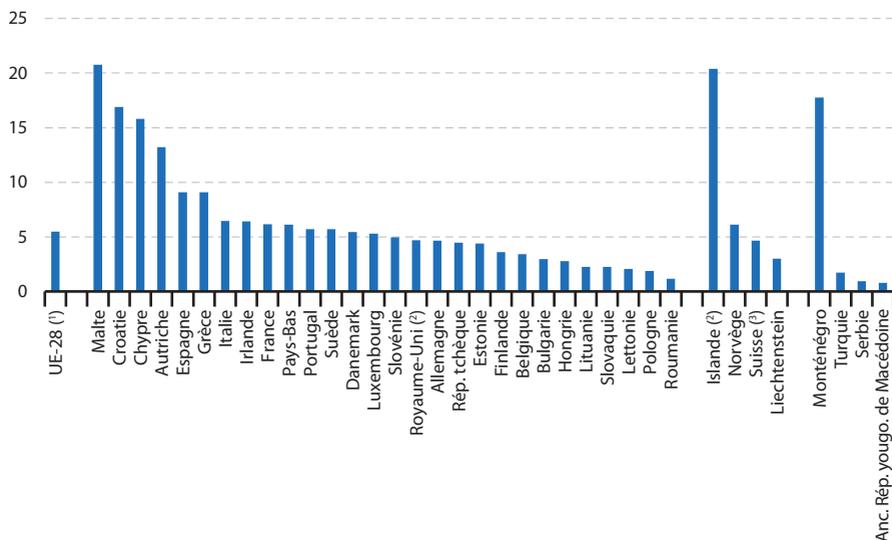


En 2015, l'Espagne était la première destination touristique de l'Union européenne pour les **non-résidents** (personnes venant de l'étranger), avec 270 millions de **nuitées passées** dans des **établissements d'hébergement touristique**, soit 21,3 % du total de l'UE-28. Dans l'Union européenne, les quatre destinations les plus populaires pour les non-résidents étaient l'Espagne, l'Italie (193 millions de nuitées), la France (130 millions de nuitées) et le Royaume-Uni (118 millions de nuitées, estimations fondées sur les données mensuelles de 2015), qui, à eux quatre, représentaient plus de la moitié (56,2 %) du total des nuitées passées par des non-résidents dans l'UE-28.

Le nombre de nuitées passées (par des résidents et des non-résidents) peut être mis en perspective en établissant une comparaison avec la taille de chaque pays en termes de population, ce qui donne un indicateur de l'**intensité touristique**. En 2015, selon cet indicateur, Malte, Chypre et la Croatie, en Méditerranée, ainsi que l'Autriche, pour ses Alpes et ses villes, ont été les destinations touristiques les plus populaires de l'UE-28 (voir le graphique 9.9). L'Islande (estimations fondées sur des données mensuelles de 2015) et le Monténégro étaient également des destinations recherchées selon cet indicateur de l'intensité touristique.

### Graphique 9.9: Intensité touristique, 2015

(nuitées passées par des résidents et non-résidents dans des établissements d'hébergement touristiques par habitant)



(†) Estimations pour les besoins de la présente publication sur la base des données disponibles les plus récentes par État membre.

(‡) Nombre de nuitées passées: estimation à partir de données mensuelles.

(§) À l'exclusion de: les nuitées passées en hébergement touristique et autre hébergement de courte durée.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [tour\\_occ\\_ninat](#))



# 10

**Science, technologies  
et société numérique**



## Introduction

Les statistiques de l'Union européenne (UE) dans les domaines des sciences, des technologies et de la société numérique couvrent tout un éventail de sujets, en particulier les statistiques de la [recherche et du développement \(R & D\)](#), les statistiques de l'[innovation](#) et les statistiques sur les [ressources humaines en science et technologie](#).

La science est présente dans presque tous les aspects de notre vie : il nous suffit d'appuyer sur un interrupteur pour avoir de la lumière; lorsque nous sommes malades, les médicaments nous aident à guérir; lorsque nous voulons parler à un ami, il nous suffit de décrocher le téléphone ou d'envoyer un SMS ou un courrier électronique. L'Union européenne excelle depuis bien longtemps dans la recherche et l'innovation. Elle est un acteur d'envergure mondiale dans tout un éventail de secteurs industriels de pointe – par exemple, la biotechnologie, les produits pharmaceutiques, les télécommunications ou l'aérospatial.

La R & D est fréquemment considérée comme l'un des moteurs de la croissance et de la création d'emplois. Son influence s'étend toutefois bien au-delà de la sphère économique, puisqu'elle est susceptible de résoudre, entre autres, des problèmes environnementaux ou liés à la sécurité internationale, garantir une alimentation plus sûre ou mener au développement de nouveaux médicaments pour prévenir et combattre les maladies.

En octobre 2010, dans le cadre de la stratégie [Europe 2020](#), la [Commission européenne](#) a lancé une initiative phare intitulée «[Une Union de l'innovation](#)» [COM(2010) 546 final], dans laquelle elle définit une approche stratégique concernant

toute une série de défis tels que le changement climatique, l'énergie et la sécurité alimentaire, la santé et le vieillissement de la population.

Le [tableau de bord européen de l'innovation](#) est utilisé pour surveiller la mise en œuvre de l'Union de l'innovation. Cet outil vise à fournir une évaluation comparative des forces et faiblesses relatives des systèmes de recherche et d'innovation nationaux des États membres de l'UE ainsi qu'à fournir des données pour une série de pays tiers.

[Horizon 2020](#) est le programme-cadre pour la recherche et l'innovation prévu pour la période 2014-2020. En combinant recherche et innovation, Horizon 2020 met l'accent sur l'excellence scientifique, la primauté industrielle et la réponse aux défis de société. Son but est de garantir que l'UE mène des recherches scientifiques d'envergure mondiale, supprime les barrières à l'innovation et facilite la collaboration entre les secteurs public et privé en matière d'innovation.

La communication de la Commission européenne intitulée «[Une stratégie numérique pour l'Europe](#)» [COM(2010) 245 final/2], qui présente une stratégie visant à instaurer une économie numérique prospère dans l'UE à l'horizon 2020, établit le cadre politique dans lequel s'inscrivent les [technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#). La stratégie numérique pour l'Europe est l'une des sept initiatives phares prises dans le cadre de la stratégie «Europe 2020» pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle décrit sept domaines d'action prioritaires, dont la création d'un [marché unique numérique](#).

## 10.1 Dépenses de R & D

Ces dernières décennies, l'un des principaux objectifs de l'Union européenne a été d'encourager l'accroissement des investissements afin de stimuler la compétitivité de l'Union. La stratégie Europe 2020 adoptée en 2010 maintient un objectif de longue date qui est, pour l'UE, de consacrer 3 % de son **produit intérieur brut (PIB)** à des activités de R & D; celui-ci fait partir des cinq grands objectifs de cette stratégie.

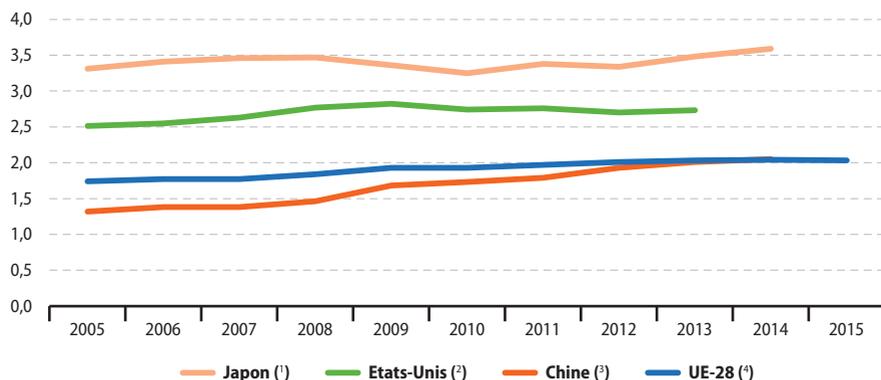
En 2015, la **dépense intérieure brute de R & D (DIRD)** s'est élevée à 299 milliards d'euros dans l'UE-28, ce qui représente une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente, et de 47,8 % en une décennie (depuis 2005). Il est à noter que ces taux de variation sont exprimés en prix courants et reflètent donc les variations de prix ainsi que les variations réelles du niveau des dépenses.

À des fins de comparabilité, les DIRD sont souvent exprimées par rapport au PIB : le ratio DIRD/PIB est

également appelé **intensité de R & D**. Entre 2005 et 2007, celui-ci a légèrement augmenté dans l'UE-28, passant de 1,74 % à 1,77 %. Entre 2007 et 2012, il a progressé plus fortement et a atteint 2,01 %, malgré un léger recul en 2010; l'intensité de R & D a augmenté légèrement en 2013 pour s'établir à 2,03 %, niveau qui est resté presque inchangé en 2014 et 2015 (voir le graphique 10.1). Malgré les augmentations observées ces dernières années, les dépenses de R & D de l'UE-28 par rapport au PIB sont demeurées nettement inférieures aux ratios correspondants enregistrés au Japon (3,59 %, données de 2014) et aux États-Unis (2,73 %, données de 2013). Cette situation perdure depuis longtemps. En 2014, l'intensité de R & D en Chine a dépassé celle de l'UE-28, avec des dépenses de R & D chinoises équivalentes à 2,05 % du PIB.

### Graphique 10.1: Dépenses intérieures brutes de R & D, 2005-2015

(en % du PIB)



(¹) 2008 et 2013: rupture de série. 2015: non disponible.

(²) À l'exclusion de la majorité ou de la totalité des dépenses en capital. 2013: donnée provisoire. 2014 et 2015: non disponible.

(³) 2009: rupture de série. 2015: non disponible. Sauf Hong Kong.

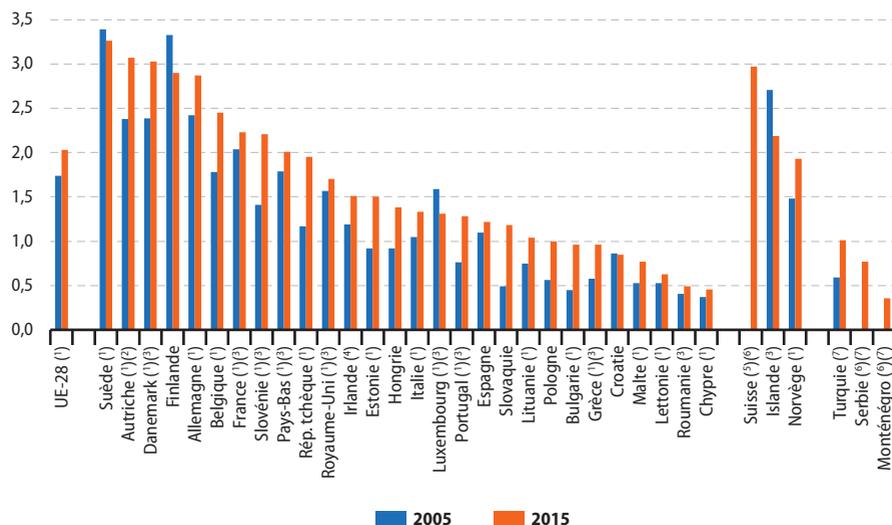
(⁴) 2015: donnée provisoire.

Source: Eurostat (code des données en ligne: tsc00001)

La quasi-totalité des États membres de l'UE ont enregistré en 2015 une intensité de R & D supérieure à celle de 2005, les exceptions étant les deux États membres présentant les intensités les plus élevées, à savoir la Finlande (-0,43 point de pourcentage (pp)) et la Suède (-0,13 pp), ainsi que le Luxembourg (-0,28 pp); l'intensité de R & D

n'a presque pas évolué en Croatie au cours de la période considérée. À l'inverse, les augmentations les plus fortes de l'intensité de R & D (en pp) entre 2005 et 2015 ont été enregistrées en Slovénie, en République tchèque, en Autriche, en Slovaquie et en Belgique (voir le graphique 10.2).

**Graphique 10.2: Dépenses intérieures brutes de R & D, 2005 et 2015**  
(en % du PIB)



(1) 2015: estimation ou donnée provisoire.

(2) 2005: estimation.

(3) Rupture de série.

(4) 2014 au lieu de 2015. 2014: estimation.

(5) 2012 au lieu de 2015.

(6) 2005: non disponible.

(7) 2014 au lieu de 2015.

Source: Eurostat (code des données en ligne: rd\_e\_gerdot)



## 10.2 Personnel de R & D

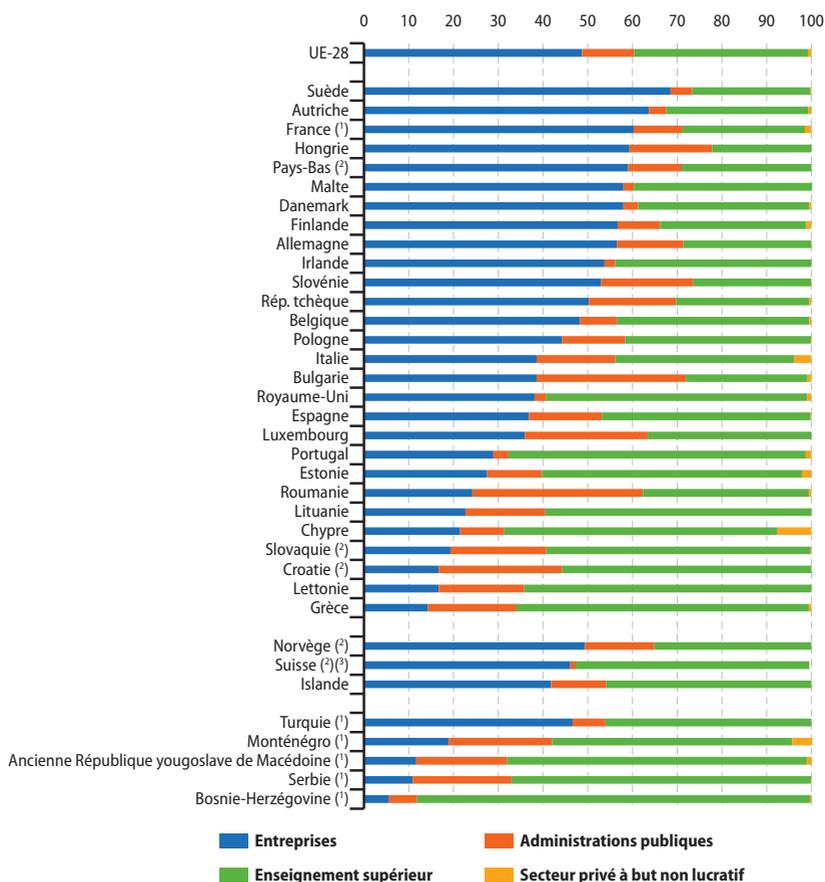
Le nombre de [chercheurs](#) dans l'UE-28 s'est accru au cours des dernières années : en 2015, 1,82 million de chercheurs (en [équivalents temps plein, ou ETP](#)) étaient employés dans l'UE-28 (voir le graphique 10.3), ce qui représente une augmentation de 443 000 unités (ou de 32,2 %) par rapport à 2005.

Une analyse du [personnel de R & D](#) par secteur effectuée en 2015 montre, dans l'UE 28, une forte concentration de chercheurs dans le secteur des entreprises (49 %) et dans l'enseignement supérieur (39 %), tandis que 12 % des chercheurs travaillaient dans le [secteur de l'administration publique](#). L'importance relative des différents secteurs variait considérablement d'un État membre de l'Union à l'autre : les entreprises occupaient trois chercheurs sur cinq ou plus en Suède, en Autriche et en France (données de 2014), tandis que le secteur de l'administration

publique employait la part la plus élevée de chercheurs en Roumanie (38 %). Le secteur de l'enseignement supérieur employait la majorité des chercheurs au Portugal (66 %), en Grèce (65 %), en Lettonie (64 %), à Chypre (61 %), en Lituanie (59 %), en Slovaquie (59 %), au Royaume-Uni (58 %), en Estonie (58 %) et en Croatie (56 %), et ce secteur occupait également la part la plus élevée (bien qu'inférieure à 50 %) de l'ensemble des chercheurs en Espagne, en Italie et au Luxembourg.

En 2015, le personnel de R & D, tous secteurs confondus, représentait 2,0 % ou plus de la [population active](#) au Danemark et au Luxembourg, alors que la moyenne de l'UE-28 était de 1,2 %. En dehors de ces deux États membres, cette proportion allait de 0,3 % à Chypre et 0,4 % en Roumanie à 1,7 % en Suède et 1,9 % en Finlande.

**Graphique 10.3: Chercheurs en équivalents temps plein (ETP), par secteur, 2015**  
(en % du total)



Remarque: UE28, Belgique, Bulgarie, Rép. tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, PaysBas, Autriche, Portugal, Slovénie, Suède, RoyaumeUni et Norvège, estimations ou données provisoires.

(1) 2014.

(2) 2012.

(3) Définition différente.

Source: Eurostat (code des données en ligne: rd\_p\_persocc)

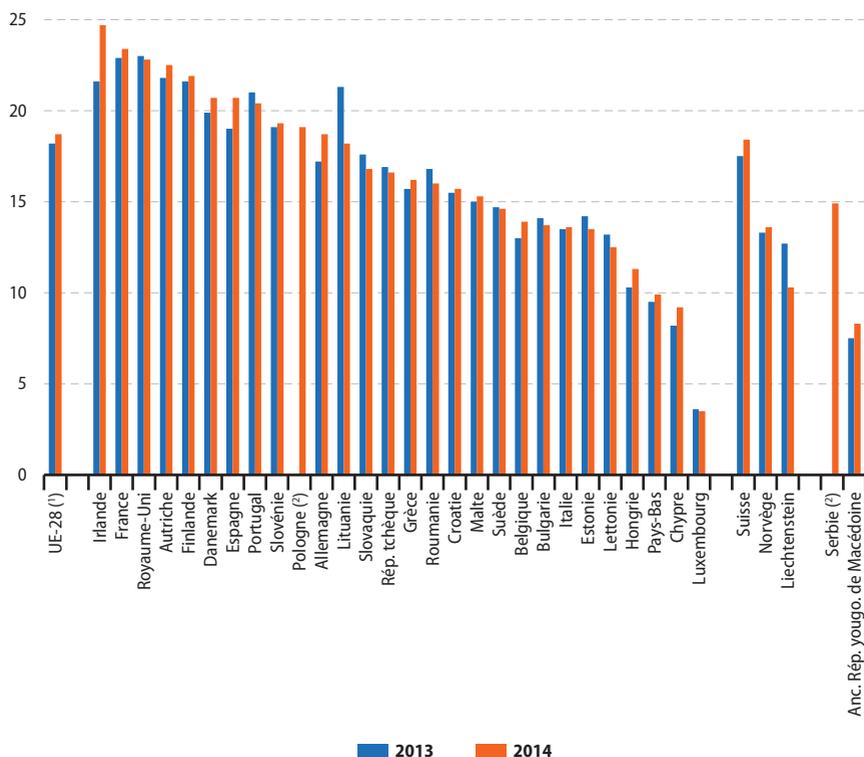


Dans l'UE-28, on comptait 18,7 diplômés en sciences et technologies pour 1 000 personnes âgées de 20 à 29 ans en 2014 (voir le graphique 10.4). Parmi les États membres de l'UE, des taux particulièrement élevés (plus de 20 diplômés pour 1 000 personnes âgées de 20 à 29 ans) ont été enregistrés au Portugal, en Espagne, au Danemark, en Finlande, en Autriche, au Royaume-Uni, en France et en Irlande (où cette proportion a atteint 24,7 diplômés). Ce taux doit être interprété avec précaution car

certain diplômés peuvent être des étrangers qui rentrent chez eux après leurs études et font donc grimper le taux dans le pays dans lequel ils étudient et chuter celui de leur pays d'origine. Ce phénomène peut en grande partie expliquer le taux très faible enregistré dans l'un des plus petits États membres de l'Union, le Luxembourg (3,5 diplômés en sciences et technologies pour 1 000 personnes âgées de 20 à 29 ans), ainsi que le taux relativement bas enregistré à Chypre (9,2 %).

### Graphique 10.4: Diplômés en sciences et technologies, 2013 et 2014

(diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1 000 personnes âgées de 20-29 ans)



(1) 2013: définition différente.

(2) 2013: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: educ\_ueo\_grad04)

## 10.3 Innovation

Près de la moitié (49,1 %) des **entreprises** de l'UE-28 ont indiqué avoir mené l'une ou l'autre forme d'**activité d'innovation** au cours de la période 2012–2014. Par rapport à la période 2010–2012, la proportion d'**entreprises innovantes** est restée relativement stable (hausse de 0,2 pp).

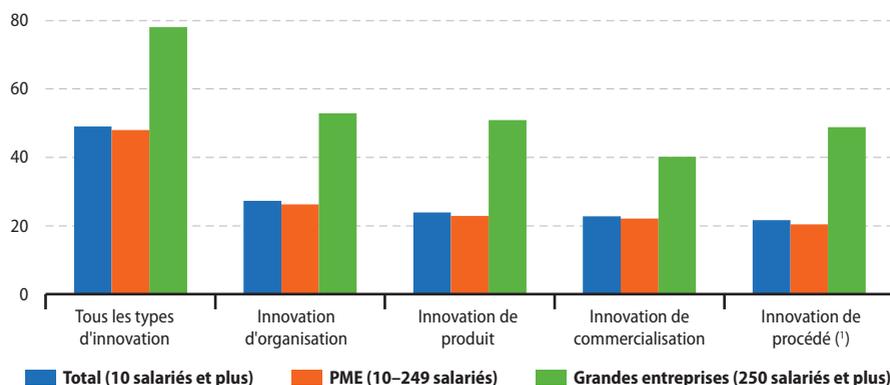
Dans l'UE-28, plus d'un quart (27,3 %) de toutes les entreprises ont signalé des cas d'**innovation d'organisation** au cours de la période 2012–2014 (voir le graphique 10.5). Le deuxième type le plus fréquent d'innovation était l'**innovation de produit** (introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré), qui a été introduite dans 23,9 % de l'ensemble des entreprises, suivie par l'**innovation de commercialisation** (22,8 %) et l'**innovation de procédé** (21,6 %). Il importe de noter qu'il est possible que certaines entreprises aient introduit plusieurs types d'innovation.

Une analyse basée sur la **taille des entreprises** reflète, dans une certaine mesure, la répartition de

la population totale d'entreprises étant donné que la vaste majorité d'entre elles sont des **petites et moyennes entreprises (PME)**. En effet, il n'existait presque aucune différence entre la proportion d'entreprises innovantes parmi la population de PME et celle parmi la population totale. En revanche, la situation était différente pour les **grandes entreprises** puisqu'en moyenne, celles-ci étaient davantage susceptibles d'avoir introduit des innovations que les PME. Cette observation était vraie pour les quatre types d'innovation. Près de 8 grandes entreprises sur 10 (78,1 %) dans l'UE ont mené des activités d'innovation au cours de la période 2012–2014. Un peu plus de la moitié de toutes les grandes entreprises ont introduit une innovation d'organisation (52,9 %) ou de produit (50,9 %), une part un peu moins élevée d'entre elles ont introduit une innovation de procédé (48,9 %) et des innovations de commercialisation ont été mises en œuvre par environ 4 grandes entreprises sur 10 (40,2 %).

**Graphique 10.5: Proportion d'entreprises innovantes, UE-28, 2012-2014**

(en %)



(¹) PME et grandes entreprises: à l'exception de la Slovaquie.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: inn\_cis9\_type et inn\_cis9\_bas)

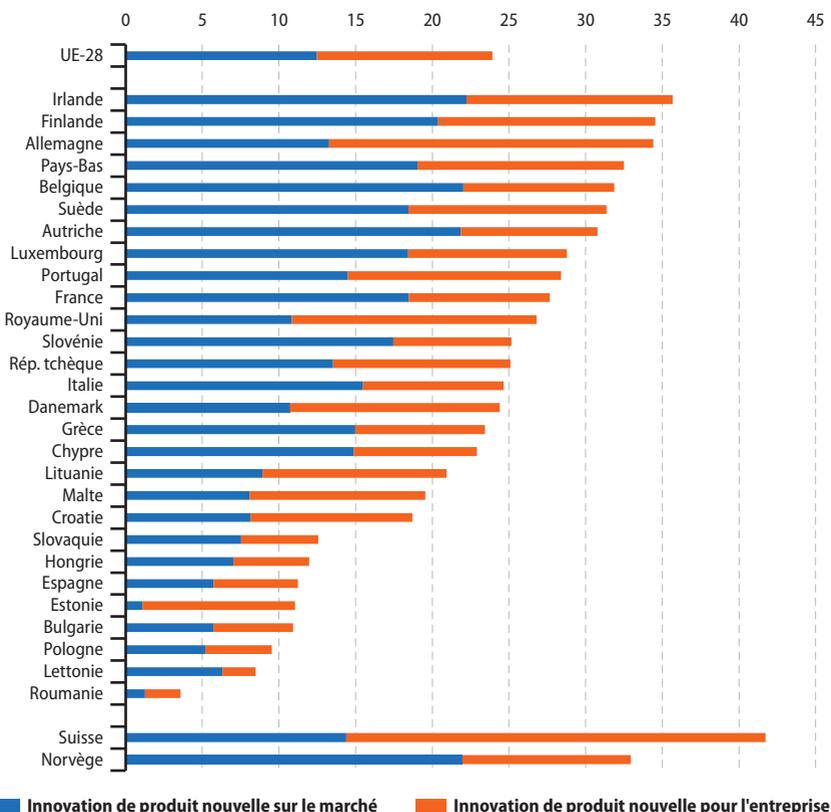


L'innovation de produit est l'introduction par une entreprise d'un produit nouveau ou sensiblement amélioré. Une distinction peut être établie entre les innovations de produit qui sont nouvelles sur le marché et celles qui ne sont nouvelles que pour l'entreprise.

Au sein de l'UE-28, près d'un quart (23,9 %) des entreprises ont introduit des innovations de produit au cours de la période 2012–2014 (voir

le graphique 10.6). Le pourcentage le plus élevé d'entreprises pratiquant l'innovation de produit (sur le nombre total d'entreprises) a été enregistré en Irlande (35,7 %), en Finlande (34,5 %) et en Allemagne (34,4 %), tandis que les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et l'Autriche ont également fait état de pourcentages supérieurs à 30,0 %. À l'inverse, des parts inférieures à 10,0 % ont été enregistrées en Pologne (9,5 %), en Lettonie (8,5 %) et en Roumanie (3,6 %).

**Graphique 10.6:** Proportion d'entreprises innovantes en termes de produit, 2012-2014 (en %)



Source: Eurostat (code des données en ligne: inn\_cis9\_prod)

## 10.4 Économie et société numériques — ménages et particuliers

Les technologies de l'information et de la communication touchent de nombreux aspects de la vie quotidienne, tant sur le lieu de travail qu'à domicile, par exemple lorsque les citoyens communiquent ou achètent des biens ou des services en ligne. Les politiques européennes dans ce domaine vont de la réglementation de secteurs entiers, comme le [commerce électronique](#), aux efforts de protection de la vie privée des citoyens.

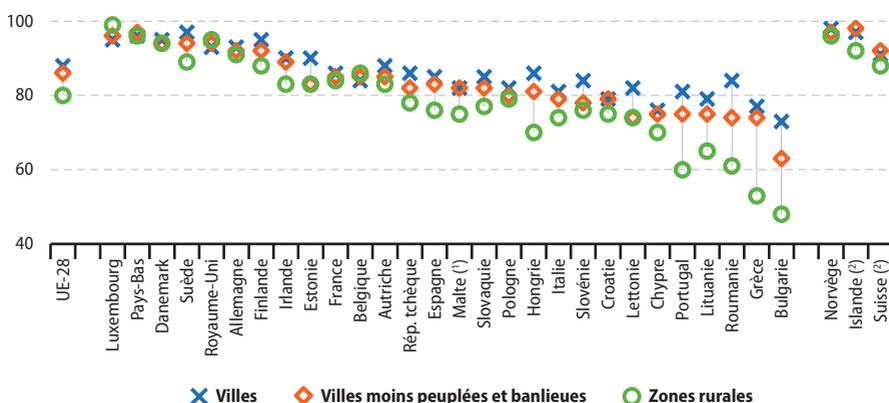
Les TIC sont maintenant largement accessibles au grand public, tant du point de vue de la facilité d'accès que sur le plan du coût. En 2016, le nombre des [ménages](#) de l'UE ayant [accès à l'internet](#) a augmenté de 2 pp par rapport à 2015 pour atteindre 85 %.

La proportion la plus élevée (97 %) de ménages disposant d'un accès à l'internet en 2016 a été enregistrée au Luxembourg et aux Pays-Bas (voir le graphique 10.7), alors qu'au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni en Allemagne et

en Finlande, plus de 9 ménages sur 10 avaient un accès à l'internet en 2016. Le taux d'accès à l'internet le plus bas dans les États membres de l'Union a été observé en Bulgarie (64 %). On a toutefois assisté à une rapide augmentation de l'accès des ménages à l'internet en Bulgarie, en Espagne et en Grèce, puisque la part des ménages ayant accès à l'internet a progressé de 19 pp entre 2011 et 2016.

Alors que le taux d'accès à l'internet des ménages situés dans les villes, les localités et les banlieues était relativement élevé (88 % dans les villes et 86 % dans les localités et les banlieues), l'accès à l'internet était un peu plus faible dans les zones rurales (80 %). Dans 21 États membres de l'UE, la proportion de ménages situés en zone rurale ayant accès à l'internet était inférieure à celle de ménages situés dans les villes ou dans les localités et les banlieues. Le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines était particulièrement

**Graphique 10.7: Accès des ménages à l'internet par degré d'urbanisation, 2016**  
(en % de l'ensemble des ménages)



Remarque: ventilé par le total d'accès à l'internet.

(1) Zones rurales: peu fiable.

(2) 2014.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [isoc\\_ci\\_in\\_h](#))



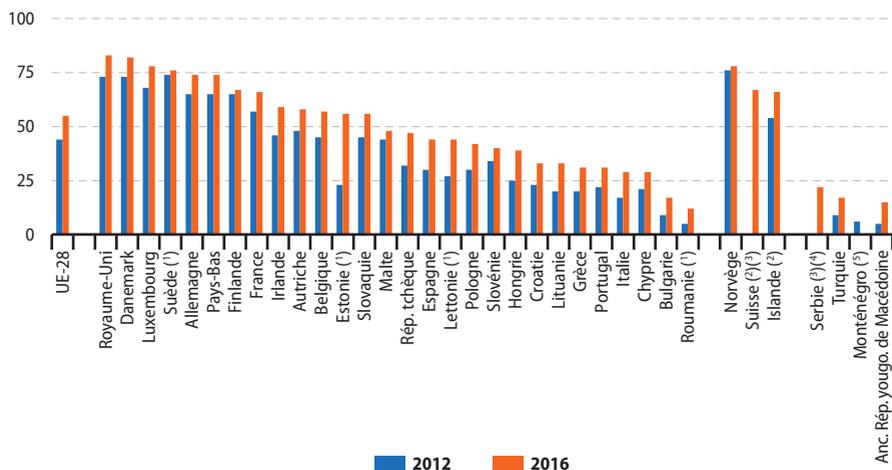
important en Grèce, au Portugal, en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie et en Lituanie. En Estonie et en Lettonie, bien que l'accès à l'internet ait été plus élevé dans les villes, la proportion de ménages situés dans les localités et les banlieues ayant accès à l'internet était similaire à celle de ménages situés en zone rurale. Au Luxembourg, en Belgique et au Royaume-Uni, la situation était à l'opposé de la tendance générale, puisque la proportion de ménages ayant accès à l'internet en zone rurale était plus élevée que dans les villes ou les localités et banlieues. Aux Pays-Bas et au Danemark, des proportions relativement élevées ont été observées dans les trois types de zones.

Le pourcentage des personnes âgées de 16 à 74 ans ayant commandé ou acheté sur l'internet des biens ou des services pour leur usage personnel a continué d'augmenter. En 2016, il a atteint 55 %, soit une hausse de 11 pp par rapport à 2012 (voir le graphique 10.8). Aux Pays-Bas,

en Allemagne et en Suède, environ trois quarts des particuliers ont commandé ou acheté des biens ou des services sur l'internet en 2016, et cette proportion était encore plus élevée au Luxembourg (78 %), au Danemark (82 %) et au Royaume-Uni (83 %). En revanche, elle était inférieure à 30 % en Italie et à Chypre, de 17 % en Bulgarie et de 12 % en Roumanie.

À l'exception de quatre États membres de l'UE (qui ont signalé une rupture de série), l'augmentation la plus importante de la proportion de particuliers ayant commandé ou acheté des biens ou des services sur l'internet entre 2012 et 2016 a été observée en République tchèque (15 pp). Sans surprise, l'augmentation la plus faible (2 pp) a été observée en Finlande et en Suède, où cette proportion était déjà relativement élevée en comparaison avec d'autres États membres. C'était également le cas en Norvège.

**Graphique 10.8: Personnes ayant commandé via l'internet des biens ou services pour leur usage personnel au cours des 12 derniers mois, 2012 et 2016**  
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



(\*) Rupture de série.

(\*) 2014 au lieu de 2016.

(\*) 2012: non disponible.

(\*) 2015 au lieu de 2016.

(\*) 2016: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [isoc\\_ec\\_ibuy](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?code=isoc_ec_ibuy))

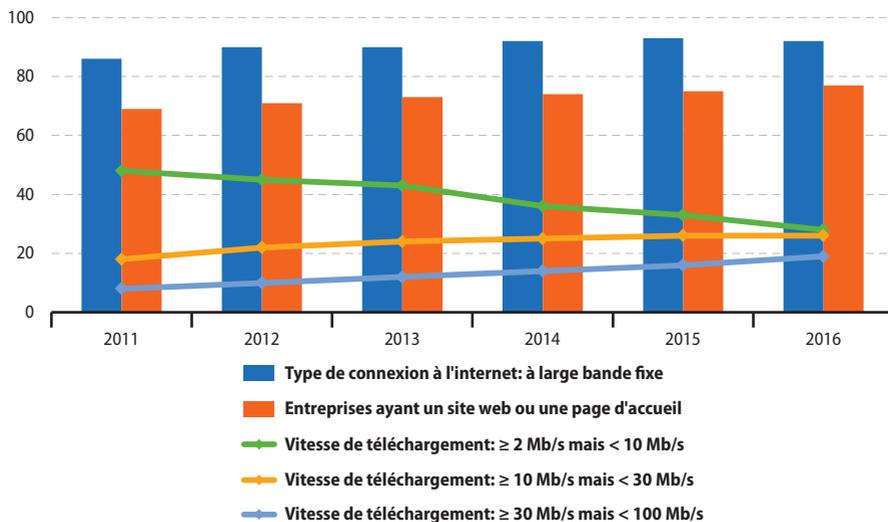
## 10.5 Économie et société numériques — entreprises

Les progrès accomplis dans le développement de l'économie numérique sont considérés comme indispensables pour améliorer la **compétitivité** de l'économie de l'UE. Les TIC sont devenues rapidement une partie intégrante du mode de fonctionnement des entreprises: en effet, leur large utilisation influe profondément sur la manière dont sont gérées les entreprises et touche de multiples aspects, comme la façon dont elles organisent leur communication interne, partagent leurs informations avec des partenaires commerciaux ou communiquent avec leurs clients.

En 2016, la grande majorité (92 %) des entreprises de l'UE-28 comptant au moins 10 salariés utilisait

une connexion fixe à **haut débit** pour accéder à l'internet (voir le graphique 10.9). Ce pourcentage est resté entre 92 et 93 % au cours des trois dernières années, ce qui suggère que l'adoption de cette technologie est proche de sa valeur maximale. La quasi-totalité des entreprises étant désormais connectées à l'internet, l'attention des décideurs politiques s'est dernièrement tournée vers le niveau d'adoption des connexions mobiles à l'internet (étant donné que les entreprises équipent de plus en plus leur personnel avec des ordinateurs portables, des smartphones et d'autres appareils mobiles) et vers la vitesse des connexions fixes à haut débit.

**Graphique 10.9:** Entreprises accédant à l'internet au moyen d'une connexion à large bande fixe et entreprises possédant un site web, UE-28, 2011-2016 (en % des entreprises)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: [isoc\\_ci\\_it\\_en2](#) et [isoc\\_ciweb](#))



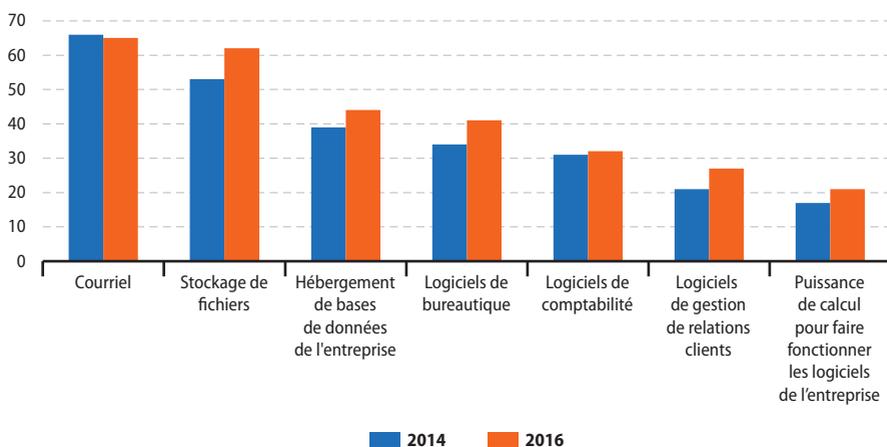
En 2016, environ un quart (28 %) des entreprises dans l'UE-28 possédaient une vitesse de connexion à l'internet se situant entre 2 Mb/s et 10 Mb/s, une proportion similaire mais légèrement plus faible d'entreprises (26 %) disposant d'une vitesse de connexion se situant entre 10 Mb/s et 30 Mb/s. Environ un cinquième (19 %) des entreprises possédaient une vitesse de connexion située entre 30 Mb/s et 100 Mb/s. Comme le montre le graphique 10.9, le pourcentage d'entreprises utilisant des connexions à moindre vitesse a chuté au cours de périodes successives entre 2011 et 2016, tandis que le pourcentage d'entreprises utilisant des connexions plus rapides a augmenté, bien

qu'à un rythme relativement lent, avec une hausse de 2 ou 3 pp chaque année.

L'utilisation des TIC peut entraîner d'importantes modifications dans la manière dont les entreprises sont gérées, l'adoption de solutions basées sur les TIC dans les processus économiques est souvent désignée par le terme générique d'«activités économiques en ligne» («e-business»). En 2016, plus de trois quarts (77 %) des entreprises de l'UE-28 ont accordé de l'importance à leur visibilité sur l'internet et disposaient soit d'un site web, soit d'une page d'accueil. Cette proportion était huit pp plus élevée qu'en 2011, lorsque 69 % des entreprises disposaient d'un site web ou d'une page d'accueil.

### Graphique 10.10: Entreprises utilisant des services d'informatique en nuage, par finalité, UE-28, 2014 et 2016

(en % des entreprises achetant des services de cloud computing)



Source: Eurostat (code des données en ligne: isoc\_cicce\_use)

En principe, l'informatique en nuage comprend deux composantes, une infrastructure en nuage et des logiciels. La première fait référence aux ressources matérielles nécessaires pour soutenir les services en nuage fournis et comprend généralement des serveurs, des espaces de stockage et des réseaux. La deuxième composante fait référence aux applications logicielles et à la puissance de calcul nécessaires au fonctionnement des logiciels professionnels fournis par des tiers via l'internet.

L'informatique en nuage peut être considérée comme une évolution technologique de l'informatique basée sur un serveur: le nuage (l'internet) fonctionne comme un énorme serveur en réseau, ce qui permet aux entreprises (et à d'autres utilisateurs) d'utiliser ces services grâce à l'internet en utilisant des appareils à prix relativement bas, comme des ordinateurs de bureau ou des appareils portables. Le principal avantage pour les utilisateurs est qu'il n'est alors plus nécessaire d'investir des sommes importantes dans le développement et la maintenance de leur propre structure informatique et de leurs propres logiciels.

Bien que presque toutes les entreprises dans l'UE-28 aient eu accès à l'internet en 2016, seul un peu plus d'un cinquième (21 %) d'entre elles utilisaient l'informatique en nuage. Les grandes entreprises (comptant au minimum 250 salariés) étaient davantage susceptibles d'avoir recours aux services d'informatique en nuage, ce qui était le cas de 45 % d'entre elles en 2016, contre 29 % de moyennes entreprises (50 à 249 salariés) et 19 % de petites entreprises (10 à 49 salariés).

Les deux services d'informatique en nuage les plus utilisés dans l'UE-28 étaient le stockage de courriers électroniques et de fichiers au format électronique. Près de trois cinquièmes des entreprises utilisant l'informatique en nuage y avaient recours (voir le graphique 10.10). Un peu plus d'un cinquième des entreprises utilisant l'informatique en nuage le faisaient pour héberger leurs propres bases de données (44 %) et pour avoir accès à des logiciels de bureautique (41 %), tandis que seul un tiers des entreprises (32 %) l'utilisaient pour des logiciels financiers et comptables. L'informatique en nuage était également utilisée pour des services plus avancés, plus d'un quart (27 %) des entreprises y ayant recours pour accéder à des logiciels de gestion des relations avec les clients. En outre, plus d'un cinquième (21 %) des entreprises utilisant l'informatique en nuage l'ont fait pour disposer d'une puissance de calcul afin de faire fonctionner leur propre logiciel.

Les différents types de services d'informatique en nuage dans l'UE-28 (présentés dans le graphique 10.10) ont été plus largement utilisés en 2016 qu'en 2014, à l'exception du service de courriel, dont la part est restée relativement stable. En termes de pp, la hausse la plus forte était celle de l'utilisation de l'informatique en nuage pour le stockage de fichiers, qui a enregistré une augmentation de 9 pp entre 2014 et 2016. En termes relatifs, c'est l'utilisation de l'informatique en nuage pour les logiciels de gestion des relations avec les clients qui a connu la progression la plus rapide, étant donné que la part des entreprises utilisant l'informatique en nuage ayant eu recours à ce service a augmenté de plus d'un quart.

# 11

## Environnement



## Introduction

Eurostat produit des statistiques et des comptes sur les pressions environnementales, les effets sur l'état et l'évolution de la qualité environnementale et les mesures visant à éviter ou atténuer ces effets sur l'environnement.

Les comptes de l'environnement analysent le lien entre l'environnement et l'économie en organisant les données relatives à l'environnement d'une manière qui soit cohérente avec les principes comptables de la **comptabilité nationale**. Les comptes

économiques de l'environnement peuvent être utilisés, par exemple, pour: recenser les activités les plus polluantes ou celles qui épuisent le plus les ressources naturelles; déterminer le rôle des **pouvoirs publics** et des **ménages**; évaluer les dépenses liées à la protection de l'environnement et déterminer qui devra les assumer; apprécier l'importance de l'économie environnementale dans l'ensemble de l'économie; déterminer l'ampleur de la production et de la consommation de ressources naturelles et d'énergie.

### 11.1 Émissions de gaz à effet de serre par les industries et les ménages

Le présent sous-chapitre examine les émissions de trois **gaz à effet de serre** (GES) dans l'**Union européenne** (UE) sur la base d'une analyse des industries et des ménages qui sont responsables de leur production. Ces gaz sont le **dioxyde de carbone** (CO<sub>2</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) et le méthane (CH<sub>4</sub>). Les gaz fluorés (hydrocarbures fluorés, hydrocarbures perfluorés et hexafluorure de soufre), qui sont responsables d'environ 2 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne, ne sont pas inclus dans cette analyse.

En 2014, les émissions de GES produites par les industries et les ménages de l'**UE-28** s'élevaient à 4,4 milliards de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>.

En 2014, la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D de la **NACE**) représentaient la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre des industries et des ménages, s'établissant à 26 % du total (voir le graphique 11.1). Les émissions provenant de la production et de la distribution d'électricité, de

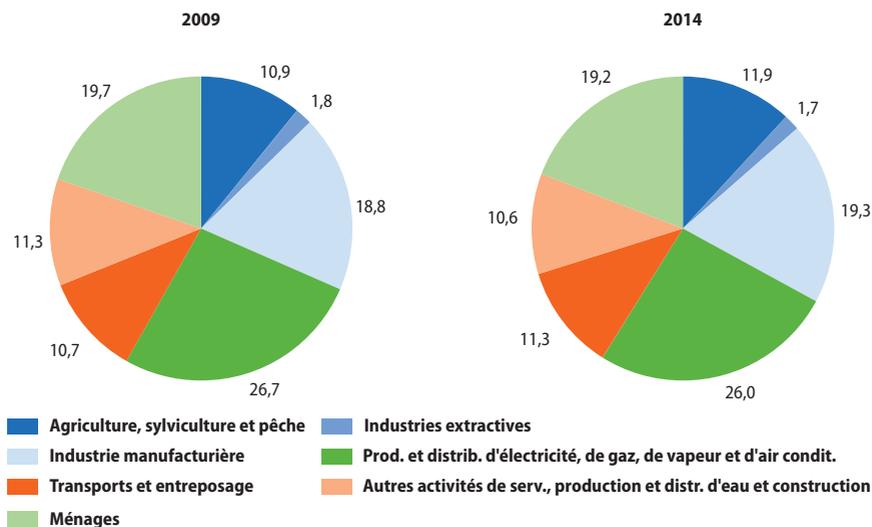
gaz, de vapeur et d'air conditionné résultent de la combustion de combustibles fossiles pour la production d'électricité et le chauffage urbain mais n'incluent pas les émissions provenant de la combustion dans les logements individuels et les ménages. La part de l'industrie manufacturière (section C de la NACE) était de 19 %, en d'autres termes, cette industrie et la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné contribuaient à près de la moitié (45 %) de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'UE-28 en 2014. Les ménages représentaient 19 % des émissions de gaz à effet de serre.

Dans la majorité des activités, le dioxyde de carbone était le plus grand contributeur aux émissions de gaz à effet de serre. Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche était le seul groupe d'activités dans lequel les émissions de méthane et d'oxyde nitreux (exprimées en équivalents CO<sub>2</sub>) étaient supérieures à celles de dioxyde de carbone (voir le graphique 11.2).



### Graphique 11.1: Émissions de gaz à effet de serre par activité économique, UE-28, 2009 et 2014

(en % du total des émissions en équivalents CO<sub>2</sub>)

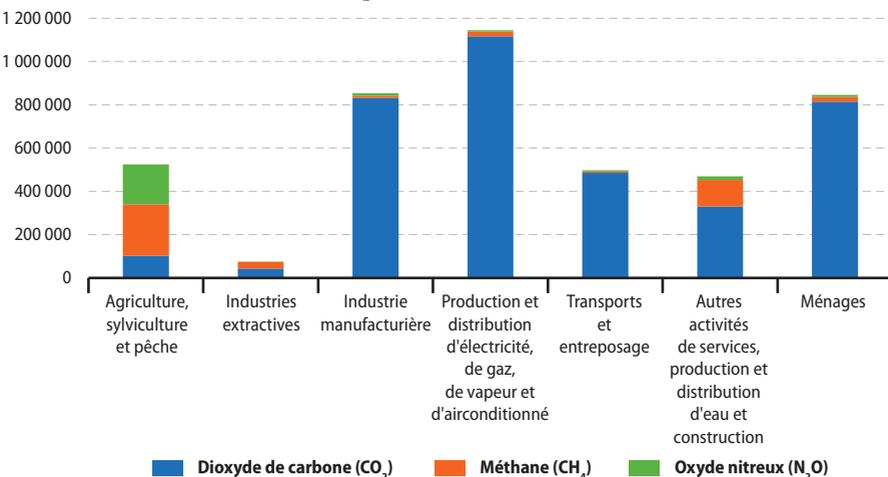


Remarque: estimations. La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondis.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [env\\_ac\\_ainah\\_r2](#))

### Graphique 11.2: Émissions de gaz à effet de serre par activité économique et par polluant, UE-28, 2014

(en milliers de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>)



Remarque: estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [env\\_ac\\_ainah\\_r2](#))

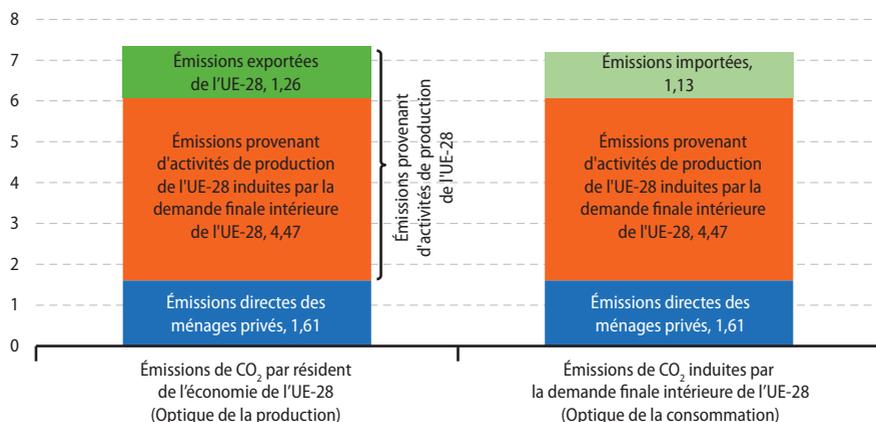
## 11.2 Émissions de dioxyde de carbone induites par la consommation finale de produits

La barre de droite du graphique 11.3 illustre les **émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)** induites par l'emploi final des produits au sein de l'économie de l'UE-28. L'emploi final des produits dans l'UE-28 englobe la consommation par les ménages privés et les administrations publiques, ainsi que l'emploi de produits pour la **formation brute de capital fixe**, c'est-à-dire les investissements tels que les bâtiments, les usines et machines, les véhicules à moteur et les infrastructures. Ce type d'estimation est également connu sous le nom de «**empreinte carbone**». L'empreinte carbone de l'UE-28 mesure la quantité de CO<sub>2</sub> émise pour répondre à la demande de produits dans l'UE-28.

L'empreinte carbone totale de l'UE-28 s'élevait à 7,2 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant en 2014. Elle se composait d'environ 1,6 tonne de CO<sub>2</sub> par

habitant (t/habitant) directement émises par les ménages privés provenant de la combustion de **combustibles fossiles** (par exemple pour le chauffage des habitations et l'alimentation des véhicules particuliers) et de 5,6 t/habitant induites indirectement le long des chaînes de production de produits finaux qui soit ont été consommés soit constituent des investissements au sein de l'UE-28. Une majorité de ces dernières émissions — 4,5 t/habitant — provenaient des activités de production intérieures effectivement situées dans l'UE-28. Une proportion moindre, correspondant à 1,1 t/habitant, proviendrait d'activités de production à l'extérieur de l'UE-28 donnant lieu à la création de produits intermédiaires et finaux qui ont été ensuite importés dans l'UE-28 pour un emploi final.

**Graphique 11.3: Émissions de CO<sub>2</sub> — ventilation selon l'optique de la production et de la consommation, UE-28, 2014**  
(en tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant)



Remarque: estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [env\\_ac\\_io10](#))

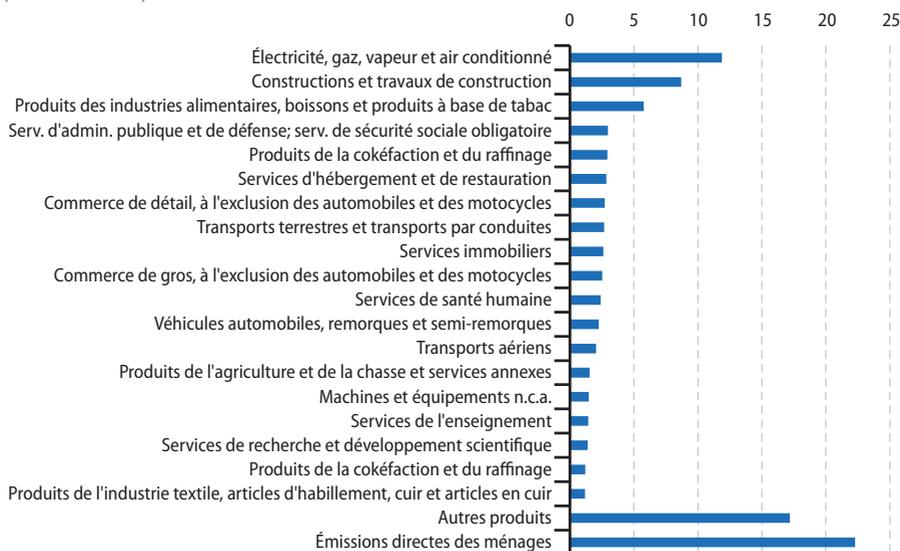


Les émissions de CO<sub>2</sub> peuvent également être analysées selon l'optique de la production, en d'autres termes les émissions générées par l'économie de l'UE-28. En 2014, celles-ci représentaient au total 7,3 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant (voir la barre de gauche du graphique 11.3). Le CO<sub>2</sub> émis dans l'UE-28 était composé de 1,6 t/habitant d'émissions directes provenant des ménages privés (par exemple pour les transports privés et le chauffage) et de 5,7 t/habitant provenant d'activités de

production intérieures, en d'autres termes, d'activités de production de l'Union. Une plus petite part des émissions de la production de l'Union était générée par la production de biens et de services exportés hors de l'Union (1,3 t/habitant).

Le graphique 11.4 indique les produits qui ont causé le plus d'émissions de CO<sub>2</sub> dans le monde entier (pour répondre à la demande de l'UE-28 concernant l'emploi final de produits).

**Graphique 11.4: Part des émissions de CO<sub>2</sub> intérieures et importées induites par la consommation finale, UE-28, 2014**  
(en % du total)



Remarque: estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_ac\_io10)

## 11.3 Comptes de flux de matières et productivité des ressources

Les **comptes des flux de matières** élaborés par Eurostat constituent un cadre global de données enregistrant systématiquement les entrées de matières dans les économies européennes.

La **productivité des ressources** quantifie le rapport entre l'activité économique et l'utilisation des ressources naturelles, et permet de déterminer si elles vont de pair ou la mesure dans laquelle elles sont découplées. Les ressources naturelles incluent la **biomasse**, les **minerais métalliques**, les **minéraux non métalliques** et les **matières énergétiques fossiles**.

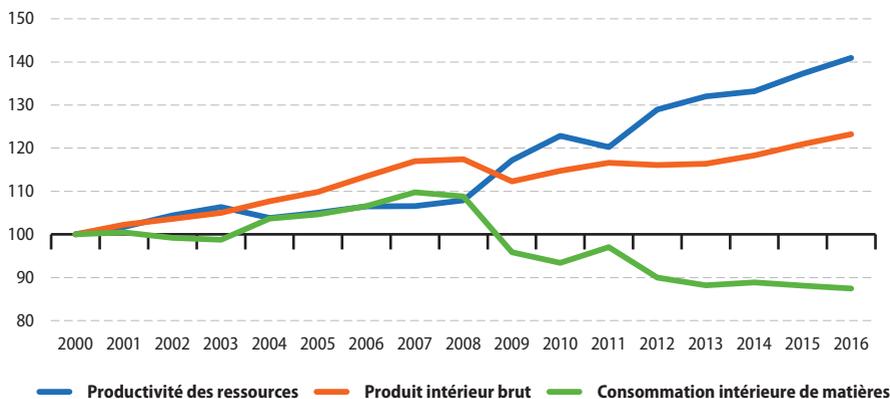
Les composantes de la productivité des ressources sont le **produit intérieur brut (PIB)** en tant que **mesures de volumes chaînées** et la **consommation intérieure de matières (CIM)**. Cette dernière mesure la quantité totale de matières consommées directement dans une

économie, que ce soit par les entreprises aux fins de la production économique ou par les ménages.

La productivité des ressources dans l'UE-28 est passée de 1,47 EUR/kg en 2000 à 2,07 EUR/kg en 2016, soit une augmentation de 41 %. Cette hausse n'a toutefois pas été constante : en particulier, la crise économique et financière a marqué un changement en 2008 (voir le graphique 11.5). En effet, la productivité des ressources a connu une augmentation régulière mais modeste entre 2000 et 2008 (7,9 %). Entre 2008 et 2016, la productivité des ressources est passée de 1,59 à 2,07 EUR/kg, en dépit d'un recul en 2011. Pendant cette période, c'est en 2009 (8,6 %) et en 2012 (7,3 %) que la croissance annuelle a été la plus élevée.

**Graphique 11.5:** Évolution de la productivité des ressources par rapport au PIB et à la CIM, UE-28, 2000-2016

(2000 = 100)



Remarque: PIB en volumes chaînés, année de référence 2010.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: nama\_10\_gdp et env\_ac\_mfa)

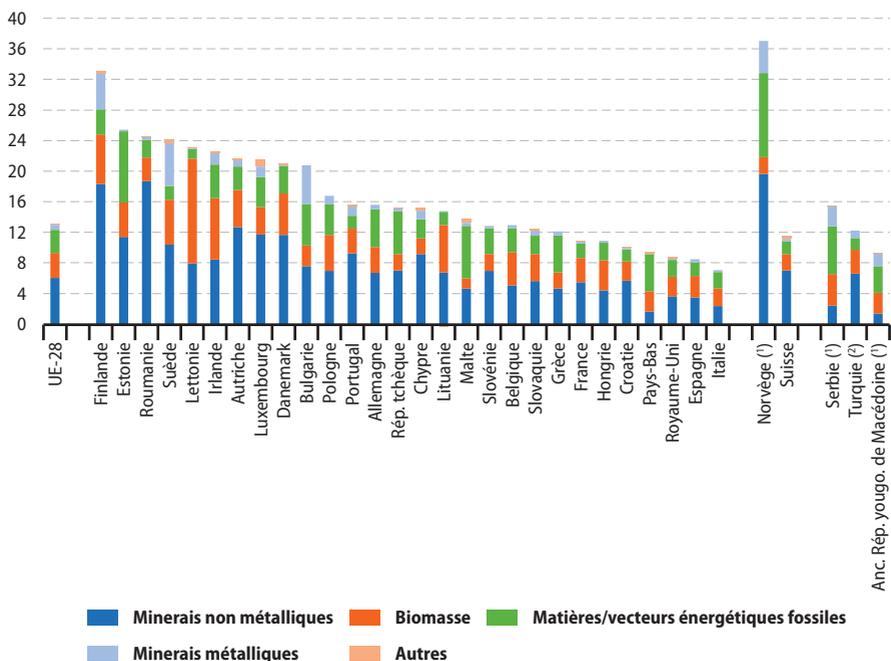


Le niveau de CIM variait fortement d'un État membre à l'autre, allant de 7 à 10 tonnes par habitant en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni à 33 tonnes par habitant en Finlande en 2016. Par ailleurs, la structure de la CIM — par grande catégorie de matières — varie entre les États membres, comme le montre

le graphique 11.6. La composition de la CIM dans chaque État membre est influencée par l'extraction intérieure et par le patrimoine naturel de ressources matérielles, lequel peut constituer un élément structurel important de chaque économie.

### Graphique 11.6: Consommation intérieure de matières par grande catégorie de matières, 2016

(en tonnes par tête)



Remarque: «Autres» inclut «les autres produits» et «les déchets destinés au traitement final et à l'élimination».

(1) 2015.

(2) 2014.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [env\\_ac\\_mfa](#) et [demo\\_gind](#))

## 11.4 Déchets

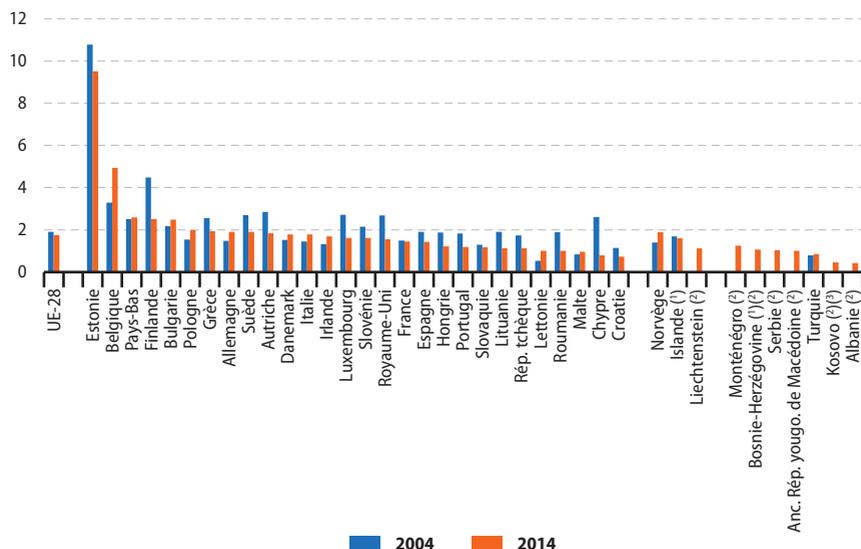
Les **déchets**, qui sont définis par l'article 3, point 1), de la **directive 2008/98/CE** comme «toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire», peuvent représenter une énorme perte de ressources, que ce soit sous la forme de matières premières ou d'énergie. De plus, la gestion et l'élimination des déchets peuvent avoir des incidences graves sur l'environnement. Les **décharges**, par exemple, occupent de l'espace et peuvent provoquer une pollution de l'air, de l'eau ou du sol, tandis que l'**incinération** peut générer des émissions de polluants atmosphériques.

En 2014, le volume total de déchets produits dans l'UE-28 par l'ensemble des activités économiques et les ménages dans l'UE-28 s'est élevé à 2 503 millions de tonnes.

891 millions de tonnes de déchets excluant les déchets minéraux principaux ont été générés dans l'UE-28 en 2014, soit 36 % de la production totale de déchets. Si on met ce chiffre en rapport avec la population, l'UE-28 a produit, en 2014, 1,8 tonne de déchets en moyenne par habitant, à l'exclusion des déchets minéraux principaux (voir le graphique 11.7). Alors que la production générale de déchets, excluant les déchets minéraux principaux, a reculé de 5,3 % entre 2004 et 2014, la quantité générée par habitant a diminué de 8 %

**Graphique 11.7: Production de déchets, excepté les principaux déchets minéraux, 2004 et 2014**

(en tonnes par habitant)



(1) 2012 au lieu de 2014.

(2) 2004: non disponible.

(3) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [env\\_wasgen](#))



(compte tenu également de la croissance de la population de l'UE durant cette période).

Dans les États membres de l'UE, la production de déchets, excluant les déchets minéraux principaux, variait, en 2014, d'une moyenne de 723 kg par habitant en Croatie à 9,5 tonnes par habitant en Estonie, où les déchets produits étaient liés en majorité à la production d'énergie à partir de schistes bitumeux.

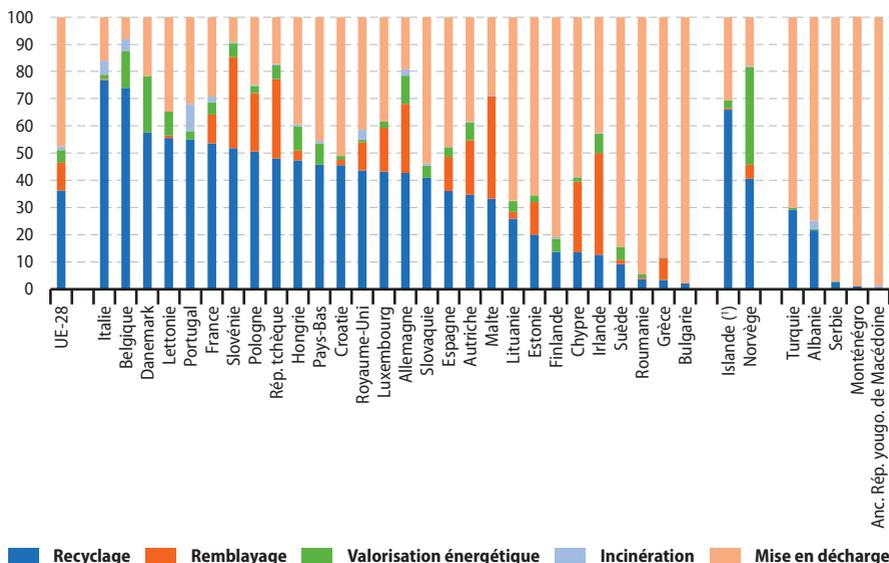
En 2014, quelque 2 320 millions de tonnes de déchets ont été traités dans l'UE-28 ; ces chiffres incluent le traitement des déchets importés dans l'UE de sorte que les montants indiqués ne sont pas directement comparables avec les montants relatifs à la production de déchets.

Près de la moitié (47,4 %) des déchets traités dans l'UE-28 en 2014 a fait l'objet d'opérations d'élimination autres que l'incinération

(décharges). 36,2 % supplémentaires des déchets traités dans l'UE-28 en 2014 ont fait l'objet d'opérations de valorisation autres que la valorisation énergétique et le remblayage (reprises sous le terme «recyclage» dans un souci de simplification). À peine plus d'un dixième (10,2 %) des déchets traités dans l'UE a fait l'objet d'opérations de remblayage, tandis que les déchets restants ont été destinés à l'incinération, que ce soit avec valorisation énergétique (4,7 %) ou sans (1,5 %). En ce qui concerne l'utilisation des diverses méthodes de traitement, d'importantes différences ont pu être constatées dans les États membres de l'UE (voir le graphique 11.8). Par exemple, certains États membres affichaient des taux de recyclage très élevés (Belgique et Italie), tandis que d'autres privilégiaient les opérations de décharge (Bulgarie, Grèce, Roumanie, Finlande et Suède).

### Graphique 11.8: Traitement des déchets, 2014

(en % du total)



(\*) 2012.

Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_wastrt)

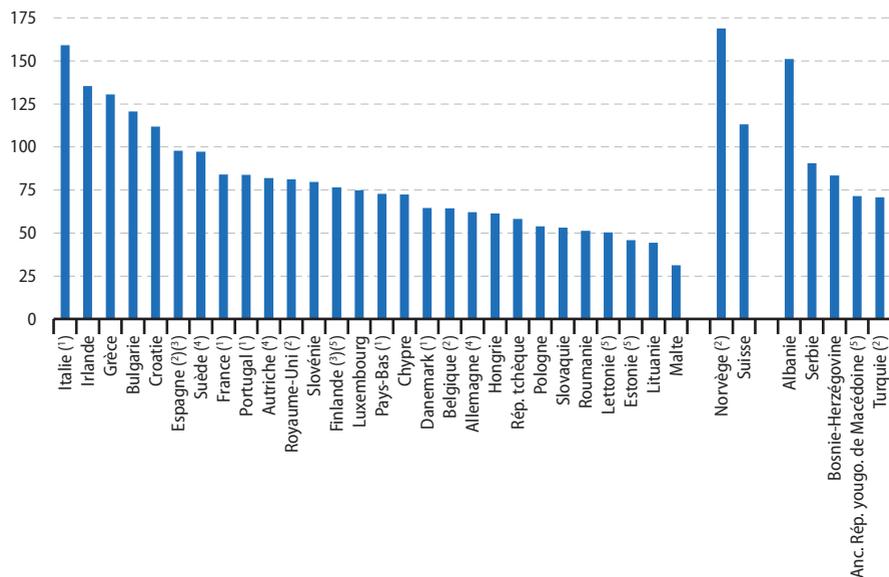
## 11.5 Eau

L'eau est une ressource essentielle pour la vie et indispensable pour l'économie. Elle joue également un rôle fondamental dans le cycle de régulation du climat. La gestion et la protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, ainsi que des eaux de consommation et de baignade sont, par conséquent, l'une des clés de voûte de la protection de l'environnement.

En 2015, le **prélèvement d'eau douce** pour le service d'eau public variait entre les États membres de l'Union, avec un maximum de

159,1 m<sup>3</sup> d'eau par habitant en Italie (données de 2012) et un minimum de 31,3 m<sup>3</sup> par habitant à Malte — voir le graphique 11.9. Certaines évolutions des prélèvements d'eau douce par le service public reflètent des conditions spécifiques dans les États membres de l'Union : par exemple, en Irlande (135,5 m<sup>3</sup> par habitant), où les habitants pouvaient encore utiliser gratuitement l'eau du service public, ou en Bulgarie (120,7 m<sup>3</sup> par habitant), où le réseau public de distribution d'eau enregistrait des pertes particulièrement élevées.

**Graphique 11.9: Prélèvement total d'eau douce par le service d'eau public, 2015**  
(en m<sup>3</sup> par habitant)



(1) 2012.

(2) 2014.

(3) Donnée provisoire.

(4) 2010.

(5) 2013.

Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_wat\_abs)



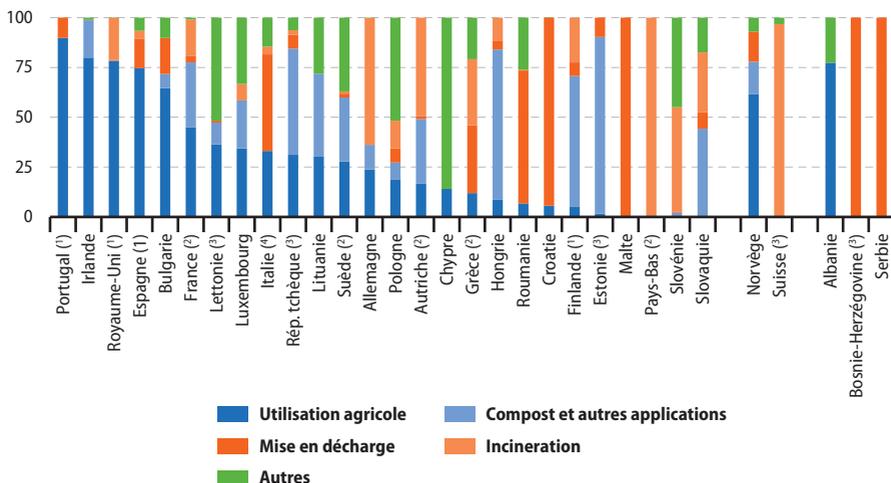
Le traitement des **eaux usées** génère des **boues d'épuration**. Si le volume de boues généré par habitant dépend de nombreux facteurs et, partant, est assez variable, la nature de ces boues — riches en nutriments, mais également souvent chargées de concentrations élevées de polluants tels que les métaux lourds — a conduit les pays à chercher différents moyens de les éliminer, comme le montre le graphique 11.10.

En général, quatre modes d'élimination couvrent une très grande partie du volume total des boues traitées : Quatre des États membres, à savoir le Portugal, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Espagne, ont utilisé au moins 70 % du volume total des boues comme engrais pour l'agriculture (les données se rapportent à l'année 2012, sauf pour l'Irlande, pour laquelle

les dernières informations disponibles se rapportent à 2015). En revanche, environ deux tiers des boues d'épuration ont été compostées en Estonie (données de 2013) et en Hongrie (2015), et respectivement jusqu'à 86,6 % et 75,4 % du total. D'autres modes d'élimination des boues, l'incinération et la mise en décharge notamment, peuvent être employés pour réduire ou éviter la propagation de polluants dans les terres agricoles ou de jardinage. Si les Pays-Bas, l'Allemagne, la Slovénie et l'Autriche ont indiqué que l'incinération était leur principal mode d'élimination des boues, la mise en décharge contrôlée était le principal mode de traitement utilisé à Malte (où il s'agissait de l'unique mode d'élimination), en Roumanie et en Italie.

### Graphique 11.10: Élimination des boues d'épuration issues du traitement des eaux usées urbaines, par type de traitement, 2015

(en % du volume total)



Remarque: Belgique et Danemark, non disponibles.

(1) 2012.

(2) 2014.

(3) 2013.

(4) 2010.

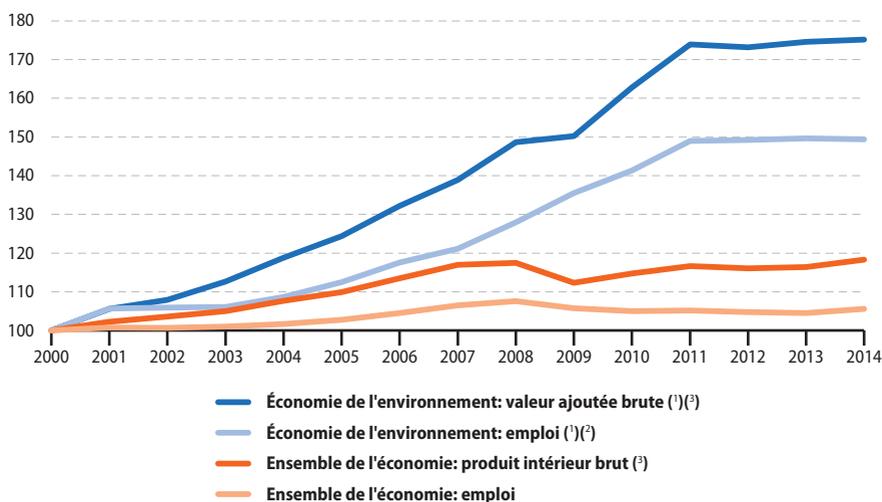
Source: Eurostat (code des données en ligne: [env\\_wv\\_spd](#))

## 11.6 Économie de l'environnement — emploi et croissance

L'économie de l'environnement englobe deux grands groupes d'activités et/ou de produits : la «protection de l'environnement» — toutes les activités liées à la prévention, à la réduction et à l'élimination de la pollution et de toute autre dégradation de l'environnement; et la «gestion des ressources» — la préservation et la conservation des réserves de ressources naturelles et donc la prévention de leur épuisement.

D'après les estimations d'Eurostat, l'emploi dans l'économie de l'environnement de l'UE-28 est passé de 2,8 millions d'équivalents temps plein en 2000 à 4,2 millions d'équivalents temps plein en 2014. L'économie de l'environnement dans l'UE-28 a généré une production de 710 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 289 milliards d'euros en 2014. Entre 2000 et 2014, l'emploi et la valeur ajoutée dans l'économie de l'environnement ont augmenté nettement plus rapidement que l'emploi dans l'économie globale et le PIB (voir le graphique 11.11).

**Graphique 11.11: Évolution des indicateurs clés pour l'économie de l'environnement et l'ensemble de l'économie, UE-28, 2000-2014**  
(2000 = 100)



(1) Estimations d'Eurostat.

(2) En équivalent temps plein.

(3) L'indice a été compilé pour les données sur les volumes en chaîne en millions d'euros (année de référence 2010, taux de change 2010).

Source: Eurostat (codes des données en ligne: nama\_10\_a10\_e, nama\_10\_gdp, env\_ac\_eggs1 et env\_ac\_eggs2)

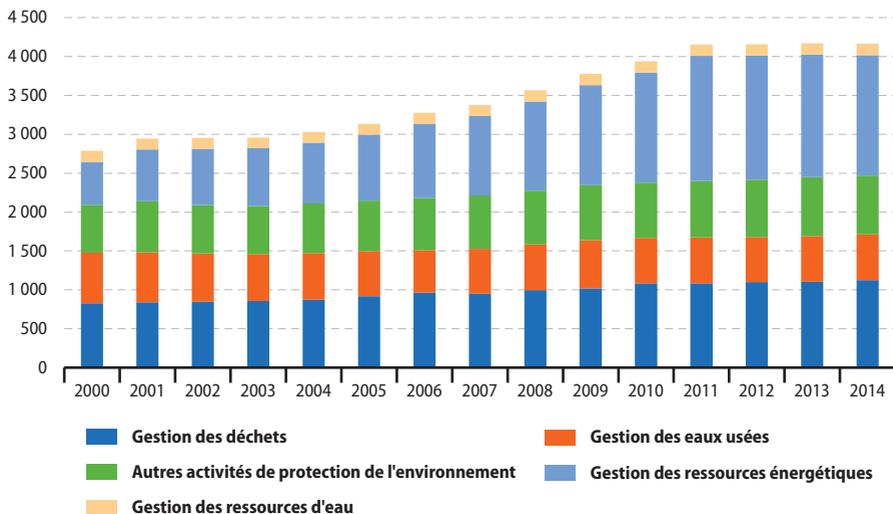


Le nombre croissant de personnes occupées dans l'économie de l'environnement depuis 2000 s'explique principalement par l'essor de la gestion des ressources énergétiques, en particulier de celles concernant la production d'énergie à partir de [sources renouvelables](#) (comme les énergies éolienne et solaire) et la production d'équipements et d'installations en vue de réaliser des économies de chauffage et d'énergie (voir le graphique 11.12). L'emploi dans ce domaine environnemental est passé de 500 000 équivalents temps plein en 2000 à 1,5 million d'équivalents temps plein en 2014, soit une augmentation de près de

1 million d'équivalents temps plein (182 %). La deuxième contribution la plus importante à la croissance de l'emploi dans l'économie de l'environnement provenait du domaine de la gestion des déchets, dans lequel l'emploi est passé de 800 000 équivalents temps plein en 2000 à 1,1 million d'équivalents temps plein en 2014 (une hausse globale de 36 %). En revanche, l'emploi dans le domaine de la gestion des eaux résiduaires a diminué de 10 % (63 000 équivalents temps plein) entre 2000 et 2014, pour atteindre 586 000 équivalents temps plein en 2014.

### Graphique 11.12: Emploi dans l'économie de l'environnement, par domaine, UE-28, 2000-2014

(en milliers d'équivalent temps plein)



Remarque: estimations d'Eurostat.

Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_ac\_egs1)

## 11.7 Comptes des dépenses de protection de l'environnement

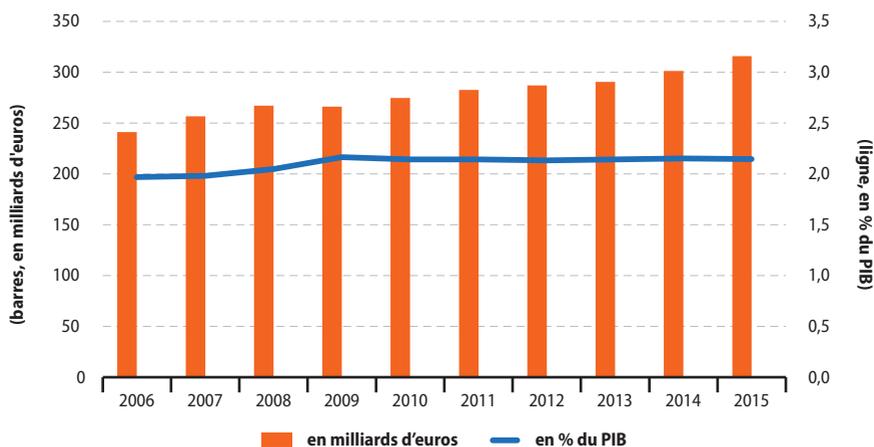
Les comptes des *dépenses de protection de l'environnement* (EPEA) décrivent la consommation, les *investissements*, les transferts et, certains, la production et l'emploi dans les activités de protection de l'environnement.

En 2015, les dépenses nationales de protection de l'environnement s'élevaient à 316 milliards d'euros dans l'UE-28. Entre 2006 et 2015, elles ont progressé de 31 % à prix courants, ce qui représente une croissance moyenne de 3 % par an — voir le graphique 11.13, colonne de gauche. Entre 2006 et 2008, les dépenses ont augmenté de 5 % par an avant de fléchir légèrement (0,3 %) entre 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière mondiale. Entre 2009 et 2015, les dépenses nationales de protection de

l'environnement ont renoué avec une croissance soutenue (3 % par an).

Dans l'UE-28, les dépenses nationales de protection de l'environnement représentaient 2,1 % du PIB en 2015. Ce rapport ne reflète pas d'évolutions marquées au cours de la période 2006-2015. Une augmentation a été observée entre 2006 et 2009, les dépenses de protection de l'environnement passant de 2,0 % à 2,2 % du PIB. À partir de 2009, très peu de changements sont intervenus et le ratio est resté presque inchangé : autrement dit, l'évolution des dépenses nationales de protection de l'environnement à prix courants correspondait à l'évolution observée du PIB.

**Graphique 11.13: Dépenses nationales de protection de l'environnement, UE-28, 2006-2015**



Remarque: estimations.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [env\\_ac\\_pestgg](#), [env\\_ac\\_pestsp](#), [env\\_ac\\_pestnsp](#) et [nama\\_10\\_gdp](#))



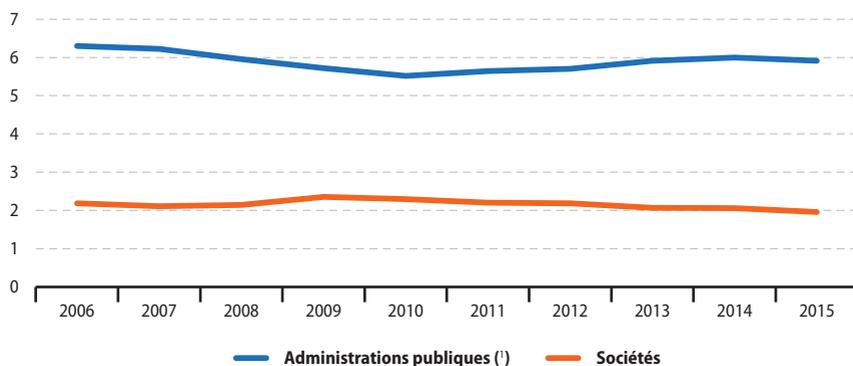
En 2015, les sociétés de l'UE-28 ont investi quelque 35 milliards d'euros dans la protection de l'environnement (environ 58 % du total des investissements en faveur de la protection de l'environnement), contre 25 milliards d'euros pour les administrations publiques.

L'importance relative des investissements dans la protection de l'environnement peut être analysée en comparant ces investissements à l'investissement total de chaque secteur.

En 2015, dans l'UE-28, cette proportion s'établissait à 2,0 % pour les sociétés, contre 5,9 % pour les administrations publiques (voir le graphique 11.14). Dans les deux secteurs, la part des investissements dans la protection de l'environnement par rapport au total des investissements était plus importante en 2006 qu'en 2015 : en 2006, cette part représentait 2,2 % en ce qui concerne les sociétés et 6,3 % pour les administrations publiques.

### Graphique 11.14: Investissements dans la protection de l'environnement, UE-28, 2006-2015

(en % de l'investissement total)



Remarque: estimations. Les investissements comprennent la formation brute de capital fixe et les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

(<sup>1</sup>) Y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les estimations relatives à l'investissement total des administrations publiques et des ISBLSM (servant de dénominateur de la part exprimée en %) ne comprennent pas l'investissement total des ISBLSM.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: [env\\_ac\\_pepsgg](#), [env\\_ac\\_pepspp](#), [env\\_ac\\_pepsnsp](#) et [nasa\\_10\\_nf\\_tr](#))

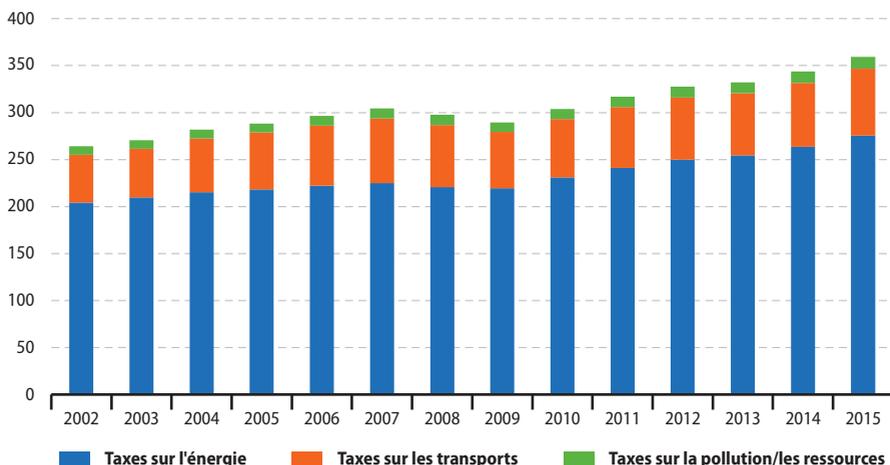
## 11.8 Ecotaxes

En 2015, les **recettes** publiques totales découlant des **écotaxes** dans l'UE-28 était de 359,3 milliards d'euros (voir le graphique 11.15), soit 2,4 % du PIB et 6,3 % des recettes publiques totales tirées des prélèvements obligatoires.

De 2002 à 2015, le produit total des écotaxes dans l'Union européenne a augmenté de 2,4 % par an (aux prix courants) en moyenne, tandis que le PIB aux **prix du marché** a progressé de 2,7 % par an en moyenne. En 2015, le produit des écotaxes était supérieur à celui de 2002 d'environ 95 milliards d'euros. Cependant, les effets de la crise économique et financière ont entraîné une grave contraction de l'activité économique dans l'Union aboutissant à une baisse des recettes en 2008 et 2009. En 2010, ce produit est reparti à la hausse.

Les taxes sur l'énergie (qui incluent les taxes sur les carburants utilisés pour les transports) représentaient, de loin, la part la plus élevée du produit total des écotaxes, avec 76,6 % du total de l'UE-28 en 2015 (voir le graphique 11.16). Ces taxes étaient particulièrement importantes en République tchèque, en Lituanie, au Luxembourg et en Roumanie, où elles représentaient plus de 90 % du produit total des écotaxes. En revanche, les taxes sur l'énergie étaient légèrement supérieures à 50 % du produit des écotaxes à Malte (51,3 %), et ne représentaient que 55 à 56 % du total au Danemark (55,5 %) et aux Pays-Bas (55,9 %).

**Graphique 11.15: Produit total des taxes environnementales, par catégorie de taxe, UE-28, 2002-2015**  
(en milliards d'euros)



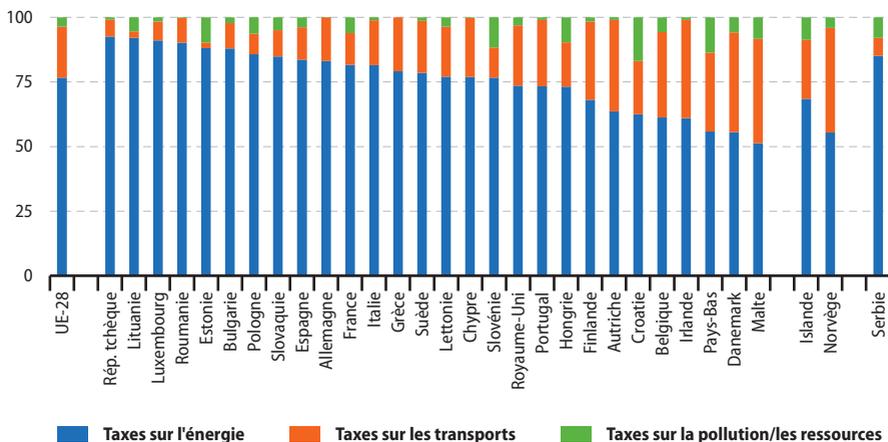
Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_ac\_tax)



Les taxes sur les transports constituaient la deuxième source en importance pour le produit total des écotaxes, avec 19,8 % du total de l'UE-28 en 2015. Leur poids relatif était nettement plus élevé en Autriche (35,5 % du total du produit des écotaxes), en Irlande (38 %) et au Danemark (38,7 %), et plus encore à Malte (40,3 %). Les parts les plus faibles des taxes sur les transports dans le produit total des écotaxes ont été observées en Estonie (2,2 %) et en Lituanie (2,5 %).

Les taxes sur la pollution et les ressources constituaient une part relativement faible (3,5 %) du produit total des écotaxes dans l'UE-28 en 2015. Cependant, une part beaucoup plus élevée pour les taxes sur la pollution et les ressources a été observée en Croatie (16,9 %) et aux Pays-Bas (13,7 %). En revanche, en Grèce, aucune taxe de cette catégorie n'a été prélevée et, en Allemagne, à Chypre et en Roumanie, des montants marginaux de taxes sur la pollution et les ressources ont été enregistrés.

**Graphique 11.16: Taxes environnementales, par catégorie de taxe, 2015**  
(en % du total des taxes environnementales)



Remarque: classement en fonction de la part des taxes énergétiques.

Source: Eurostat (code des données en ligne: env\_ac\_tax)



# 12

## Énergie



## Introduction

Un secteur de l'énergie compétitif, fiable et durable est essentiel pour toute économie avancée. Le secteur de l'énergie a occupé le devant de la scène ces dernières années en raison d'une série de problèmes qui ont propulsé l'énergie au premier rang des préoccupations politiques des États membres et de l'Union européenne (UE).

Le secteur de l'énergie comprend les questions suivantes :

- la volatilité des prix du pétrole et du gaz;
- les interruptions de l'approvisionnement énergétique en provenance de pays tiers;
- les pannes générales aggravées par l'inefficacité des connexions entre les réseaux électriques nationaux;
- les difficultés rencontrées par les fournisseurs pour s'établir sur les marchés du gaz et de l'électricité;
- les inquiétudes suscitées par la production d'énergie nucléaire;
- l'attention accrue portée aux effets anthropiques (dus à l'activité humaine) sur le [changement climatique](#), et notamment les émissions de gaz à effet de serre produites par la combustion de [combustibles fossiles](#).

Le recours aux [sources d'énergie renouvelables](#) est considéré comme un pilier de la politique énergétique de l'Union et devrait permettre de réduire la dépendance à l'égard des combustibles en provenance de pays tiers, de diminuer les émissions provenant des sources d'énergie carbonées et de dissocier les coûts énergétiques des prix du pétrole.

La politique énergétique de l'Union européenne vise en outre à limiter la consommation en encourageant l'efficacité énergétique à la fois au sein du secteur de l'énergie et auprès des

utilisateurs finaux. En effet, l'Union a défini une politique énergétique ambitieuse qui couvre un large éventail de sources d'énergie, des combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) à l'énergie nucléaire en passant par les sources renouvelables (biomasse et énergies solaire, éolienne, géothermique, hydraulique et marémotrice). Cette politique vise à donner jour à une nouvelle révolution industrielle qui aboutirait à une économie à faible consommation d'énergie, tout en assurant un approvisionnement énergétique plus sûr, plus compétitif et plus durable. L'objectif est de faire de l'Union un leader mondial dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies à faible teneur en carbone.

L'Union de l'énergie constitue l'une des [10 priorités](#) de la Commission européenne, destinée à garantir que l'Europe dispose d'une énergie sûre, abordable et respectueuse du climat. Une Union européenne de l'énergie permettra de disposer d'une énergie sûre, durable, compétitive et abordable. En février 2015, la Commission européenne a exposé sa vision dans une communication intitulée [\[Cadre stratégique pour une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique \[COM\(2015\) 80 final\]](#). Cette communication propose une stratégie qui se décline en cinq dimensions :

- la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance,
- la pleine intégration du marché européen de l'énergie,
- l'efficacité énergétique comme moyen de modérer la demande,
- la décarbonisation de l'économie; et
- la recherche, l'innovation et la compétitivité.



## 12.1 Production et importations d'énergie

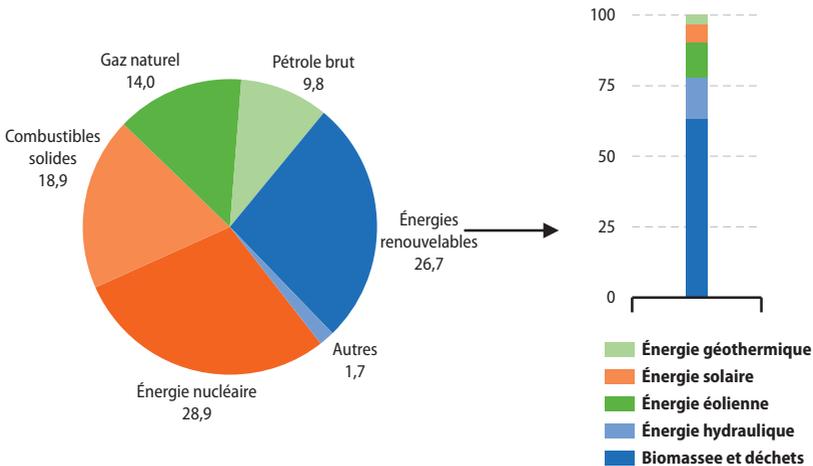
En 2015, la production totale d'énergie primaire dans l'UE-28 a atteint 767 millions de tonnes-équivalent pétrole (tep). Ce chiffre était inférieur de 0,8 % à celui d'une année auparavant et s'inscrit dans le prolongement de la tendance générale à la baisse observée ces dernières années, sauf principalement en 2010, la production énergétique ayant augmenté après un recul relativement important en 2009 coïncidant avec la crise économique et financière. Comparée sur une plus longue période, la production d'énergie primaire dans l'UE-28 était 15,2 % plus faible en 2015 que dix ans auparavant. Ainsi, l'évolution générale à la baisse de la production d'énergie primaire dans l'UE-28 peut, tout du moins en partie, être imputée au fait que l'approvisionnement en matières premières commence à s'épuiser et/

ou que les producteurs ont jugé non rentable l'exploitation de ressources limitées.

En 2015, la production d'énergie primaire dans l'UE-28 se répartissait entre différentes sources d'énergie, dont la principale, proportionnellement parlant, était l'énergie nucléaire (28,9 % du total).

En 2015, les sources d'énergie renouvelables représentaient plus d'un quart (26,7 %) de la production totale d'énergie primaire dans l'UE-28 tandis que la part des combustibles solides (18,9 %, essentiellement le charbon) se situait juste en dessous d'un cinquième et que la part du gaz naturel était relativement plus modeste (14,0 %). Le pétrole brut (9,8 %) constituait la seule autre source de production importante d'énergie primaire (voir le graphique 12.1).

**Graphique 12.1: Production d'énergie primaire, UE-28, 2015**  
(en % du total, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: [nrg\\_100a](#) et [nrg\\_107a](#))

La dépendance de l'UE-28 aux importations d'énergie est passée d'un peu plus de 40 % de la consommation brute d'énergie en 1990 à 54 % en 2015 (voir le graphique 12.2). Depuis 2004, les importations nettes d'énergie de l'UE-28 sont supérieures à sa production primaire ; autrement dit, plus de la moitié de la consommation intérieure brute d'énergie de l'UE-28 était couverte par les importations nettes et le taux de dépendance dépassait 50 %.

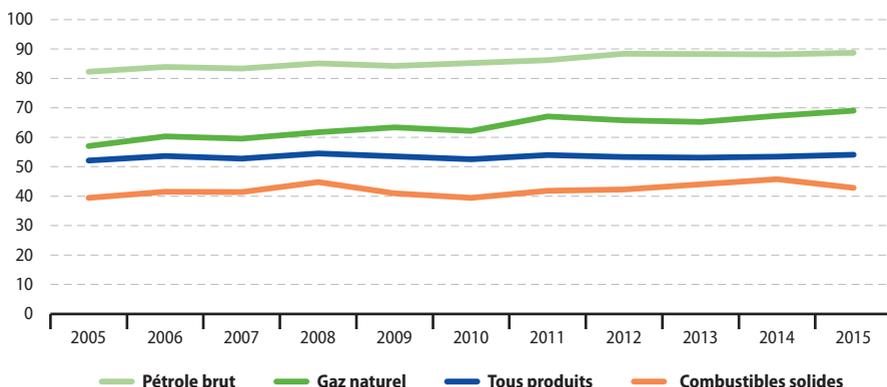
Les chiffres pour 2015 témoignent d'une légère baisse du taux de dépendance, lequel avait atteint un pic relatif de 54,5 % en 2008. Cela étant dit, le **taux de dépendance énergétique** de l'UE-28 a augmenté de 0,9 **point de pourcentage (pp)** entre 2013 et 2015. Une analyse plus détaillée montre que les taux les plus élevés enregistrés en 2015 concernaient le pétrole brut (88,8 %) et le gaz naturel (69,1 %), alors que le taux disponible le plus récent pour les combustibles solides s'élevait à 42,8 %.

Au cours des dix dernières années (entre 2005 et 2015), la dépendance de l'UE à l'égard de pays tiers pour le gaz naturel a augmenté (de 12 pp) à un rythme plus soutenu que pour le pétrole brut (jusqu'à 6,4 pp) et les combustibles solides (jusqu'à 3,4 pp).

Comme le Danemark n'était plus un exportateur net, son taux de dépendance énergétique est devenu positif en 2013 et l'est resté en 2014 et 2015, à l'instar de tous les autres États membres de l'UE (voir le graphique 12.3). En 2015, les taux de dépendance énergétique les plus bas ont été enregistrés pour le Danemark, l'Estonie, la Pologne et la Roumanie (les seuls États membres à faire état de taux de dépendance inférieurs à 30,0 %). Malte, le Luxembourg et Chypre étaient (presque) entièrement dépendants des importations d'énergie primaire, avec des taux de dépendance supérieurs à 90,0 %.

### Graphique 12.2: Taux de dépendance énergétique, UE-28, 2005-2015

(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: [nrg\\_100a](#), [nrg\\_102a](#) et [nrg\\_103a](#))

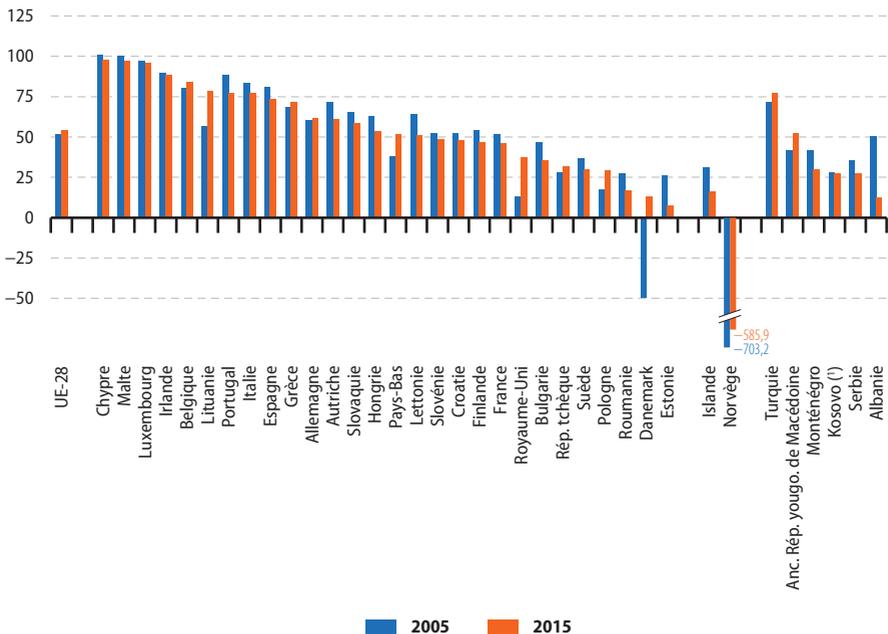


Une analyse de l'évolution entre 2005 et 2015 révèle que le Danemark, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni ont progressivement augmenté leur dépendance à l'égard des importations d'énergie afin de faire face à la consommation intérieure brute ; ces tendances peuvent être associées en grande partie à un ralentissement de la production d'énergie primaire (lié à l'approvisionnement de matières premières qui s'épuisent). Un renforcement de la dépendance a été également observé, bien que dans une moindre mesure, en Belgique, en République tchèque, en Allemagne

et en Grèce. Tous les autres États membres de l'UE ont enregistré une baisse de leur taux de dépendance énergétique entre 2005 et 2015, l'évolution la plus rapide ayant été observée en Estonie, où ce taux a chuté de 26,1 % à 7,4 % ; les taux ont également baissé de plus de 10,0 pp en Bulgarie, en Lettonie, en Autriche, au Portugal et en Roumanie, sous l'effet d'une combinaison de gains d'efficacité énergétique et/ou d'un changement du bouquet énergétique visant à promouvoir la production primaire d'énergie à partir de sources renouvelables.

### Graphique 12.3: Taux de dépendance énergétique — tous produits, 2005 et 2015

(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)



(<sup>1</sup>) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Eurostat (code des données en ligne: tsdc310)

## 12.2 Consommation d'énergie

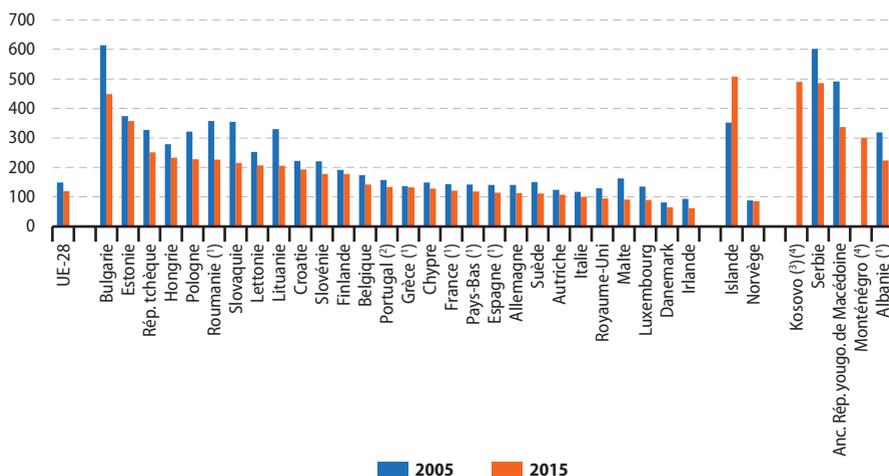
Parallèlement aux politiques axées sur l'offre, l'UE a lancé une série d'initiatives qui visent à augmenter l'efficacité de la consommation énergétique, à réduire la demande d'énergie et à dissocier cette dernière de la croissance économique. Plusieurs instruments et mesures d'exécution existent dans ce domaine, notamment la promotion de la **cogénération**, la performance énergétique des bâtiments (qu'ils soient publics ou privés) et l'étiquetage énergétique des appareils ménagers.

En 2015, la **consommation intérieure brute** d'énergie au sein de l'UE-28 était de 1 627 millions de tep. Ainsi, les dernières informations disponibles révèlent que le niveau de la consommation énergétique au sein de l'UE rejoignait presque, en 2015, le niveau de 1990 ; au cours de cette même période, le nombre

d'habitants résidant dans l'UE-28 a augmenté de 33,3 millions. En 2015, le niveau de la consommation énergétique dans l'UE-28 était 11,6 % inférieur au niveau record atteint en 2006 (1 840 tep), soit une baisse moyenne annuelle de 1,4 %.

L'**intensité énergétique** est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. En 2015, les économies les plus sobres dans l'UE étaient le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et le Royaume-Uni, soit les pays qui ont consommé le moins d'énergie par rapport à leur taille économique globale [sur la base du **produit intérieur brut (PIB)**]. Les États membres de l'UE consommant le plus d'énergie étaient la Bulgarie et l'Estonie (voir le graphique 12.4). Il convient de noter que la structure économique d'un pays joue un rôle important pour déterminer

**Graphique 12.4: Intensité énergétique de l'économie, 2005 et 2015**  
(en kg-équivalent pétrole par 1 000 euros du PIB)



(1) 2015: provisoire.

(2) 2015: estimation.

(3) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

(4) 2005: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [tsdec360](#))



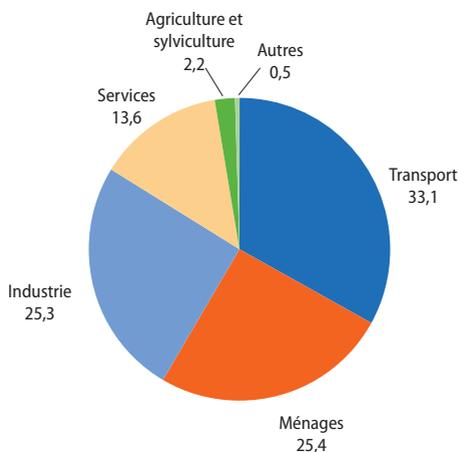
l'intensité énergétique. En effet, une économie fondée sur les services affichera, a priori, des taux d'intensité énergétique relativement faibles, tandis que les économies comptant des industries lourdes (telles que la production de fer et d'acier) concentreront probablement le gros de leur activité économique dans les secteurs industriels, ce qui se traduira par une intensité énergétique plus élevée.

Entre 2005 et 2015, des économies d'énergie ont été réalisées dans chacun des États membres de l'UE, compte tenu de la baisse de l'intensité énergétique observée dans toutes les économies. Les diminutions de l'intensité énergétique les plus importantes ont été enregistrées à Malte (−44,3 %), en Slovaquie (−39,4 %), en Roumanie (−36,5 %),

au Luxembourg (−33,9 %) et en Irlande (−33,7 %), pays dans lesquels la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de production économique (mesurée par le produit intérieur brut) a été réduite d'au moins un tiers entre 2005 et 2015. À l'inverse, les baisses les plus modérées en termes de pourcentage ont été enregistrées pour la Finlande (−7,8 %), en Estonie (−4,3 %) et en Grèce (−3,1 %) ; il s'agit des seuls États membres dans lesquels la diminution de l'intensité énergétique était inférieure à 10 %.

Une analyse de la destination finale de l'énergie dans l'UE-28 en 2015 met en lumière trois grandes catégories d'utilisateurs : les transports (33,1 %), les ménages (25,4 %) et l'industrie (25,3 %) — voir le graphique 12.5.

**Graphique 12.5: Consommation finale d'énergie, UE-28, 2015**  
(en % du total, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)



Remarque: la somme des chiffres n'est pas égale à 100,0 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [nrg\\_100a](#))

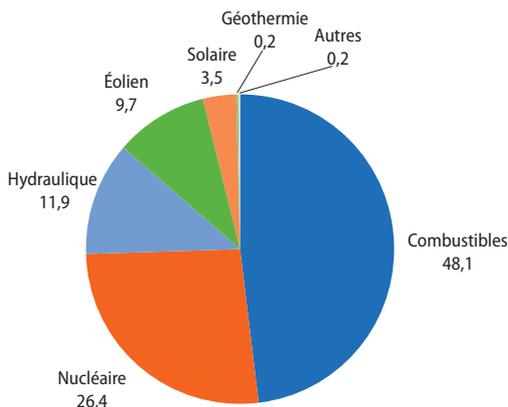
## 12.3 Production d'électricité et vue d'ensemble du marché

En 2015, la production nette d'électricité dans l'UE-28 s'est élevée au total à 3,07 millions de gigawattheures (GWh) — soit un niveau supérieur (1,3 %) à celui de l'année précédente, mettant ainsi fin à une période de quatre années consécutives de baisse de la production.

Près de la moitié (48,1 %) de la production nette d'électricité de l'UE-28 provenait des combustibles (comme le gaz naturel, le charbon et le pétrole), tandis que plus d'un quart (26,4 %) provenait de centrales nucléaires. Parmi les sources d'énergie renouvelables figurant dans le graphique 12.6, la plus grande part de la production nette d'électricité en 2015 provenait des centrales hydrauliques (11,9 %), suivies par les éoliennes (9,7 %) et l'énergie solaire (3,5 %).

Si l'importance relative des sources d'énergie renouvelables dans la production nette d'électricité de l'UE-28 s'est accrue entre 2005 et 2015, passant de 13,3 % à 25,3 %, celle des combustibles a connu une diminution relativement forte, de 56,4 % à 48,1 %, la part d'électricité produite par les centrales nucléaires enregistrant également un recul plus important, de 30 % à 26,4 %. Parmi les sources d'énergie renouvelables, la part de la production nette d'électricité provenant des énergies solaire et éolienne a fortement augmenté : de moins de 0,1 % en 2005 à 3,5 % en 2015 pour l'énergie solaire, et de 2,2 % en 2005 à 9,7 % en 2015 pour les éoliennes.

**Graphique 12.6: Production nette d'électricité, UE-28, 2015**  
(en % du total, sur la base des données en GWh)



Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_105a)

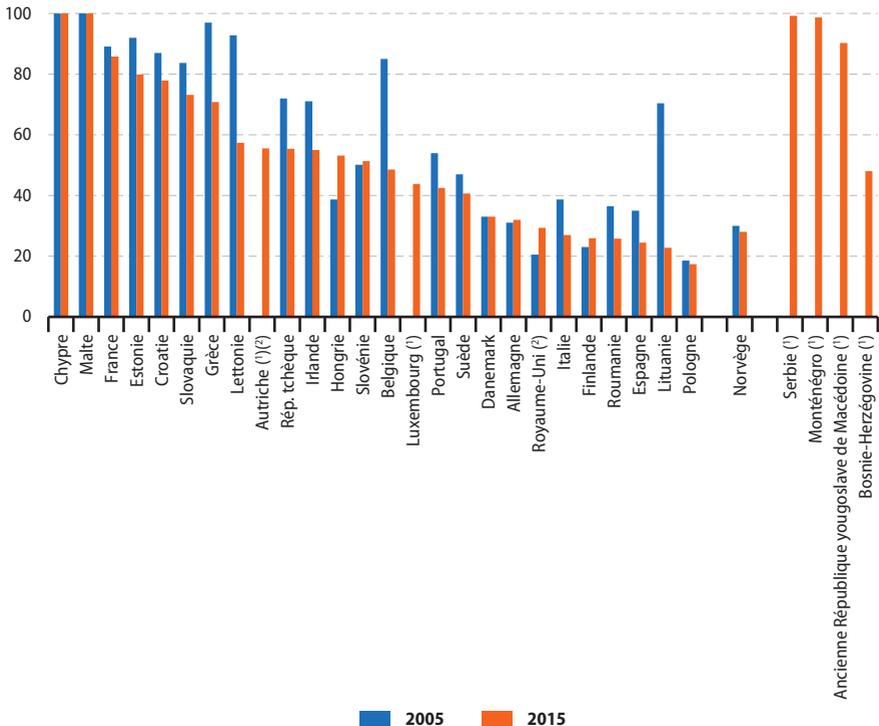


Le degré de libéralisation des marchés de l'électricité peut être mesuré, entre autres, sur la base de la part de marché du plus grand producteur de chaque pays (voir le graphique 12.7). Les petits pays insulaires que sont Chypre et Malte se caractérisaient tous deux par un monopole total tant en 2005 qu'en 2015, 100 % de leur électricité étant produite par le plus grand (et unique) producteur. Dans cinq autres États membres de l'UE — l'Estonie, la Grèce, la France, la Croatie et la Slovaquie — cette part était d'au moins 70 %. Dans la moitié des 26 États membres pour lesquels

des données sont disponibles (aucune donnée pour la Bulgarie ou les Pays-Bas), le plus grand producteur d'électricité a fourni moins de 50 % du total du marché, la part la plus faible (17,4 %) étant observée en Pologne.

Une analyse de l'évolution entre 2005 et 2015 révèle que, parmi les 24 États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles (aucune donnée pour la Bulgarie ou les Pays-Bas ; données incomplètes pour le Luxembourg et l'Autriche), la majorité (16) a vu diminuer la part de marché du principal producteur d'électricité.

**Graphique 12.7: Part de marché du plus grand producteur d'électricité, 2005 et 2015**  
(en % de la production totale)



Remarque: Bulgarie et Pays-Bas, données non disponibles.

(1) 2005: non disponible.

(2) 2013 au lieu de 2015.

Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_ind\_331a)

## 12.4 Énergies renouvelables

Les sources d'énergie renouvelables comprennent : l'énergie éolienne ; l'énergie solaire (thermique — y compris concentrée — et photovoltaïque) ; l'énergie hydraulique, l'énergie hydrocinétique, houlomotrice et marémotrice ; l'énergie géothermique ; les biocarburants ; et les déchets renouvelables.

En 2015, la production primaire d'énergie renouvelable dans l'UE-28 s'élevait à 205 millions de tep, soit 26,7 % de la production d'énergie primaire totale, toutes sources confondues. La production d'énergie renouvelable dans l'UE-28 a progressé au total de 71 % entre 2005 et 2015, ce qui équivaut à une augmentation moyenne de 5,5 % par an.

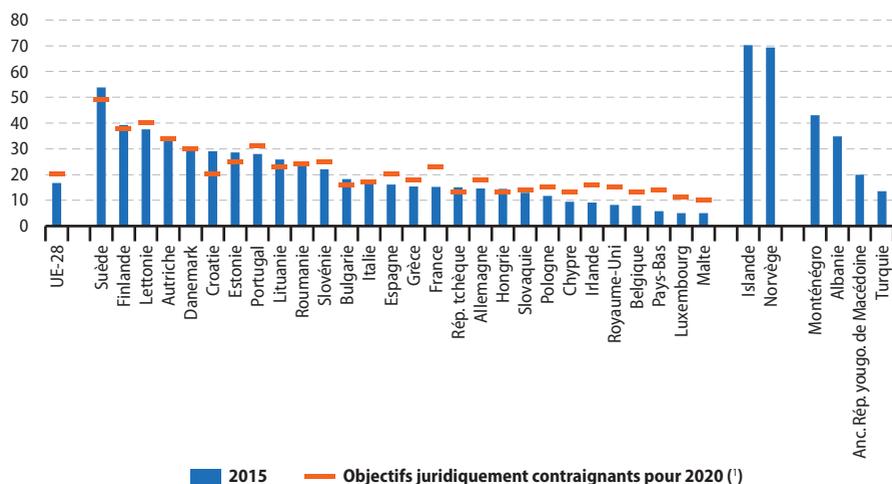
L'Union européenne vise à porter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables à 20 % de sa consommation finale

brute d'énergie à l'horizon 2020. Cet objectif est réparti entre les États membres de l'UE, qui doivent adopter des plans d'action nationaux. Ces plans d'action nationaux exposent les mesures à prendre dans chaque pays pour développer les énergies renouvelables. Le graphique 12.8 présente les dernières données disponibles concernant la proportion d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie et les objectifs qui ont été fixés pour chaque État membre à l'horizon 2020. En 2015, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de 16,7 % dans l'UE-28.

La Suède était l'État membre dont la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était la plus élevée en 2015 (53,9 %). Au Danemark, en

**Graphique 12.8: Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, 2015 et 2020**

(en %)



(1) Pays tiers: non applicable.

Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_ind\_335a)



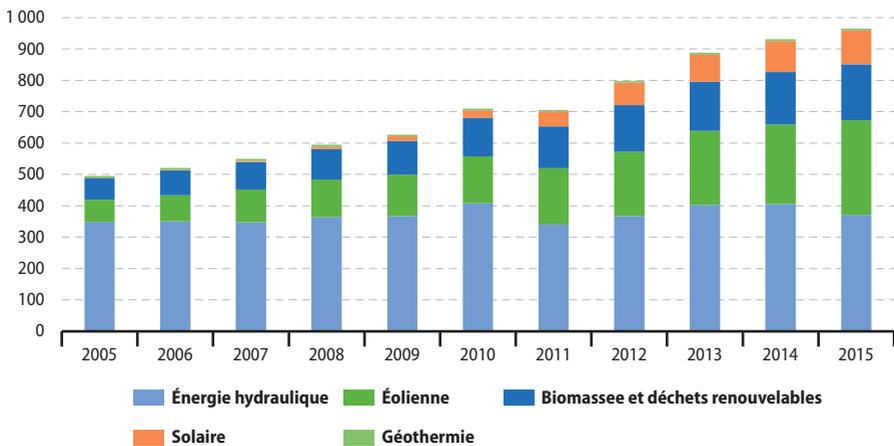
Lettonie, en Autriche et en Finlande, cette part était supérieure à 30 %. D'après les dernières données disponibles pour 2015, pour respecter leurs objectifs, la France, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni doivent accroître la part des énergies renouvelables dans leur consommation finale brute d'énergie d'au moins 6 pp. En revanche, neuf États membres avaient déjà dépassé leurs objectifs pour 2020 ; la mesure dans laquelle les objectifs ont été dépassés était particulièrement élevée en Croatie, en Estonie et en Suède.

L'augmentation de la quantité d'électricité produite à partir de sources d'énergie

renouvelables entre 2005 et 2015 (voir le graphique 12.9) s'explique en grande partie par le développement de trois sources d'énergie renouvelables dans l'ensemble de l'UE : principalement l'énergie éolienne, mais également l'énergie solaire et les biocarburants solides (y compris les déchets renouvelables). Bien qu'en 2015, l'énergie hydraulique soit restée la première source renouvelable d'électricité de l'UE-28 (38,4 % du total), la quantité d'électricité ainsi produite était relativement comparable au niveau enregistré dix ans auparavant puisqu'elle n'avait augmenté au total que de 6,5 %.

### Graphique 12.9: Part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, UE-28, 2005-2015

(en TWh)



Source: Eurostat (codes des données en ligne: [nrg\\_105a](#) et [nrg\\_ind\\_335a](#))

## 12.5 Prix de l'électricité

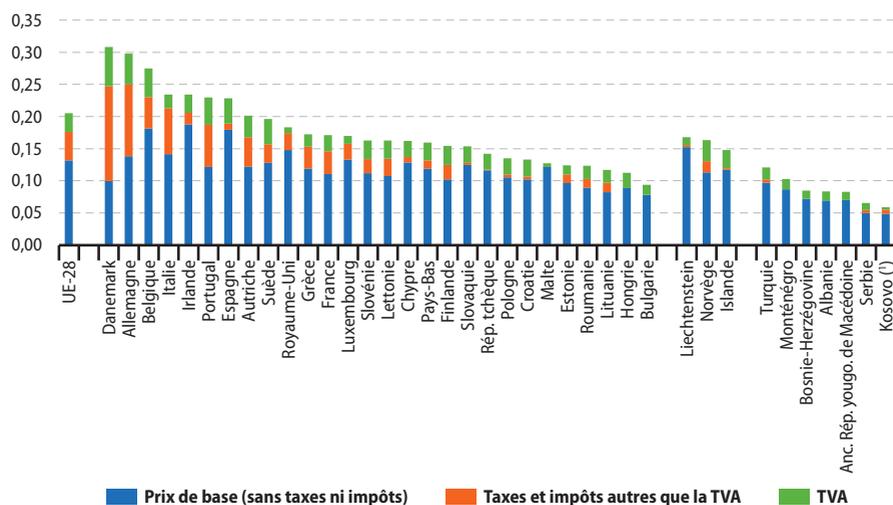
Le prix de l'énergie dans l'UE dépend de toute une série de conditions influant sur l'offre et la demande, telles que la situation géopolitique, le bouquet énergétique national, la diversification des importations, les coûts de réseau, les coûts liés aux mesures de protection de l'environnement, les mauvaises conditions climatiques ou le niveau des accises et des taxes. Il convient de noter que les prix présentés dans cet article incluent les taxes, les impôts et la TVA pour les ménages.

En ce qui concerne les ménages (définis aux fins du présent article comme des consommateurs de taille moyenne dont la consommation annuelle se situe entre 2 500 kWh et 5 000 kWh), c'est au Danemark (0,308 euro par kWh), en Allemagne (0,298 euro par kWh) et en Belgique

(0,275 euro par kWh) que les prix de l'électricité au cours du second semestre 2016 étaient les plus élevés parmi les États membres de l'UE (voir le graphique 12.10). Les prix de l'électricité les plus bas ont été observés en Bulgarie (0,094 euro par kWh), en Hongrie (0,113 euro par kWh) et en Lituanie (0,117 euro par kWh). En Allemagne et au Danemark, le prix de l'électricité pour les ménages était 3 fois plus élevé qu'en Bulgarie.

La part relative des taxes au cours du second semestre 2016 a été la plus limitée à Malte (4,8 %), en raison de l'application d'un faible taux de TVA au prix de base et de l'absence d'autres taxes pour les ménages. Les taxes les plus élevées étaient appliquées au Danemark où 67,8 du prix final étaient constitués de taxes et impôts.

**Graphique 12.10: Prix de l'électricité pour les ménages, second semestre 2016**  
(en euros par kWh)



Remarque: consommation annuelle: 2 500 kWh < consommation < 5 000 kWh.

(\*) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

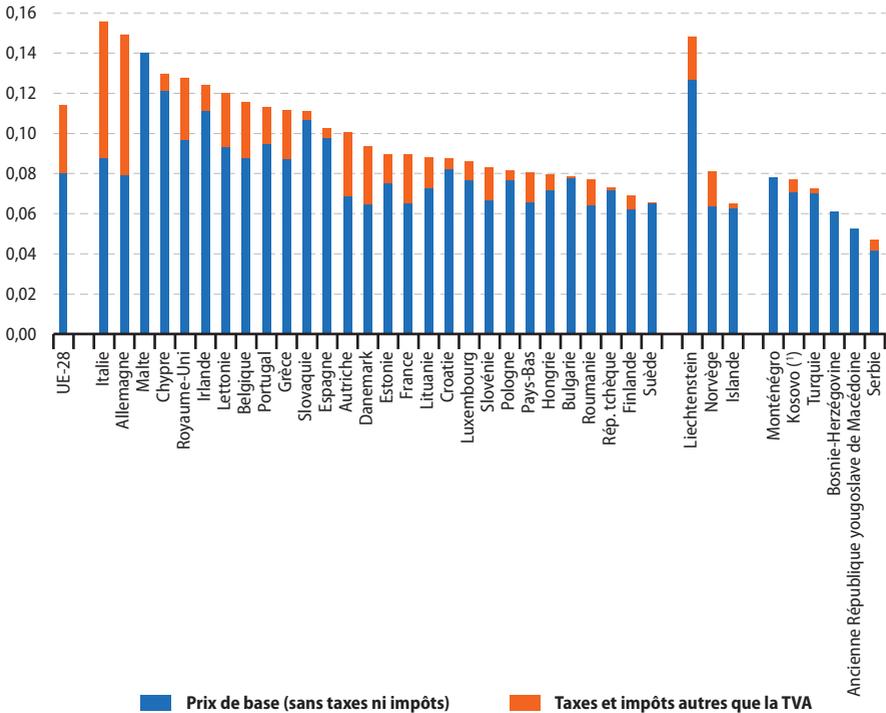
Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_pc\_204)



En ce qui concerne les consommateurs industriels (définis aux fins du présent sous-chapitre comme des consommateurs de taille moyenne dont la consommation annuelle se situe entre 500 MWh et 2 000 MWh), c'est en Allemagne et en Italie que les prix de l'électricité ont été les plus élevés parmi les États membres

de l'UE au cours du second semestre 2016 (voir le graphique 12.11). Le prix moyen de l'UE-28 — une moyenne pondérée utilisant les données nationales les plus récentes (2015) concernant le volume de consommation des consommateurs industriels — était de 0,114 euro par kWh.

**Graphique 12.11: Prix de l'électricité pour l'industrie, second semestre 2016**  
(en euros par kWh)



Remarque: consommation annuelle: 500 MWh < consommation < 2 000 MWh. Hors TVA.

(\*) Conformément à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_pc\_205)

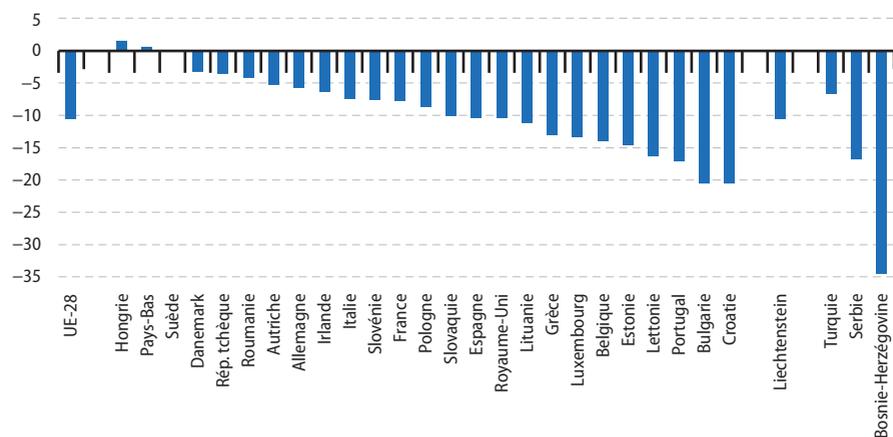
## 12.6 Prix du gaz naturel

En ce qui concerne les ménages [définis aux fins du présent article comme des consommateurs moyens dont la consommation annuelle se situe entre 20 gigajoules (GJ) et 200 GJ], c'est en Suède, en Espagne, en Italie, au Portugal et aux Pays-Bas que les prix du gaz naturel, au cours du second semestre 2016, étaient les plus élevés parmi les États membres de l'UE. Les prix les plus bas ont été enregistrés en Bulgarie, en Roumanie et en Estonie. Le prix du gaz naturel pour les ménages observé en Suède (0,114 euro par kWh) correspondait à plus du triple du prix facturé en Bulgarie (0,031 euro par kWh).

Le prix moyen dans l'UE-28 — une moyenne pondérée utilisant les données les plus récentes (2015) concernant le volume de consommation des ménages — était de 0,064 euro par kWh.

Le graphique 12.12 montre la modification des prix du gaz naturel pour les ménages, comprenant toutes les taxes, les impôts et la TVA dans la monnaie nationale, entre le second semestre 2015 et le second semestre 2016 ; ces prix ont reculé pendant la période considérée dans 22 de 25 États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles — Chypre, Malte et la Finlande n'ayant pas communiqué ces prix. En Bulgarie et en Croatie, le prix du gaz a connu une forte diminution de 20,4 %, tandis que des chutes relativement marquées ont été également enregistrées au Portugal (-17 %) et en Lettonie (16,3 %). Seuls trois États membres ont affiché une légère augmentation des prix du gaz naturel pour les ménages entre le second semestre 2015 et le second semestre 2016 : la Suède (0,2 %), les Pays-Bas (0,6 %) et la Hongrie (1,5 %).

**Graphique 12.12: Evolution des prix du gaz naturel pour les ménages par rapport à 12 mois auparavant, second semestre 2016 (en %)**



Remarque: consommation annuelle: 20 GJ < consommation < 200 GJ. Les modifications sont calculées sur la base des données exprimées dans les monnaies nationales. Chypre et Malte: pas pertinentes. Finlande: non disponible.

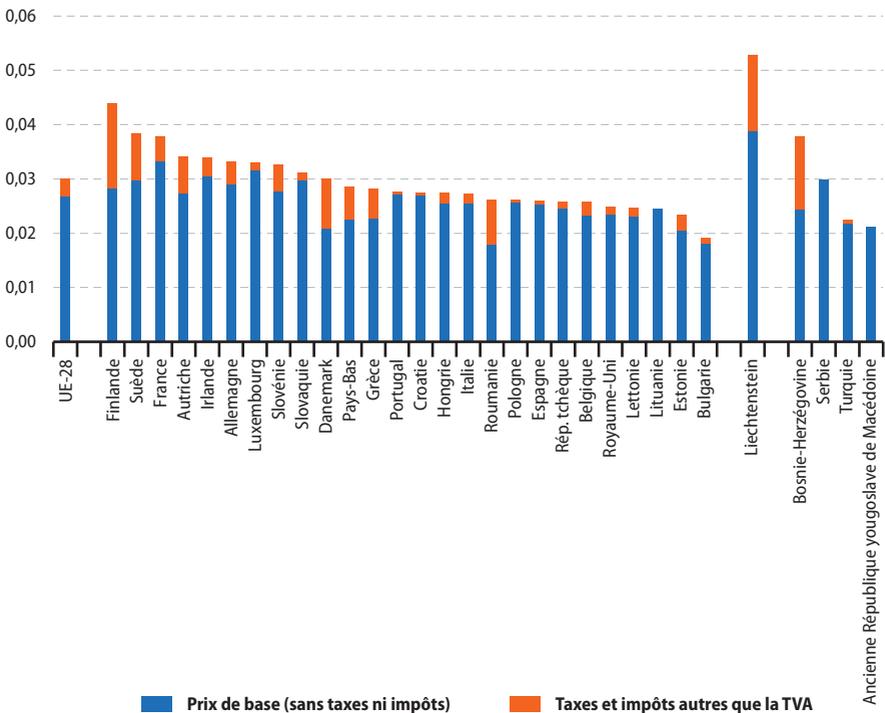
Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_pc\_202)



En ce qui concerne les consommateurs industriels (définis aux fins du présent article comme des consommateurs de taille moyenne dont la consommation annuelle se situe entre 10 000 GJ et 100 000 GJ), c'est en Finlande (0,044 euro par kWh), en France et en Suède (0,038 euro par kWh pour les deux pays) que les prix du gaz naturel, au cours du second

semestre 2016, étaient les plus élevés parmi les États membres de l'UE ; ces prix étaient les plus bas en Bulgarie (0,019 euro par kWh) — voir le graphique 12.13. Le prix moyen de l'UE-28 — une moyenne pondérée utilisant les données nationales les plus récentes (2015) concernant le volume de consommation des consommateurs industriels — était de 0,030 euro par kWh.

**Graphique 12.13: Prix du gaz pour l'industrie, second semestre 2016**  
(en euros par kWh)



Remarque: consommation annuelle: 10 000 GJ < consommation < 100 000 GJ. Hors TVA. Chypre et Malte: pas pertinentes.

Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg\_pc\_203)



# 13

## Transports



## Introduction

En mars 2011, la [Commission européenne](#) a adopté un livre blanc intitulé *Feuille de route pour un espace européen unique des transports* — Vers un système de transport compétitif et économe en ressources [COM(2011) 144 final]. Cette stratégie comprend quarante initiatives spécifiques visant à établir un système de transport compétitif destiné à accroître la mobilité, à lever des obstacles majeurs et à stimuler la croissance et l'emploi.

En décembre 2013, les États membres de l'[Union européenne \(UE\)](#) et le [Parlement européen](#) sont parvenus à un accord sur un nouveau cadre pour les infrastructures de transport, en définissant des orientations pour le développement du

[réseau transeuropéen de transport \(RTE-T\)](#) et le [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#).

Les orientations RTE-T prévoient le développement d'un réseau de transport de base multimodal et intelligent d'ici 2030. De plus, un réseau complet assurant l'accessibilité de toutes les régions doit être développé d'ici 2050.

Les statistiques d'[Eurostat](#) dans ce domaine décrivent les principales caractéristiques des transports, non seulement pour ce qui est du volume de fret et du nombre de passagers transportés chaque année ou du nombre de véhicules et d'infrastructures utilisés, mais également pour ce qui est de la contribution des services de transport à l'économie tout entière.

### 13.1 Transport de passagers

Les [voitures particulières](#) ont représenté 83,4 % du transport intérieur de passagers dans l'[UE-28](#) en 2014 (voir le graphique 13.1), les autocars, les autobus et les trolleybus (9,1 %) et les [trains](#) (7,6 %) représentant chacun moins d'un dixième du trafic, mesuré par le nombre de [passagers-kilomètres \(pkm\)](#) intérieurs parcourus par [mode](#).

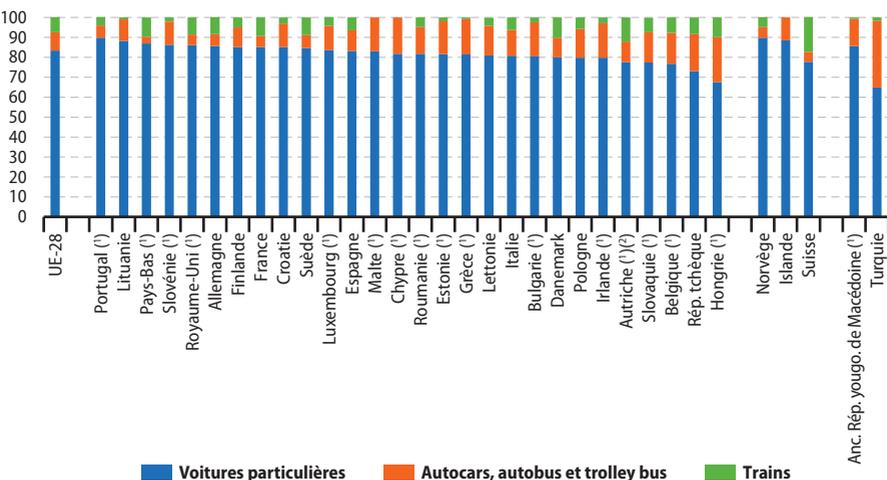
L'aéroport de Londres Heathrow a été le plus fréquenté de l'[UE-28](#) en nombre de passagers en 2015 (75 millions), comme c'est le cas depuis le début des séries chronologiques en 1993. Il était suivi, à une certaine distance, des aéroports de Paris Charles-de-Gaulle (66 millions), de Francfort (61 millions) et d'Amsterdam Schiphol (58 millions) — voir le graphique 13.2. Ces quatre aéroports sont les plus grands de l'Union européenne depuis 2011, lorsqu'Amsterdam

Schiphol est passé de la cinquième à la quatrième place.

L'écrasante majorité des passagers qui sont passés par les quatre plus grands aéroports de l'Union voyageait sur des vols internationaux. La part la plus faible a été enregistrée pour l'aéroport de Francfort (88,7 %), passant à 100 % pour Amsterdam Schiphol. À l'inverse, les vols nationaux (intérieurs) ont représenté 28,0 % des 46 millions de passagers passés par le cinquième plus grand aéroport de l'Union en 2015, à savoir Adolfo Suárez Madrid Barajas. Des proportions relativement élevées de passagers sur des vols nationaux ont aussi été enregistrées au départ et à destination des aéroports de Paris Orly (47,2 %), de Rome Fiumicino (29,7 %) et de Barcelone (27,0 %).



**Graphique 13.1: Répartition modale du transport intérieur de passagers, 2014**  
(en % du total des transports intérieurs, en passagers-kilomètres)



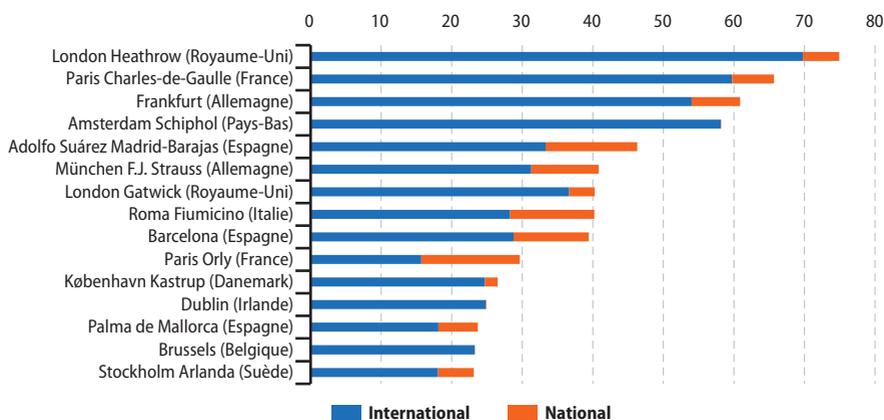
Remarque: à l'exclusion des deux-roues motorisés. Chypre, Malte et Islande: trains sans objet.

(1) Inclut des estimations ou des données provisoires.

(2) Le chemin de fer au Liechtenstein est détenu et exploité par la société autrichienne ÖBB et inclut dans ses statistiques.

Source: Eurostat (code des données en ligne: tran\_hv\_psmo)

**Graphique 13.2: Les 15 premiers aéroports en nombre de passagers transportés (embarqués et débarqués), UE-28, 2015**  
(en millions de passagers)



Source: Eurostat (code des données en ligne: avia\_paoa)

## 13.2 Transport de marchandises

Le transport intérieur de marchandises dans l'UE-28 a été estimé à un peu plus de 2 200 milliards de **tonnes-kilomètres (tkm)** en 2014. Environ trois quarts de ces marchandises ont été transportés par route.

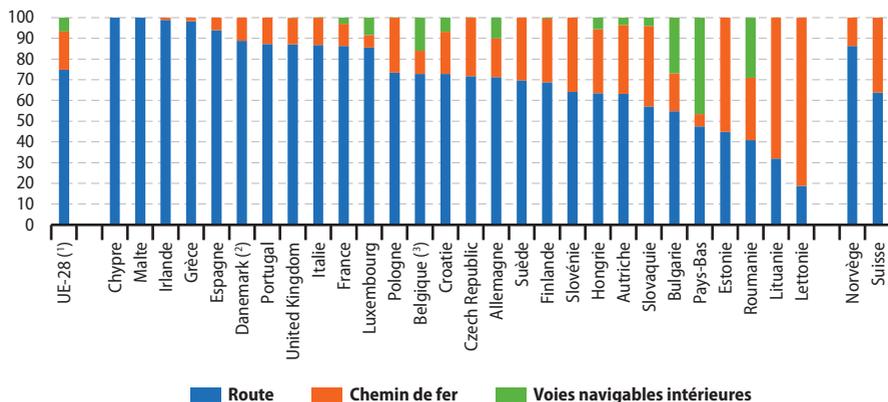
La part du fret intérieur de l'UE-28 transporté par **route** (74,9 %) a été plus de quatre fois supérieure à la part du fret transporté par chemin de fer (18,4 %), tandis que le reste du fret transporté dans l'UE-28 en 2014 (6,7 %) l'était par voies **navigables intérieures** (voir le graphique 13.3). Par comparaison avec la répartition modale en 2009, la part du fret intérieur transporté par route en 2014 était inférieure de 2,2 **points de pourcentage (pp)**, tandis que la part du fret intérieur transporté par voies navigables intérieures a augmenté de 0,7 pp et que la part du fret intérieur transporté par rail a connu une hausse de 1,5 pp. Il est à noter que cette

analyse ne concerne que le transport intérieur de marchandises et que des quantités considérables de marchandises peuvent être transportées par des services de fret maritime et, pour certains groupes de produits, par voie aérienne ou par pipelines.

Environ 14,6 millions de tonnes de fret aérien (national et international) ont transité par les aéroports de l'UE-28 en 2015. Le volume de marchandises transportées par voie aérienne dans l'UE-28 a été, en 2015, supérieur de 11,4 % à son niveau de 2010.

Les aéroports allemands ont traité 4,3 millions de tonnes de fret aérien en 2015, soit nettement plus que dans n'importe quel autre État membre de l'Union. La France et le Royaume-Uni, arrivés en deuxième et troisième positions, ont enregistré 2,5 et 2,4 millions de tonnes.

**Graphique 13.3: Répartition modale du transport intérieur de marchandises, 2014**  
(en % du total des transports intérieurs, en tonnes-kilomètres)



Remarque: à l'exclusion des oléoducs. Chypre et Malte: trains sans objet.

(\*) Comprend les estimations du transport ferroviaire pour la Belgique mais pas le transport routier de marchandises pour Malte (dont le volume est négligeable)

(†) Estimations.

(‡) Le transport ferroviaire est basé sur des données trimestrielles et peut être légèrement sous-estimé.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: rail\_go\_typeall, iww\_go\_atygo, road\_go\_ta\_tott et road\_go\_ca\_c) et estimations d'Eurostat.

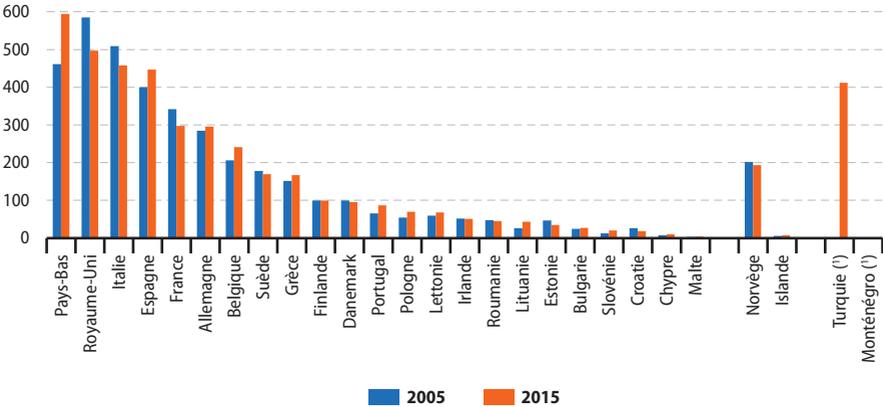
Certains des petits États membres de l'Union sont relativement spécialisés dans le fret aérien, notamment tous les pays du **Benelux** et, en particulier, le Luxembourg, classé septième plus gros transporteur de fret aérien parmi les États membres de l'Union.

Les ports maritimes de l'UE-28 ont traité 3,8 milliards de tonnes de marchandises transportées par voie maritime en 2015, ce qui a représenté une légère augmentation de 1,4 % par rapport à 2014, mais une augmentation de

10,8 % par rapport au niveau enregistré en 2009 (lorsqu'un creux a été atteint pendant la crise économique et financière mondiale).

Les ports maritimes des Pays-Bas ont traité près de 600 millions de tonnes de marchandises en 2015, tandis que le niveau était proche de 500 millions au Royaume-Uni et supérieur à 400 millions en Italie et en Espagne (voir le graphique 13.4). Ensemble, ces quatre États membres de l'Union ont traité plus de la moitié (52,0 %) du fret maritime de l'UE-28.

**Graphique 13.4: Poids brut des marchandises transportées par mer et traitées dans les ports, 2005 et 2015**  
(en millions de tonnes)



Remarque: République tchèque, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Slovaquie, Liechtenstein et Suisse, sans objet.

(1) 2005: non disponible.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [mar\\_go\\_aa](#))



# Annexes



## Abréviations et acronymes

AELE	Association européenne de libre-échange
Benelux	la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg
BPM6	6 <sup>e</sup> édition du Manuel de la balance des paiements
CH <sub>4</sub>	méthane
CIJ	Cour internationale de Justice
CIM	consommation intérieure de matières
CITE	classification internationale type de l'éducation
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
DIRD	dépenses intérieures brutes de R & D
EPEA	comptes des dépenses de protection de l'environnement
ETP	équivalent temps plein
EURES	le portail européen sur la mobilité de l'emploi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	gaz à effet de serre
IDE	investissement direct étranger
IPCH	indice des prix à la consommation harmonisé
ISEB	indicateurs de santé européens de base
N <sub>2</sub> O	oxyde nitreux
NACE	nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
NUTS	nomenclature hiérarchique des unités territoriales statistiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	politique agricole commune
PCP	politique commune de la pêche
PDE	procédure de déficit excessif
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PSC	pacte de stabilité et de croissance



R & D	recherche et développement
SEAT	statistiques européennes sur les accidents du travail
RTE-T	réseau de transport transeuropéen
TIC	technologie de l'information et de la communication
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UE-27	Union européenne à 27 États membres
UE-28	Union européenne à 28 États membres
ZE-19	Zone euro à 19 États membres

## Symboles et unités de mesure

%	pour cent
CHF	franc suisse
équivalents CO <sub>2</sub>	équivalents dioxyde de carbone
EUR	euro
GJ	gigajoules
GWh	gigawatt-heure
JPY	yen
kg	kilogramme
kWh	kilowatt-heure
m <sup>3</sup>	mètre cube
Mb	mégabit
Mb/s	Mb par seconde
pkm	passager-kilomètre
pp	point de pourcentage
SPA	standard de pouvoir d'achat
tep	tonne-équivalent pétrole
tkm	tonne-kilomètre
USD	dollar des États-Unis



## **Comment prendre contact avec l'Union européenne?**

### ***En personne***

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

<http://europa.eu/contact>

### ***Par téléphone ou courrier électronique***

- Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
  - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page <http://europa.eu/contact>

## **Comment trouver des informations sur l'Union européenne?**

### ***En ligne***

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse <http://europa.eu>

### ***Publications de l'Union européenne***

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes sur le site EU Bookshop à l'adresse suivante: <http://publications.europa.eu/eubookshop>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (<http://europa.eu/contact>).

### ***Droit de l'Union européenne et documents connexes***

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

### ***Données ouvertes de l'Union européenne***

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

# Chiffres clés de l'Europe

## Édition 2017

*Chiffres clés de l'Europe* présente une sélection de données statistiques sur l'Europe. La plupart des données couvrent l'Union européenne et ses États membres, mais certains indicateurs sont fournis pour d'autres pays, notamment les pays de l'Association européenne de libre-échange, les pays visés par l'élargissement, la Chine, le Japon ou les États-Unis.

Cette publication, qui présente un sous-ensemble des principales données figurant dans *L'Europe en chiffres — L'annuaire d'Eurostat* (disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained>) peut être considérée comme une introduction aux statistiques européennes et constitue un point de départ pour ceux qui souhaitent explorer la large palette de données accessibles gratuitement sur le site web d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat>.

---

**Pour plus d'informations:**  
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

